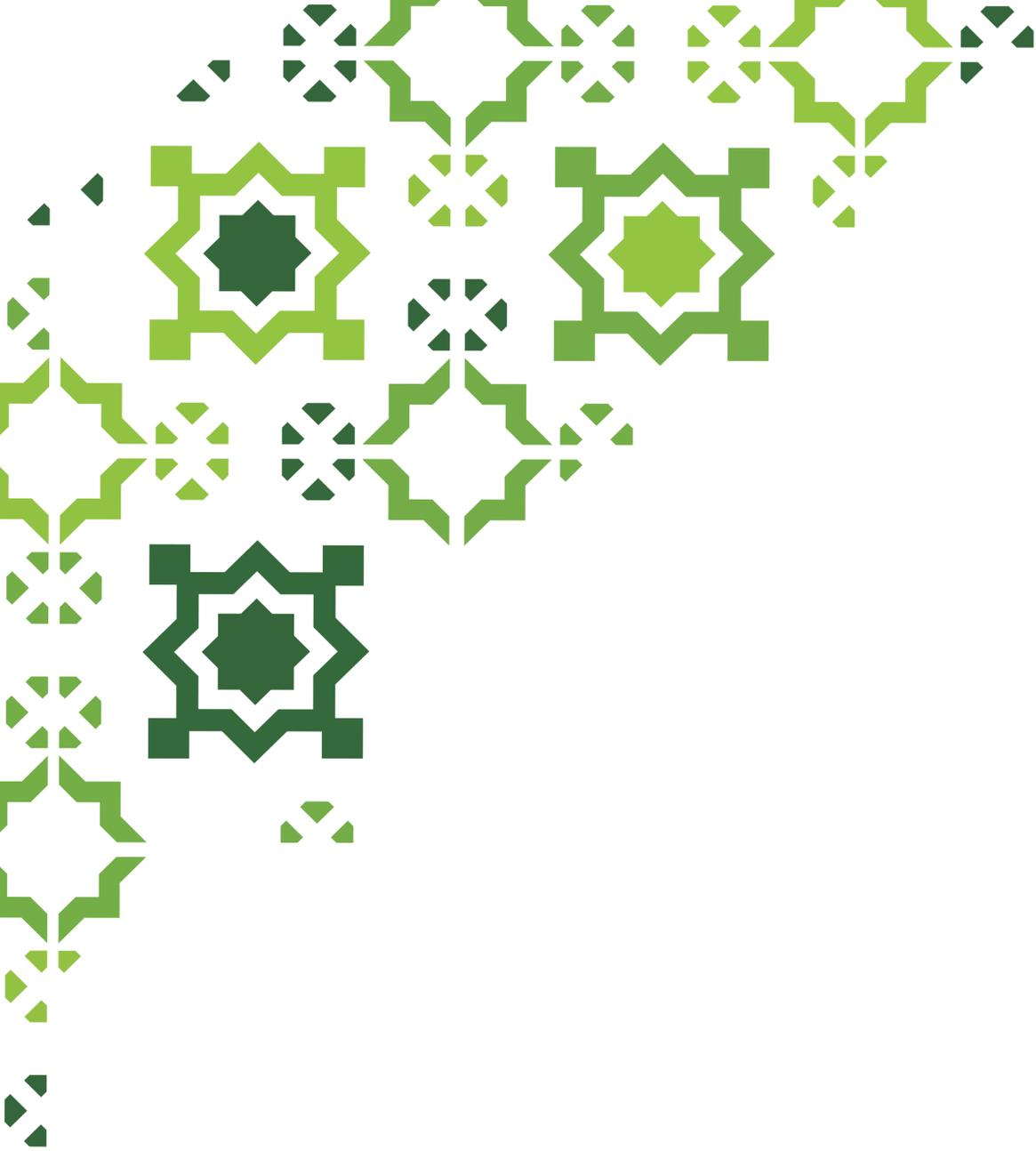


RAPPORT  
ANNUEL  
2020



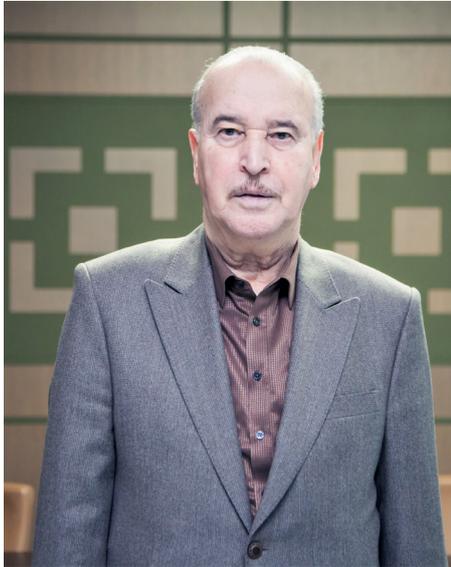
مصرف الزيتونة  
BANQUE ZITOUNA

قيمتنا



# Sommaire

I. MOT DU PRÉSIDENT	4
II. MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	6
III. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DE LA BANQUE	11
IV. RÉTROSPECTIVES ET FAITS MARQUANTS EN 2020	23
V. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA BANQUE	37
VI. GROUPE BANQUE ZITOUNA	57
VII. GOUVERNANCE	61
VIII. ORGANES DE DIRECTION	75
IX. COMMISSAIRES AUX COMPTES	79
X. CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES	83
XI. CONFORMITÉ CHARAIQUE	93
XII. RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE BANQUE ZITOUNA	99
ANNEXE 1 : RAPPORT COMITÉ CHARIA	105
ANNEXE 2 : RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS AU 31/12/2020	109
ANNEXE 3 : ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020	129



**Victor Nazeem Ridha Agha**  
Président du Conseil d'Administration

# I. Mot du président

L'année 2020 a été marquée par la pandémie du Covid-19, ayant vu sa propagation et son impact sur les populations de toutes les régions du monde et ayant conduit à une crise mondiale sanitaire et économique.

Les différentes vagues de confinement et les mesures de distanciation sociale ont poussé le monde à repenser les modèles opératoires et entreprendre certains ajustements en termes de télétravail, de scolarité en ligne et d'accélération de la révolution numérique.

En ce moment de profond désarroi, nos pensées doivent se focaliser sur l'Humain, sur les sociétés, les populations et les personnes ayant été affectées par ce virus. À ce titre, je voudrais rendre hommage à tous ces disparus et partager la peine de chaque personne de la grande famille de Banque Zitouna ayant perdu un être cher. Nous ne pouvons pas ne pas avoir une triste pensée pour la disparition de notre regretté **Brahim HAJJI**, membre de notre Conseil d'Administration. Qu'Allah l'accueille dans son infinie miséricorde.

Face aux nombreux challenges imposés par cette pandémie, le groupe MAJDA TUNISIA, filiale du holding qatari MAJDA INVESTMENT COMPANY, a voulu montrer son attachement et sa solidarité indéfectibles à l'Etat Tunisien. Il a contribué à l'effort national par un don de dix Millions de Dollars Américains, soit l'équivalent de 28 625 000 DT au fonds national 1818 destiné à la lutte contre la propagation du COVID-19.

Concernant Banque Zitouna, nous réitérons notre Vision d'un investissement sur la durée et de notre ambition d'en faire « la première banque en Tunisie et un acteur majeur de la Finance Islamique dans la région Europe et Afrique Francophone ».

Malgré une conjoncture économique et sociale précaire, nous avons confirmé notre volonté de continuer à investir dans les projets inscrits au niveau du plan stratégique 2020/2024 de Banque Zitouna. Nous avons renforcé les performances de son Core Business et développé son More Business, à travers le lancement de nouvelles activités et filiales et la préparation de la stratégie de développement à l'international.

En termes de performances, l'année 2020, a permis à Banque Zitouna d'assurer des niveaux de performance remarquables grâce aux efforts et à l'abnégation conjugués de notre Conseil d'Administration, de notre équipe dirigeante et de tout le Staff de la Banque, mais aussi de tous nos partenaires et ce malgré les innombrables contraintes.

L'année 2020 a été marquée par le 10<sup>ème</sup> anniversaire de Banque Zitouna, nous sommes fiers du chemin parcouru par cette jeune Banque et nous veillerons autant que faire se peut à assurer sa prospérité et son excellence. À ce titre, je souhaiterais sincèrement remercier la Direction Générale et toutes les forces vives ayant contribué au succès de Banque Zitouna.

Enfin, nous adressons une reconnaissance particulière aux équipes ayant été en contact direct avec les clients et les partenaires permettant ainsi la continuité d'activité de la Banque durant la crise sanitaire.

Banque Zitouna a montré beaucoup de résilience en 2020 à travers toutes ses composantes, il faudra sans doute capitaliser sur la persévérance de notre capital Humain pour relever les défis de l'année 2021, tout en portant très haut nos valeurs de responsabilité sociétale.

**Victor Nazeem Ridha Agha**  
Président du Conseil d'Administration



**Nabil El Madani**  
Directeur Général

## II. Mot du directeur général

L'année 2020 a marqué le monde entier, par l'onde de choc de la pandémie du COVID-19, avec toutes ses répercussions d'ordre économique et social.

Face à cette crise sanitaire, notre pays était contraint de prendre des mesures radicales afin de limiter la propagation du virus sur le territoire tunisien, ce qui a engendré des pertes de revenus et d'emplois pour les populations vulnérables.

Banque Zitouna a affronté cette crise pour venir accompagner sa clientèle Particuliers, Professionnels et Entreprises, dans ces moments difficiles à travers des solutions adaptées aux situations de la clientèle.

La mise en place de solutions digitales, l'accompagnement, le conseil et le report des échéances figurent parmi les multiples actions entreprises par Banque Zitouna durant cette période de COVID-19. D'autres mesures exceptionnelles ont été prises également par la banque en l'occurrence, le doublement des plafonds de retrait des cartes, la suspension des commissions de retrait par carte au niveau de tous les GAB sur l'ensemble du territoire tunisien. En gros, la pandémie du COVID-19 a favorisé le recours aux solutions digitales pour éviter, à la clientèle, le passage en agence et en conséquence limiter la propagation du virus.

Le digital est aujourd'hui un pilier important dans la transformation de la banque ce n'est plus un choix c'est une orientation obligatoire. Nous veillons à anticiper les évolutions technologiques pour garder un pas d'avance sur la concurrence. Lors de la Crise Sanitaire, le digital a constitué le cheval de bataille, pour assurer la Continuité de l'Activité de la Banque. L'usage des outils de collaboration et de travail à distance est devenu un quotidien pour l'activité des équipes de la Banque en interne et aussi pour les meetings et échanges avec les partenaires.

Sur un plan social et de solidarité nationale, la Banque Zitouna soutenue par le Groupe Majda Tunisia s'est démarquée sur la place avec des actions sociales de taille, depuis le début de cette crise sanitaire causée par le COVID-19. Ainsi, Groupe Majda Tunisia a contribué à lui seul au fond National 1818 de lutte contre la pandémie Covid-19, de près de 30 Millions de dinars.

Le personnel de la Banque Zitouna s'est mobilisé dans une action responsable et généreuse pour collecter la somme de 100 Mille Dinars, ce qui a permis l'acquisition de nouveaux équipements pour l'Hôpital Abderrahmane Mami à l'Ariana. Cependant, malgré la pandémie, Banque Zitouna a réussi à renforcer son positionnement sur les principaux indicateurs d'activité et augmenter ses parts de marché avec des indicateurs en hausse. Cet exercice a été marqué par une nette progression des dépôts et des financements avec des évolutions respectives de l'ordre de 18% et de 20% et une progression remarquable au niveau du PNB de 49% ainsi qu'une évolution du RBE de 144%. Le résultat net a enregistré une nette évolution de 112 % comparé à 2019 pour se situer à 51,5 MDT ; ce qui vient conforter le bien-fondé de nos orientations stratégiques.

La Banque a continué le développement de son réseau d'agences avec l'ouverture d'une quinzaine d'agences réparties sur tout le territoire tunisien, pour atteindre un réseau total de 159 agences.

L'année 2020 a coïncidé avec notre 10<sup>ème</sup> anniversaire, pour le célébrer, la Banque s'est lancée dans une nouvelle aventure artistique, une première dans le secteur bancaire en Tunisie : Une chanson spéciale Banque Zitouna: « تجمعننا القيم،! أحننا » La fin de l'enregistrement de la chanson ayant coïncidé avec la fin de la première vague de la pandémie, nous l'avons, ainsi, offerte au peuple tunisien à cette occasion. Chapotée par le grand artiste Lotfi Bouchnak, Cette œuvre artistique a

mis en avant la signature de la marque « قيم تجمعنا », traduisant des valeurs universelles, l'esprit de solidarité et le sens de la « positive attitude » afin d'ancrer davantage et véhiculer le positionnement de la marque.

Sur le volet RSE, la Banque a lancé un nouveau programme "Kiyam.tn", pour le recueil des initiatives sociales des associations de la société civile. Cinq projets ont été retenus dans divers domaines notamment la santé, l'éducation et la lutte contre la pauvreté.

Consciente de son rôle de Banque Islamique responsable, Banque Zitouna n'a pas manqué de poursuivre son soutien à l'économie et son engagement envers les tunisiens, pour faire face à la pandémie COVID-19 à travers plusieurs autres actions sociales. Dans le cadre de la concrétisation de sa nouvelle Stratégie 20-24, L'année 2020 a été également marquée par le développement de nouveaux domaines de compétences à travers le lancement de l'activité de deux nouvelles filiales. Il s'agit de Zitouna Finance et Zitouna Capital dont l'objectif est de développer respectivement l'activité de Gestion de Portefeuille de valeurs mobilières, Private Equity et de conseils.

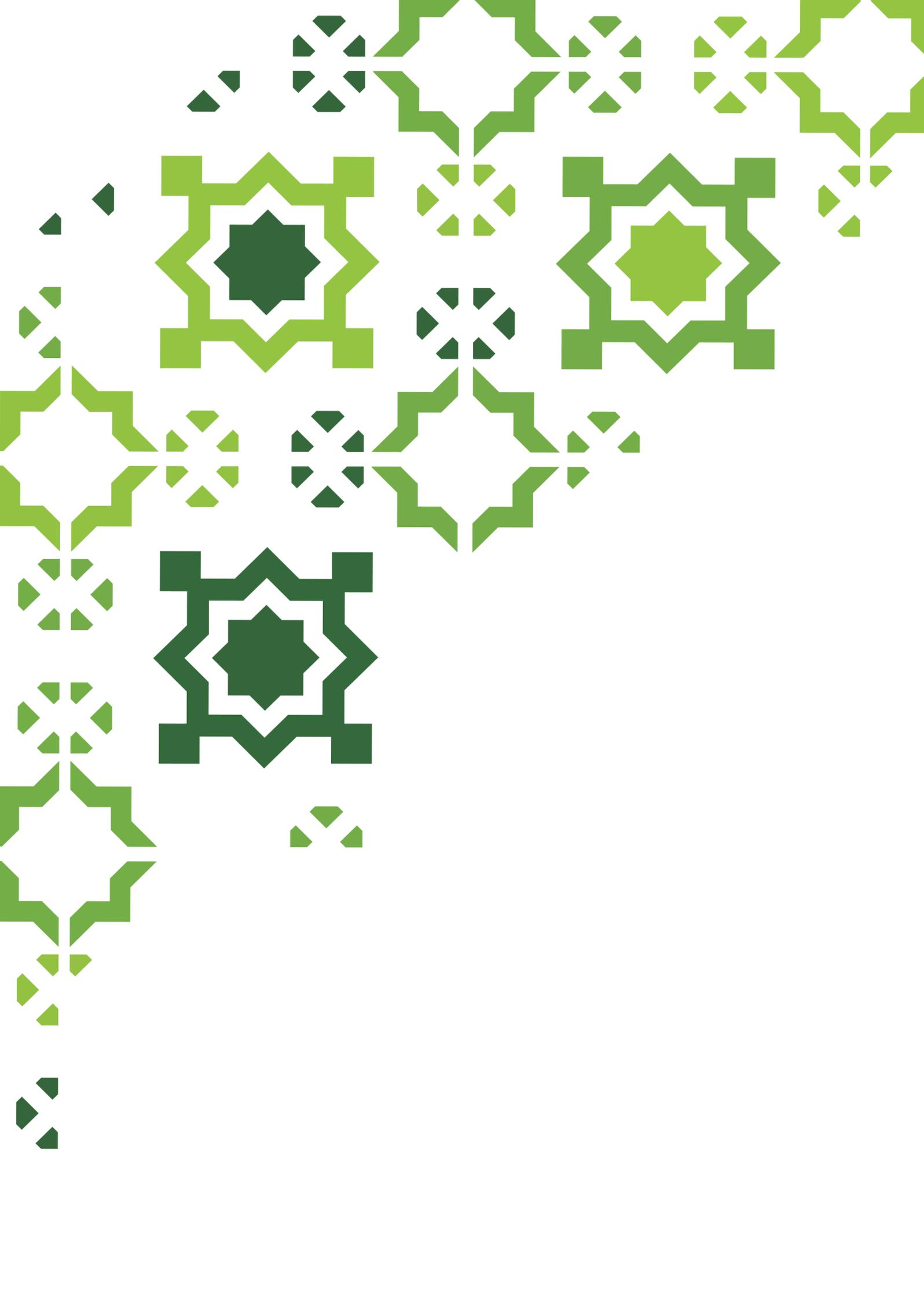
Pour 2021, la Banque continuera à élargir son périmètre d'actions. Ainsi, nous nous apprêtons à lancer notre Filiale Zitouna Paiement, en tant qu'Etablissement de Paiement conformément à la réglementation en vigueur. La Banque se projette aussi, dans la concrétisation d'un ensemble de projets stratégiques qui confirmeront sa nouvelle vision pour une meilleure expérience client digitale. La refonte totale de notre Portail Tawassol, le lancement d'un nouveau Market Place et un nouveau CRM figurent parmi les projets les plus importants de la Banque.

L'année 2020 a été une année exceptionnelle, marquée par plusieurs challenges, compte tenu de la situation sanitaire nationale et internationale. Nous avons réussi, ensemble, à relever tous les défis grâce au soutien inconditionnel de notre Président du Conseil d'Administration et l'engagement des membres du Conseil d'Administration.

Je remercie vivement notre clientèle pour leur confiance et fidélité et je ne saurais terminer sans féliciter tous mes collègues de Banque Zitouna pour leurs mobilisation et dévouement et ce notamment lors de la crise Covid-19. Espérons des jours meilleurs pour notre Banque, l'avenir est à nous !

**Nabil El Madani**  
**Directeur Général**







**ENVIRONNEMENT  
ÉCONOMIQUE  
ET FINANCIER  
DE LA BANQUE**

## III.1 Conjoncture Internationale

L'environnement international en 2020 a été marqué par :

- ◆ La pandémie du COVID-19, née en Chine, a très vite évolué d'une crise sanitaire vers une crise économique mondiale de grande envergure.
- ◆ La baisse de la croissance économique mondiale.
- ◆ La hausse du taux de chômage dans la plupart des pays industrialisés.
- ◆ La hausse des prix internationaux des produits de base, à l'exception de ceux de l'énergie.
- ◆ La maintien des orientations expansionnistes des politiques monétaires adoptées par les principales Banques Centrales.
- ◆ Une légère dépréciation de l'euro vis-à-vis du dollar.

### La pandémie du Coronavirus :

L'année 2020 sera sans doute marquée par les suites de la pandémie du COVID-19 qui s'est propagée en Chine en décembre 2019 et qui a poussé cet empire industriel à confiner une partie de sa population, dès le 23 janvier 2020. Ce confinement, inédit dans le monde actuel, a eu des effets directs sur les chaînes d'approvisionnement mondial à partir de la Chine et a commencé à susciter des craintes et des inquiétudes sur l'ordre économique mondial tout entier.

En effet, le virus a infecté des millions de personnes, causé des morts en cascades. Les mesures de confinement, couvre-feu et fermetures de frontières décidées pour freiner la progression du virus ont paralysé des pans entiers de l'économie privant des milliers de personnes de leurs emplois, plongeant le monde dans la récession et allongeant les files des banques alimentaires aux quatre coins du monde.

Une course contre la montre s'est engagée entre les différents pays afin de mettre au point un vaccin efficace pour prévenir la maladie. Alors que certains sont en train de recevoir leurs premières injections, en attendant que la couverture vaccinale soit suffisante pour atteindre l'immunité collective, les gels hydroalcooliques, les masques et la distanciation sociale se sont invités dans le quotidien des différentes nations confrontées aux premières, deuxième et troisième vagues de contamination.

### La Croissance :

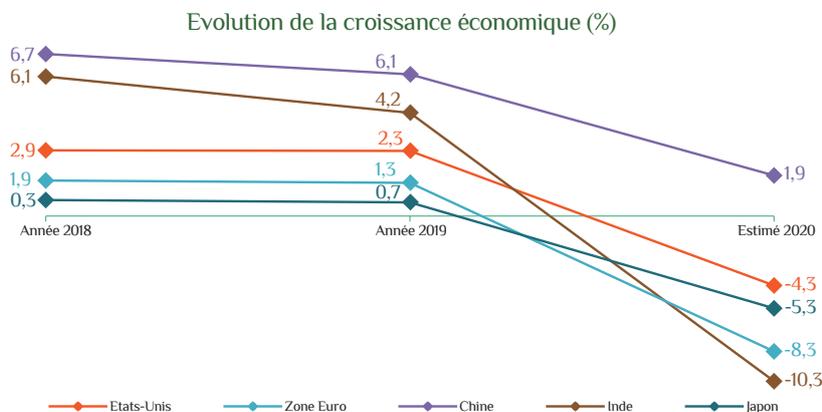
Le Fonds Monétaire International (FMI) a légèrement révisé à la hausse ses prévisions relatives à la croissance économique mondiale pour 2020. Ceci est expliqué, principalement, par un rebond plus rapide que prévu de l'activité économique au cours du deuxième trimestre, surtout dans les économies avancées et par un retour à la croissance plus vigoureux qu'attendu en Chine, outre les signes d'une reprise plus solide au troisième trimestre stimulée, notamment, par les programmes de soutien adoptés dans les principaux pays avancés.

Cependant, le Fonds souligne que malgré ces perspectives moins sombres qu'attendu, la crise actuelle demeure la plus profonde subie par l'économie mondiale depuis la "Grande Dépression" des années 1930. Aux Etats-Unis, l'activité économique devrait connaître une contraction de seulement 4,3% cette année contre -8% prévue en juin.

Dans la Zone Euro, la croissance devrait régresser de 8,3% en 2020.

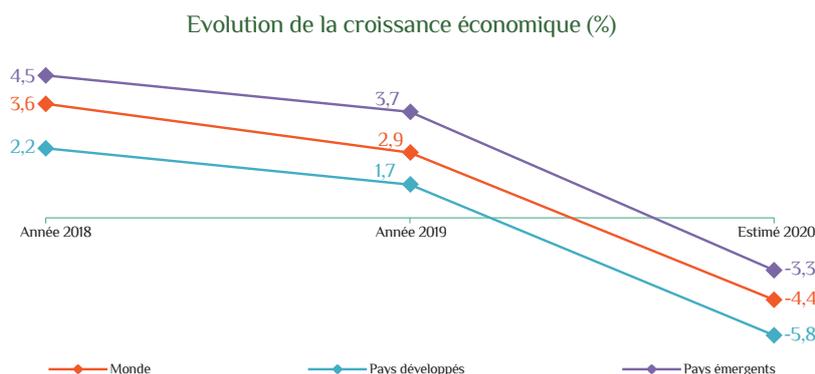
En chine, pays à l'origine de la crise mondiale, la croissance devrait s'établir à une régression de 1,9% en 2020.

Pour sa part, la croissance économique au Japon devrait s'établir à -5,3% avant de rebondir à 2,3% en 2021, contre 0,7% en 2019.



Pour l'ensemble des pays avancés, la croissance économique devrait fléchir de 5,8% en 2020 contre -8,1% selon des estimations datant de juin dernier avant de progresser de 3,9% l'an prochain.

Contrairement aux pays avancés, l'expansion économique a été révisée à la baisse dans les pays émergents et en développement, avec une contraction attendue de 3,3% en 2020, avant de se redresser progressivement pour atteindre une évolution positive de 6% en 2021. Ceci est dû, surtout, à la poursuite de la propagation de la pandémie en Inde (-10.3% en 2020) et en Indonésie qui dépendent des secteurs durement touchés par la crise sanitaire tels que le tourisme et la production de matières premières.



## L'emploi :

La situation de l'emploi demeure dégradée dans les principaux pays industrialisés. Le taux de chômage aux Etats-Unis s'est élevé à 7,9% contre 8,4% le mois précédent. Dans la Zone Euro, il s'est élevé à 8,3%. Au Japon, il a connu une légère hausse passant de 2,9% à 3% d'un mois à l'autre.

### L'inflation :

La baisse des prix de l'énergie dans la foulée de la crise sanitaire mondiale a engendré la baisse des prix à la consommation dans la plupart des pays industrialisés.

### Les marchés de change internationaux :

Les marchés de change internationaux ont été marqués par une légère dépréciation de l'euro vis-à-vis du dollar, revenant à 1,1724 dollar, au terme du mois de septembre 2020, contre 1,1939 à fin août.

### Les marchés financiers internationaux :

Au mois de septembre 2020, les principaux indices boursiers se sont orientés globalement vers la baisse.

En effet, les indices Dow Jones et Nasdaq ont enregistré des baisses respectives de 2,3% et de 5,2%, par rapport à fin août. Il en est de même pour l'indice français CAC40 qui a connu un repli de 2,9%. Quant à l'indice japonais Nikkei, il a enregistré une quasi-stabilité (0,2%).

## III.2 Conjoncture Nationale :

La Tunisie, comme tous les pays du monde a été sérieusement touchée par le Covid-19, le confinement et les mesures prises par le pays ne seront sans conséquence sur l'économie tunisienne en général et sur l'état des finances publiques en particulier. Ainsi, l'environnement national en 2020 a été marqué, principalement, par :

- ◆ La baisse prévue de la production céréalière pour la campagne en cours.
- ◆ Le repli de la production industrielle au cours des sept premiers mois de 2020.
- ◆ La chute des recettes touristiques.
- ◆ La baisse de l'inflation.
- ◆ La poursuite de l'atténuation des besoins des banques en liquidité.
- ◆ La contraction du déficit courant et repli des entrées nettes de capitaux extérieurs.
- ◆ L'appréciation du dinar face au dollar contre une dépréciation vis-à-vis des autres principales devises.

### Croissance :

Au cours du deuxième trimestre 2020, le Produit Intérieur Brut (PIB) a enregistré, en glissement annuel et en termes réels, une forte contraction de 21,6%, contre -2,2% durant le trimestre précédent et une progression de 1,2% au cours de la même période une année auparavant.

Il faut signaler que la pandémie COVID-19 et les mesures prises pour la contenir ont eu des répercussions négatives, plus fortes, sur la croissance économique au cours du deuxième trimestre par rapport au trimestre précédent.

Ce repli sans précédent est dû, principalement, à la baisse de la production dans tous les secteurs, à l'exception de celui de l'agriculture et pêche. Pour l'année 2020, l'économie tunisienne devrait accuser une contraction de 7,3%, selon les dernières prévisions du budget économique, avant de se redresser progressivement en 2021 (+4%).

## Inflation :

Au cours du mois de septembre 2020, le taux d'inflation s'est élevé à 5,4%, mais en baisse en comparaison avec celui observé au même mois de 2019 (6,7%). Cette régression est expliquée, essentiellement, par la décélération du rythme d'évolution des prix des produits alimentaires (5,3% contre 7,3%) ainsi que des produits manufacturés (5,1% contre 8,2%). En revanche, les prix des services ont progressé à un rythme plus rapide, soit 5,8% contre 4,6%.



*Variations en glissement annuel et en % de l'indice général des prix à la consommation*

## Agriculture et pêche :

S'agissant du secteur de l'arboriculture, les prévisions initiales pour la campagne 2020-2021 tablent sur une récolte d'olives à huile de 700 mille tonnes, soit l'équivalent de 140 mille tonnes d'huile d'olive, en forte baisse par rapport à la campagne précédente (350 mille tonnes) ayant permis d'exporter environ 312 mille tonnes d'huile d'olive pour une valeur de 1880,4 MDT, de novembre 2019 à la fin août 2020, contre 139 mille tonnes et 1234 MDT au cours de la même période de la campagne précédente.

Pour la production des dattes, elle est estimée à 345 mille tonnes pour la campagne actuelle contre 332 mille au cours de la saison écoulée.

S'agissant de la balance alimentaire, elle s'est soldée par un déficit de 546,4 MDT, pour les neuf premiers mois de l'année en cours, contre un déficit de 1114,5 MDT durant la même période de l'année précédente, soit une baisse de 50,9%. Cette évolution est expliquée, principalement, par la reprise des exportations (+16,2% contre -14,3%), en particulier celles de l'huile d'olive (78,3%), contre une baisse des importations (-1,3% contre +9,6% une année auparavant).

## Activité Industrielle :

En relation avec la poursuite du fléchissement de la production dans les industries manufacturières, l'indice de la production industrielle a enregistré, au cours des sept premiers mois de l'année 2020, une baisse plus prononcée que celle enregistrée durant la même période de l'année précédente, soit -7,4% contre -3,8%.

La régression de la production dans les industries manufacturières a concerné la plupart des secteurs, en particulier les industries mécaniques et électriques (-20,9%), les industries du textile, habillement, cuirs et chaussures (-25,4%) et le secteur des matériaux de construction, céramique et verre (-19,7%).

Le secteur des industries agroalimentaires a connu une reprise (+6,2% contre -4,5%) en relation avec l'augmentation de la production d'huile d'olive.

S'agissant de la contraction des industries extractives, elle est imputée, principalement, à la baisse de la production des mines (-1,3%) en relation avec les mouvements sociaux qui ont causé la perturbation du cycle d'extraction et de production du phosphate.

### **Balance commerciale, alimentaire et énergétique :**

Au cours des neuf premiers mois de 2020, le déficit commercial (FOB/CAF) a enregistré une atténuation de 4,7 milliards de dinars ou 31,7% par rapport à la même période en 2019 pour revenir à 10136 MDT. Cette évolution s'explique par la baisse des importations à un rythme plus accéléré que celui des exportations (-21,3% et -16,6%, respectivement), entraînant ainsi une amélioration du taux de couverture de 4,1 points de pourcentage pour s'élever à 73,1%.

L'évolution de la balance commerciale au cours des neuf premiers mois de 2020 a été marquée par l'atténuation du déficit de la balance alimentaire (-546 MDT contre -1115 MDT) suite notamment à l'accroissement de 78,3% de la valeur des exportations d'huile d'olive.

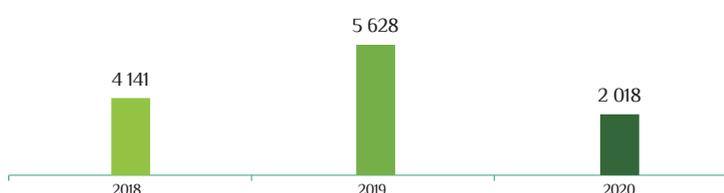
Parallèlement, le déficit de la balance énergétique a enregistré une contraction de 2014 MDT pour revenir à -3633 MDT suite notamment, à la baisse de la demande intérieure en produits énergétiques et la chute des prix internationaux.

### **Activité touristique :**

La crise du Covid-19 a mis un coup d'arrêt brutal au secteur touristique.

Les recettes touristiques en devises ont enregistré une contraction de 64%, au cours de l'année 2020, contre une hausse de 36% une année auparavant, pour s'établir à 2018 MDT.

Évolution des recettes touristiques en devises (En MDT)



## Transport aérien :

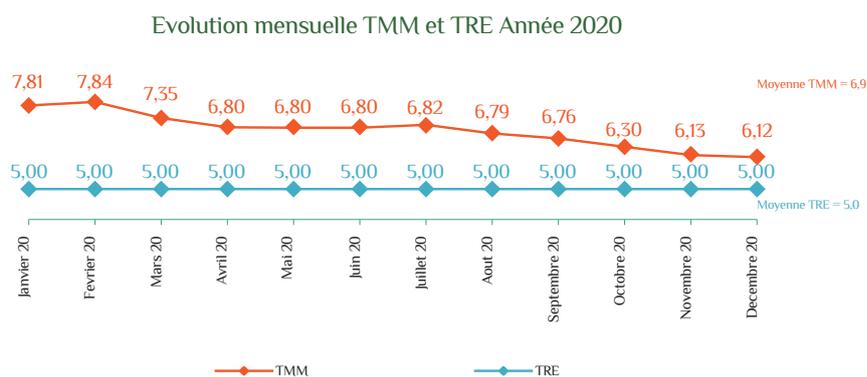
À la suite de la détérioration de l'activité touristique et aux restrictions aux voyages liées à la pandémie du Covid-19, le trafic aérien de passagers s'est contracté de 83,3%, en septembre 2020 et en glissement annuel, contre une hausse de 9,9% au cours du même mois une année auparavant.

## TMM et TRE :

En 2020, le TMM moyen s'est élevé à 6,9%.

Au cours du dernier trimestre de l'année 2020 le TMM moyen a atteint son plus bas niveau, soit 6,18%.

Pour le TRE moyen, il reste à son niveau de 2019 soit 5,0%.



## Taux de change :

Taux de change en dinar	2018	2019	2020
1 Dollar des États-Unis	3,00	2,80	2,68
1 Euro	3,43	3,14	3,29
1000 Yens Japonais	27,24	25,78	26,00
1 Livre Sterling	3,83	3,69	3,65
10 Dirhams Marocains	3,13	2,91	3,01

Cours moyens du marché interbancaire en fin de période

## III.3 Finance Islamique dans le Monde et en Tunisie en 2020

### Finance Islamique dans le Monde

La Finance Islamique a connu une année morose en 2020. Malgré les défis posés par la nouvelle pandémie de coronavirus, quelques activités bancaires conventionnelles ont augmenté modestement au cours de l'année. Les spécialistes islamiques et les analystes des marchés financiers ont exprimé la nécessité pour les gouvernements de stimuler davantage la croissance et le développement.

Cependant, la Finance Islamique continue de croître en taille et en influence, s'étendant bien au-delà du Moyen-Orient touchant les pays à majorité musulmane en Asie et en Afrique, ainsi que dans certaines parties de l'Europe. Une plus grande prise de conscience de la Finance Islamique, couplée à l'amélioration des structures juridiques et réglementaires dans de nombreux pays, aidera cette industrie à se développer dans de plus grandes zones géographiques, une tendance qui ne devrait pas ralentir à moyen terme, même avec la plus grande incertitude provoquée par la pandémie mondiale.

Selon S&P Global Ratings, la Finance Islamique mondiale ralentira considérablement en 2020-2021 après une solide performance en 2019 soutenue par un marché "Sukuks" plus dynamique. Cela est dû aux mesures mises en œuvre par divers gouvernements pour faire face à la pandémie de COVID-19.

D'autre part, selon l'agence de classement international, trois accélérateurs ont été identifiés pour booster la croissance de cette industrie :

- ◆ La standardisation inclusive (standardisation des documents juridiques des émissions des Sukuks et de l'interprétation de la Charia) qui prend en compte les besoins de toutes les parties (émetteur, investisseur...);
- ◆ Les Fintechs qui participent à l'amélioration du secteur dans plusieurs lignes d'activité à travers par exemple : le transfert de monnaie, l'industrie de paiement, le blockchain qui participe à améliorer le processus d'émission des Sukuks, à l'évaluation des risques et la supervision des Cash-flow et des actifs sous-jacents ;
- ◆ Toutes les opportunités liées à ESG (Environnement, Société, Gouvernement), car il existe des connexions naturelles entre les facteurs islamiques et ceux de l'ESG, exemple : la protection de l'environnement (Green Sukuks), les instruments, etc....

Les agences de classement international soulignent la croissance continue de l'industrie, qui a doublé de taille au cours de la dernière décennie et a connu un taux de croissance annuel composé (CAGR) d'environ 10,8 % depuis 2006. À l'échelle mondiale, il y a maintenant 47 institutions financières avec plus de 10 milliards de dollars d'actifs conformes à la charia, soit une hausse par rapport à l'année précédente, 27 institutions enregistrant un bénéfice avant impôt de plus de 500 millions de dollars en 2019. Les actifs conformes à la charia dans le monde ont connu une croissance notable par rapport à 2019, augmentant de 8,2 % pour atteindre 1,79 milliard de dollars en 2020.

### Région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) :

L'importance de l'ensemble de la région MENA reste claire, représentant 77,4 % du total des actifs conformes à la charia dans le dernier classement, en légère baisse par rapport aux chiffres de 2019, où la région représentait 79,5 % des actifs.

L'Iran et l'Arabie saoudite demeurent de loin les plus grands marchés en ce qui concerne les actifs conformes à la charia, les deux marchés ayant plus de 400 milliards de dollars d'actifs. Six des 10 plus grands prêteurs islamiques viennent de ces deux pays, avec un seul, Malayan Banking Berhad (Maybank) de la Malaisie, venant de l'extérieur du Moyen-Orient.

## Afrique subsaharienne

L'Afrique subsaharienne est une autre région qui continue d'être considérée comme un marché en forte croissance, malgré une baisse des actifs conformes à la charia dans le classement de 2020 de près d'un quart.

Dans l'ensemble de l'Afrique, la Jaiz Bank de Nigeria a également connu une année particulièrement forte, avec des actifs en hausse de 54,2 % pour atteindre 545 millions de dollars, tandis que la banque Algérienne Al Salam Bank a vu sa base d'actifs augmenter de 28,4 % et la banque Egyptienne Faisal Islamic Bank d'Égypte de 22,5 %. Tous opèrent sur des marchés à fort potentiel de croissance en ce qui concerne les produits bancaires islamiques.

À l'échelle Maghrébine, en Algérie La Banque nationale d'Algérie (BNA) a obtenu l'autorisation de commercialiser les produits de la Finance Islamique le jeudi 30 Juillet 2020 et a annoncé le lancement de l'activité de finance islamique en novembre 2020, au niveau de sept nouvelles agences pour atteindre un total de cinquante-neuf agences réparties sur quarante-quatre wilayas commercialisant les produits de la finance islamique.

## Australie / Europe / Amérique

La région Australie/Europe/Amérique a également connu quelques années de turbulence décisive. Les actifs ont progressé de 20,3% dans le classement de cette année, après avoir chuté de 12,8 % en 2019 et augmenté de 20,2 % en 2018. Dans l'ensemble, toutefois, le groupe régional est sur une trajectoire ascendante, ayant connu un CAGR de 2,32 % au cours des cinq dernières années.

La région est également considérée comme ayant un grand potentiel de croissance dans un proche avenir. En janvier, Moody's Investors Service a prédit que les actifs bancaires islamiques de la Turquie doubleraient au cours des 10 prochaines années, à la suite d'initiatives gouvernementales et de nouvelles réglementations qui pousseront l'expansion du secteur. Cela comprend le Centre Financier International d'Istanbul, financé par l'État, dont l'ouverture est prévue pour 2023.

## Acquisitions majeures

Au cours de la dernière année, il y a eu des fusions et acquisitions (M&A) notables dans le domaine de la Finance Islamique, le Moyen-Orient en particulier ayant vu la création de plus grandes institutions financières islamiques combinées. D'autres contrats sont à l'horizon.

L'acquisition de la Noor Bank des Émirats arabes unis (classée 39e globalement en termes d'actifs conformes à la charia) par la Dubai Islamic Bank, classée cinquième, qui a été achevée en janvier, a créé une banque qui se serait classée troisième sur la dernière liste, derrière seulement la banque saoudienne Al Rajhi Bank et la banque iranienne Mellat Bank.

La Banque Nationale du Bahreïn a acquis une participation de 78,8 % dans Bahrain Islamic Bank en janvier 2020, alors qu'elle cherchait à développer ses activités bancaires islamiques. Bahreïn Islamic Bank était le septième prêteur de Bahreïn en termes d'actifs conforme à la charia en 2019, bien que la banque ait vu ses actifs chuter de 4,4 % par rapport à l'année précédente pour s'établir à 3,25 milliards de dollars.

Dans le même temps, les discussions sur une éventuelle fusion entre les banques saoudiennes National Commercial Bank (quatrième rang au classement de 2020 en termes d'actifs conformes à la charia) et Riyad Bank (19e) ont été abandonnées l'an dernier. En juin, il a été annoncé que des pourparlers étaient en cours sur l'acquisition potentielle de Samba Financial Group (26e au total) par National Commercial Bank, qui créerait une nouvelle banque contrôlant environ un quart de l'ensemble des opérations bancaires en Arabie Saoudite. En octobre, les banques ont déclaré que l'opération allait de l'avant, dans une transaction évaluée à 14,8 milliards de dollars.

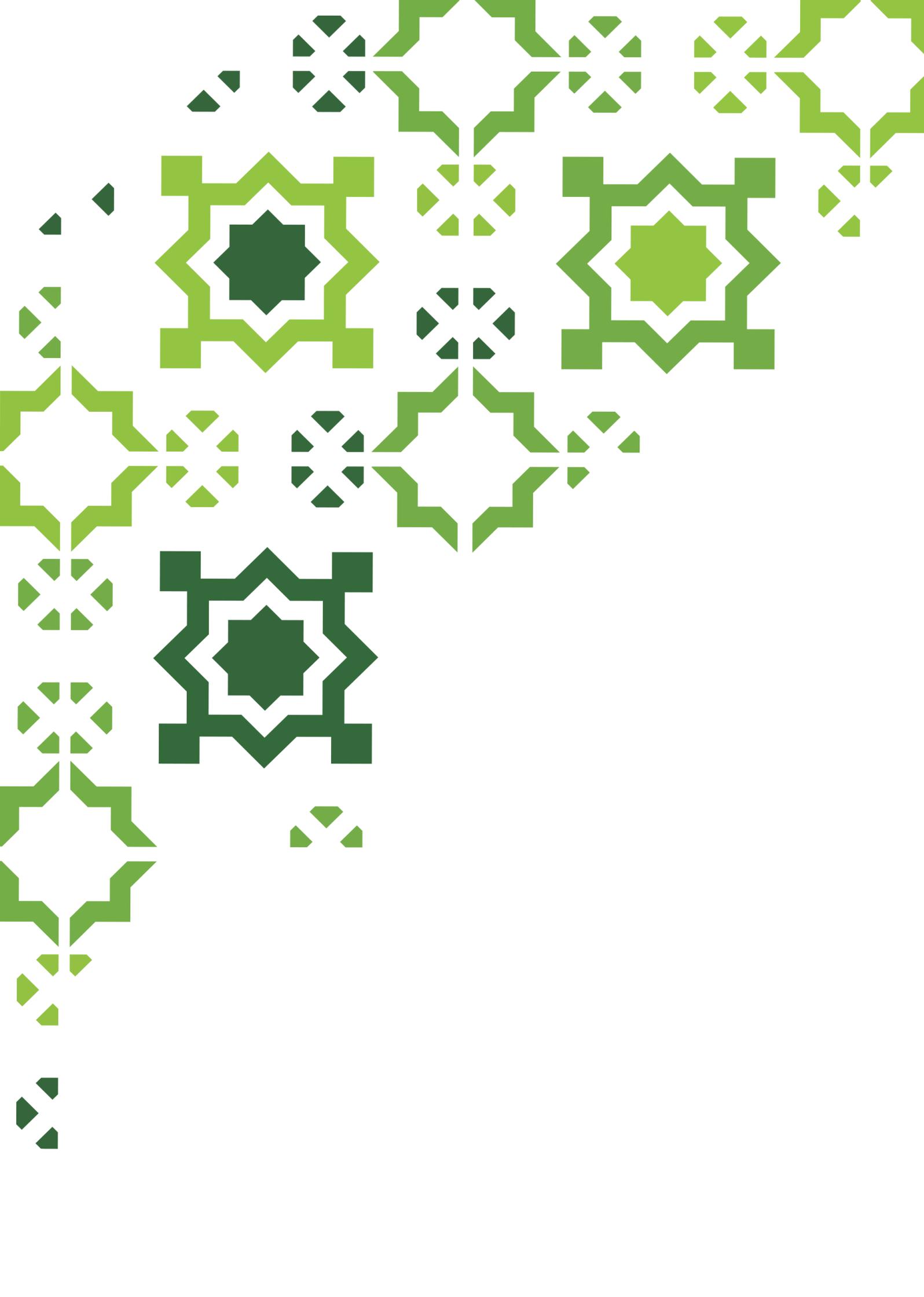
### Finance Islamique en Tunisie

La part de la Finance Islamique sur le marché financier tunisien demeure faible, ne dépassant pas 5%, alors que l'ambition des professionnels de cette activité est de la faire passer à 15%. L'atteinte de cet objectif reste tributaire du degré d'utilisation des nouvelles technologies et de la mise en application des Sukuks islamiques.

En effet, le 6<sup>ème</sup> forum international sur la finance islamique a été tenu à Sfax les 24 et 25 octobre 2020 sous le thème: «Economie et Finance islamiques à l'ère des transformations numériques» en partenariat avec Zitouna Tamkeen et en collaboration avec le Groupe de la Banque Islamique du Développement (IsDB) et l'Institut Islamique de Recherche et de Formation (IRTI), l'Académie Internationale de la Recherche en Charia (ISRA), l'Université Internationale Islamique de Malaisie (IIUM) et l'Académie Européenne en Economie et Finance Islamique (EAIFE). C'était une occasion pour renforcer le rôle de la Tunisie dans la Finance Islamique, et présenter les nouvelles technologies dans le domaine de la Finance Islamique.

Le paysage bancaire tunisien compte jusqu'à ce jour trois banques islamiques à savoir, Banque Zitouna, Al Baraka Bank et Wifack International Bank.





# IV

## RÉTROSPECTIVES ET FAITS MARQUANTS EN 2020

## IV.1 Faits Marquants en 2020

L'année 2020 a été marquée par les principaux faits suivants :

- ◆ La création de deux filiales à savoir Zitouna Finance et Zitouna Capital en plus du lancement imminent d'une filiale dédiée aux activités d'un établissement de paiement ainsi que le démarrage des travaux de création de « ZITOUNA Academy » ;
- ◆ Le début de la concrétisation de la nouvelle stratégie 2020-2024 avec la nouvelle feuille de route des projets stratégiques ;
- ◆ Des mesures exceptionnelles spéciales COVID-19 :
  - ◆ Le report des tombées des échéances (en principal et profit) échues durant la période allant du 1<sup>er</sup> mars jusqu' à fin septembre 2020 et la révision du tableau d'amortissement, en fonction de la capacité de chaque bénéficiaire. (La suspension des commissions de retrait par carte pour trois mois renouvelables et ce afin de faciliter les opérations bancaires par carte au niveau de tous les GAB et DAB sur l'ensemble du territoire Tunisien) ;
  - ◆ La suspension des visites des Clients et leur prise en charge et écoute par téléphone et email ;
  - ◆ Le doublement des plafonds de retraits des cartes ;
  - ◆ La suspension des réunions en présentiel et privilège des réunions via les visioconférences et les audioconférences ;
- ◆ L'ouverture de 15 nouvelles agences portant le nombre total à 159 ;
- ◆ Le démarchage de 50 353 nouveaux clients ;
- ◆ L'ouverture de 54 943 comptes ;
- ◆ La commercialisation de 70 263 cartes et la vente de 65 144 contrats IB et SMS ;
- ◆ L'évolution du total bilan de 767 MDT ;
- ◆ L'augmentation des dépôts de 608 MDT ;
- ◆ L'accroissement de l'encours des financements de 628 MDT ;
- ◆ La progression du PNB de 83 MDT ;
- ◆ Un résultat net positif de l'ordre de 51,5 MDT ;
- ◆ Le Recrutement de 66 nouveaux collaborateurs dont la plus grande part (53 nouvelles recrues) revient à la Direction Réseau et en ce qui concerne les stagiaires, accueil de 580 étudiants (dont 148 PFE) ;
- ◆ La fête du 10<sup>ème</sup> anniversaire de la Banque à travers une nouvelle aventure artistique et une première dans le secteur bancaire en Tunisie à savoir ; une chanson spéciale Banque Zitouna :  
« أحنا تجمعنا القيم » ;
- ◆ La refonte du site web de la Banque avec un nouveau design graphique ;
- ◆ Le lancement du Chatbot sur Messenger Facebook ;
- ◆ Le lancement du Compte Instagram de la Banque.

## IV.2 Projets & Stratégie de la Banque

L'arrivée du Groupe Majda a permis à Banque Zitouna de se doter d'une nouvelle vision ambitieuse concrétisée par la mise en place du Plan de Transformation de la nouvelle stratégie 20-24 qui s'articule autour de cinq programmes stratégiques :

- ◆ Capital Humain et bien être ;
- ◆ Renforcement de l'efficacité opérationnelle et commerciale ;
- ◆ Transformation digitale ;
- ◆ More Business ;
- ◆ Zitouna International.

L'année 2020, a été marquée par la pandémie du COVID-19 et les graves conséquences sur la croissance économique et les impacts sociaux. Par ailleurs, cette crise sanitaire a engendré un manque de visibilité sur les perspectives de l'économie nationale et internationale, ce qui a nécessité l'ajustement de quelques axes stratégiques, projets stratégiques et principalement le Business Plan 20-24 sur la base d'une analyse du contexte macroéconomique et de la performance de Banque Zitouna.

La préservation du rythme de croissance de la Banque, le renforcement du capital Humain, la diversification ainsi que la digitalisation de l'activité figurent parmi les plus importantes confirmations intégrées au niveau de la revue du plan stratégique 20-24.

Globalement, malgré la crise sanitaire et le contexte incertain, Banque Zitouna a continué sa bonne dynamique de croissance, la réalisation de la feuille de route des projets stratégiques et l'atteinte des objectifs escomptés au cours de l'année 2020. Le mode de gouvernance clair et approprié avec différents niveaux de responsabilités et de pouvoir décisionnels ainsi que l'engagement du top management dans tout le processus d'exécution des projets ont permis de veiller à l'harmonisation et à l'alignement des investissements par rapport à la stratégie globale de la Banque.

Par ailleurs, l'appui du Groupe Majda a permis l'accélération du lancement de nouvelles filiales dans le cadre de la mise en place de l'axe stratégique « développement du more business ». À cet effet, l'année 2020, a connu la création de deux filiales à savoir Zitouna Finance et Zitouna Capital en plus du lancement imminent d'une filiale dédiée aux activités d'un établissement de paiement ainsi que le démarrage des travaux de création de « Zitouna Academy ».

Sur le plan développement à l'international, et compte tenu de la conjoncture internationale, Banque Zitouna a revu certaines de ses priorisations concernant plusieurs travaux, avec focus sur l'implémentation de la Banque en Afrique de l'Ouest, le lancement de Banque Zitouna au Maghreb et en Europe.

## IV.3 Nouvelle Norme Comptable IFRS

Faisant suite à la décision du 6 septembre 2018 du Conseil National de la Comptabilité prévoyant l'adoption des normes comptables IFRS pour les entreprises d'intérêts publiques pour leurs états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2021, la BCT a publié en janvier 2020 une circulaire sur les mesures préalables devant être prises par les banques et les établissements financiers pour conduire le projet d'adoption des normes IFRS. De son côté, le CMF a émis un communiqué incitant les sociétés cotées, les banques et les établissements financiers, les sociétés d'assurance et de réassurance à établir des états financiers consolidés en IFRS à partir de 1 janvier 2021.

Dans ce cadre, Banque Zitouna a lancé le projet d'implémentation des normes IFRS, un projet classé parmi les projets stratégiques de la banque qui est piloté par le Pôle Finances. Pour entamer ce projet, la banque a lancé deux actions majeures, soit une formation préliminaire en 2019 de l'équipe projet au sein du Pôle Finance sur les normes IFRS suivi par un appel d'offres pour le choix du prestataire externe pour assurer l'accompagnement de la banque, dont le lancement et la validation ont été effectués avant la clôture de l'exercice de 2019.

### Le projet est organisé en quatre étapes :

- ◆ Phase diagnostic et évaluation d'impact ;
- ◆ Phase conception aboutissant à un plan d'implémentation détaillé ;
- ◆ Phase implémentation avec comme livrable un jeu complet d'états financiers consolidés conformément au référentiel IFRS ;
- ◆ Phase suivie et revue de l'implémentation.

Vu la spécificité de ce projet, des actions de formation ont été programmées en fonction de l'avancement des différentes étapes du projet pour garantir la maîtrise et l'aboutissement de ces différentes phases.

Au 31/12/2020, Banque Zitouna a clôturé la phase de diagnostic et formation initiale et elle a entamé les phases d'étude d'impact et de conception du plan d'implémentation détaillé.

### Les principaux enjeux de ce projet sont les suivants :

- ◆ IFRS 9 Instruments financiers & Dépréciation : regroupement et classification des instruments financiers et nouvelle méthodologie de dépréciation basée sur le « ECL » ;
- ◆ Avantages au Personnel : provisions à constater pour les avantages à long terme selon la méthode actuarielle ainsi que des règles de présentation spécifiques ;
- ◆ Contrat de location : Comptabilisation du droit d'utilisation du bien loué au bilan en contrepartie d'une dette de location) ;
- ◆ Impôt différé ;
- ◆ Revenus : Méthode du Taux effectif global (impact sur les commissions) et impact sur les agios réservés ;
- ◆ Immobilisations : méthode de réévaluation et test de dépréciation ;
- ◆ En tant que Banque islamique, un autre enjeu s'ajoute, soit la qualification des instruments de finance islamique en IFRS et l'harmonisation entre les exigences des normes IFRS et le cadre comptable de l'AAOIFI.

## IV.4 Politique Commerciale & Ouvertures d'Agences

La stratégie commerciale de Banque Zitouna est orientée pour servir la clientèle des particuliers, professionnels, tunisiens résidents à l'étranger et les PME ainsi que les GGE. Banque de proximité, elle s'organise autour d'un réseau de plus en plus dense avec **159 agences** couvrant l'ensemble du territoire tunisien. La Banque est organisée en 11 zones structurées autour de 11 directions régionales, ce qui répond à la volonté de renforcer la proximité avec la clientèle et lui assurer la meilleure prise en charge. Les principales réalisations de la Banque courant l'exercice 2020 s'articulent autour des axes suivants :

**Densification continue du réseau :** cet axe vise la consolidation de l'appareil commercial de la Banque à travers sa présence sur tout le territoire Tunisien afin de mieux répondre aux attentes de sa clientèle actuelle et potentielle ainsi qu'aux demandes grandissantes des produits et services de la Finance Islamique. Cette expansion a pour but d'engendrer une amélioration des indicateurs financiers de la Banque (Croissance du PNB, Volume des financements accordés, Volumes des dépôts et diversification des sources de commissionnement). Cette politique s'est concrétisée par l'ouverture de **15 Nouvelles agences** ramenant ainsi notre réseau à **159 agences**.

**Effectif Réseau :** L'effectif réseau constitue **63%** de l'effectif global de la Banque soit **696** collaborateurs répartis entre 218 employés appartenant à la gent féminine et **478** employés de la gent masculine.

**Maîtrise du coût des ressources par la collecte des ressources les moins onéreuses :** En s'éloignant des mécanismes de surenchères des taux opérés au niveau du secteur d'une part, et en misant sur une structure équilibrée des dépôts de la banque.

**Rentabilisation des emplois à travers une recherche des emplois sains et rentables :** Grâce à une démarche sélective des contreparties et un accompagnement des secteurs à forte valeur ajoutée.

**Développement & animation de la commercialisation des produits et services de la Banque :** Par le développement du portefeuille clients, du stock de comptes et de l'amélioration du taux d'équipement. Des challenges périodiques ont été mis en place avec une motivation en continue de l'équipe commerciale et la gratification des plus compétents.

**Recouvrement Commercial :** Renforcement du recouvrement commercial qui a permis de réduire les impayés à un niveau acceptable au 31/12/2020 soit moins de **48%** par rapport à l'objectif fixé par le Conseil d'Administration.

Ainsi eu égard au contexte difficile que vit la Tunisie et le monde suite à la pandémie de coronavirus, Banque Zitouna a accompagné sa clientèle à travers des solutions de report et de rééchelonnement adaptées au contexte et à la situation de chaque client.

**Suivi Opérationnel :** Renforcement du contrôle de 1<sup>er</sup> niveau central qui a permis de détecter et de corriger les insuffisances du système opérationnel.

## IV.5 Stratégie Marketing 2020

### IV.5-1 Offre des Produits et Services 2020

Dans un contexte spécial caractérisé par la pandémie du COVID-19, l'exercice 2020 a été sous l'égide de la fidélisation de la clientèle. La Direction Marketing & Développement produit a non seulement mis en place les mesures prises par la BCT, mais a également continué à étoffer son offre de produits et services afin de mieux répondre aux besoins des clients.

#### Accompagnement aux Entreprises :

Banque Zitouna a appuyé les entreprises durant cette année exceptionnelle, en leur proposant trois nouveaux produits avec des nouvelles techniques qui viennent enrichir : Tamouil Wakala Bil Istithmar en Dinars, Tamouil Wakala Bil Istithmar en Devises & Tamouil Chiraeèt Plus. Ces financements permettent d'accompagner les entreprises sur le court terme afin d'anticiper les besoins prévisionnels en trésorerie pouvant naître des décalages estimés entre les flux de recettes et de dépenses.

#### Les professionnels au cœur de cible de la banque :

Une attention particulière a été accordée au marché des professionnels, touchés par la crise sanitaire. Banque Zitouna a continué à élargir son offre de produits et services pour cette cible en leur proposant une offre adaptée à des tarifs compétitifs. À cet effet, Banque Zitouna a lancé le compte sous délégataire de change, ainsi qu'une nouvelle offre packagée avec un focus spécial pour les professions libérales de la santé afin de leur permettre de mieux gérer leurs opérations quotidiennes.

Cette offre packagée est déclinée en trois nouveaux packages : Business First, Business Optimum & Business Premium. Le Pack est composé d'un compte participatif, d'une carte Platinum nationale, d'un accès au service de banque à distance Tawassol, et d'un terminal de paiement fixe ou mobile (facultatif). Cette offre se caractérise principalement par une flexibilité accordée pour le paiement de la cotisation, et une série attractive d'avantages et de privilèges des conditions tarifaires.

#### Nouveautés du service de banque à distance Tawassol :

Pour fêter son 10<sup>ème</sup> anniversaire, Banque Zitouna a misé sur son projet stratégique Tawassol en ajoutant de nouvelles fonctionnalités. La nouvelle plateforme Tawassol avec sa version web et mobile a été enrichie par des nouvelles fonctionnalités qui offrent plus d'autonomie et self-care à ses clients Particuliers, Professionnels et Entreprises. Pour mieux répondre aux besoins et attentes de ses clients, Banque Zitouna a décliné son offre en 5 nouveaux types d'abonnements : 3 trois abonnements qui ciblent le marché des Particuliers Tawassol Classique, Tawassol Gold et Tawassol Platinum ; et 2 deux abonnements orientés pour les Professionnels et les Entreprises à savoir ; Tawassol Business et Tawassol Exécutive.

#### Banque Zitouna engagée pour l'éducation

Afin de mieux répondre aux attentes des parents visant l'excellence pour leurs enfants ainsi que des étudiants souhaitant approfondir leurs connaissances et enrichir leur CV, Banque Zitouna a élargi son offre produits dédiée aux particuliers, en mettant en place de nouveaux produits Dirasset ciblant chacun un cycle d'étude spécifique à savoir : Tamouil Dirasset Préparatoire, Tamouil Dirasset Primaire, Tamouil Dirasset Collège, Tamouil Dirasset Lycée, Tamouil Dirasset Universitaire et Tamouil Dirasset Professionnel.

## Développement du Partenariat et du Co-Branding

En cette année exceptionnelle marquée par la pandémie Covid-19, Banque Zitouna a poussé vers le développement des actions de partenariat afin d'accompagner son offre produit et permettre la réalisation des objectifs de Financement.

En effet, une dizaine d'actions de partenariat dans différents secteurs d'activité ont été réalisées. Ces actions ont permis de mettre en place plus de 450 dossiers de financement pour un volume équivalent à 24 MDT.

## IV.5-2 Veille Marketing & Études de Marchés

L'année 2020 a été marquée par le contexte de la pandémie du Covid-19 amenant le département veille marketing et études de marché à s'adapter aux nouveaux contextes de travail pour garantir la continuité de l'activité en concomitance avec la participation aux projets de la banque, à savoir « **la refonte du site Web de la banque** ».

Afin de suivre le contexte concurrentiel et rester toujours au diapason du marché, plusieurs rapports de benchmarking et des études sectorielles ont été développés, notamment :

- ◆ Benchmarking des différents thèmes notamment la tarification des produits de financements, les conditions tarifaires, les mesures prises dans le cadre de la pandémie, etc. ;
- ◆ Focus métier sur le secteur d'activité des médecins généralistes en Tunisie, etc.

## IV.6 Plan de Communication 2020

En 2020, pour fêter son 10<sup>ème</sup> anniversaire, Banque Zitouna s'est lancée dans une nouvelle aventure artistique, une première dans le secteur bancaire en Tunisie : Une chanson spéciale Banque Zitouna : « تجمعننا القيم أحنا ». Cette œuvre artistique a mis en avant la signature de la Marque « قيم تجمعننا », traduisant des valeurs universelles, l'esprit de solidarité et le sens de la « Positive attitude » afin d'ancrer davantage et véhiculer le positionnement de la marque. La chanson, a été interprétée par le Grand Artiste **Lotfi Bouchnak**, L'artiste revenante **Insaf Ben Ghalia** et le jeune prodige **Ahmed Rebai**.

Cette campagne a marqué surtout le retour de la marque sur le support TV, à travers 3 Spots Publicitaires extraits du Clip de la chanson. En termes de communication digitale, Banque Zitouna a trôné sur le secteur bancaire dans la majorité des indicateurs de performance des réseaux sociaux et du site web.

En effet, en période de confinement lors de la Pandémie COVID-19, le Digital a été le fer de lance de la Banque pour la communication avec les clients en les informant en temps réel sur les différentes actions entreprises, les nouveaux dispositifs pour la présence dans les agences, les avantages accordés par la Banque, ...

Cette année a vu l'atteinte des **1 million de fans** sur la page Facebook de la Banque. À cette occasion, la Banque a fêté cette réalisation avec sa communauté à travers le lancement de la plateforme **Kiyam.tn** : Une Interface de recueil des candidatures des associations pour la réalisation de projets RSE. 5 projets ont été votés et subventionnés par la banque à hauteur de 20 000 DT chacun.

Dans la continuité de la présence de la Banque sur les plateformes digitales les plus connues chez les tunisiens, l'année 2020 a vu le lancement du **Compte Instagram** de la Banque et la mise en place d'advergame, sur ce réseau, à l'occasion de **la fête des mères**.

Cette année a vu également **la refonte** intégrale du **Site Web** de la Banque marquant une nouvelle ère dans la communication digitale, à savoir, l'application du « **Customer Centricity** », ainsi que le lancement du **Chatbot** en fin d'année sur Messenger Facebook.

Au-delà de la stratégie éditoriale par support digital (Facebook ; LinkedIn, Instagram, ...), plusieurs **actions de co-branding** avec les concessionnaires et différents partenaires ont été mises en avant, à côté de la **virilisation** de plusieurs **campagnes Off-Line** : Les Journées Pro, Tamouil Dirasset, ouvertures agences, ... ainsi que la virilisation du Clip de la Campagne Institutionnelle du 10<sup>ème</sup> anniversaire sur Facebook et YouTube.

En plus, l'année 2020 a été marquée certes par les actualités du COVID-19, néanmoins, la Banque a réussi à lancer deux campagnes Produits, à savoir :

- ◆ **Campagne « Tamouil Dirasset »** ;
- ◆ **Campagne « Mois des Pros »** ; Concernant la communication réseau, la Banque a commencé à appliquer la nouvelle charte architecturale à travers un site pilote à l'agence Charguia 2. En parallèle, l'habillage GAB a été généralisé dans toutes les nouvelles ouvertures agences.

L'année 2020 a été en outre marquée par des actions stratégiques de communication interne notamment ;

**L'organisation d'un Team building 2020** pour les collaborateurs du Pôle Commercial aux mois de janvier et février 2020 sur plusieurs sessions (Nord, Centre et Sud) dans le but d'avoir un échange constructif, et constituant une opportunité privilégiée pour partager ensemble de nouveaux challenges et défis et de faire adhérer les troupes autour d'une même vision de la Banque, de sa stratégie, de son Business Plan 2020-2024 et de ses objectifs commerciaux.

**Le lancement du Réseau Social d'Entreprise** : La solution Yammer de Microsoft pour constituer le socle d'un réseau social interne de Banque Zitouna grâce auquel, les interactions humaines transcendent les organisations pyramidales traditionnelles, générant de nouveaux flux d'informations entre les différentes structures de la banque, et favorisant un partage des connaissances plus fluide ;

**Le 10<sup>ème</sup> anniversaire de banque Zitouna** à travers une animation interne spéciale ;

**La mise en place d'une plateforme digitale de Jeu-Quiz** : « Zitouna Gaming », dédiée exclusivement pour les collaborateurs et proposant, sur 10 semaines, une panoplie de concepts interactifs et des gains, dont les thématiques sont en phase avec les problématiques et les enjeux de la Banque.

**L'accompagnement des structures internes** : Dans un objectif de faire adhérer les collaborateurs autour des différents projets de la Banque et réussir toute conduite de changement ;

**L'accompagnement sensibilisateur COVID-19** : au travers des différentes campagnes de sensibilisation par rapport au COVID-19 menées par la Direction Générale et la Direction de Développement du Capital Humain : Communication de crise, affichage interne, conception de supports média et d'affichage.

## IV.7 Qualité de Service & Satisfaction Client

Banque Zitouna continue d'assurer un rôle et une responsabilité axés sur la satisfaction client à travers plusieurs initiatives telles que l'amélioration des processus ou la mise en place de proposition pour garantir un meilleur service aux clients.

Banque Zitouna dans sa vision au côté de son personnel, veille à la satisfaction de sa clientèle pour qu'elle reste étroitement liée à ses valeurs : Celles d'une Banque Islamique.

### IV.7-1 Qualité et Efficacité opérationnelle

Les principaux travaux de la banque se sont orientés principalement sur le renforcement de la qualité des données en vue de répondre à des besoins stratégiques, en l'occurrence la Satisfaction client et le CRM.

Des améliorations ont été identifiées et recommandées afin d'apporter tout le soutien au bon déroulement des activités opérationnelles, tant pour les collaborateurs que pour les clients.

La banque a commencé travailler sur la mise en place de Service-level Agreement internes et externes au sein de plusieurs entités permettant de renforcer le niveau de leur engagement et responsabilité dans le but de garantir un degré de performance répondant aux attentes de sa clientèle.

### IV.7-2 Satisfaction client

Dans le but de réunir les collaborateurs sous la thématique « Banque Zitouna, une banque relationnelle de référence », la Banque a développé ses efforts dans le renforcement de la culture client.

Durant l'année 2020, l'objectif principal était d'instaurer une culture client partagée et adoptée par tous les collaborateurs.

Ainsi, les efforts se sont axés sur :

- ◆ Le renforcement de la culture qualité au sein de la Banque à travers les ateliers Qualité ;
- ◆ L'évaluation périodique des agences de Banque Zitouna ;
- ◆ Les audits qualité au sein des agences ;
- ◆ Le lancement du projet « Relation Client » visant à offrir une expérience client unique ;
- ◆ La centralisation des réclamations permettant de détecter les non-conformités, de les corriger et d'anticiper des éventuelles anomalies ;
- ◆ Les messages de sensibilisation et de bonnes pratiques qui renforcent la vigilance des collaborateurs.

## IV.8 Stratégie RSE

Banque Zitouna a établi une stratégie RSE à fort impact social faisant participer les principales parties prenantes dans le domaine social.

L'année 2020 a été marquée par le lancement du programme d'appel aux projets citoyens « KIYAM ». Une plateforme a été mise en place permettant de collecter, sélectionner, soutenir et promouvoir des initiatives citoyennes émanant du tissu associatif et des entreprises socialement responsables œuvrant principalement pour l'éducation, la santé publique, l'entrepreneuriat et l'employabilité, la lutte contre la pauvreté et la disparité régionale.

Les votes, ouverts à tous, ont fait élire cinq projets parmi une liste de vingt-cinq postulants :

- ◆ **Projet « Ecoland »** en partenariat avec le club En actus IHEC Carthage permettant la création de l'emploi et le renforcement de l'autonomie financière des femmes rurales, ce projet a touché 350 habitants de la région Fdhoul à Siliana ;
- ◆ **Projet « Rénovation d'une salle au sein du service gynécologie de l'hôpital Charles Nicole »** en partenariat avec l'association « Esmaani » au profit de 3000 femmes par an ;
- ◆ **Projet « Création d'un contenu pédagogique numérique de qualité conforme au programme scolaire officiel »** en partenariat avec la start-up Envast au profit des écoles primaires rurales ;
- ◆ **Projet « Rénovation d'une école primaire publique à El Marjaa Solimane »** en partenariat avec l'association « Tunis El Meziana » en faveur de 250 élèves de la région par an ;
- ◆ **Projet « Une vie meilleure »** en partenariat avec l'association Darna en faveur de six enfants adoptés.

Banque Zitouna n'a pas manqué d'être présente et solidaire, aux côtés des tunisiens, pour faire face à la pandémie du COVID-19. Elle s'est portée volontaire pour relever les enjeux sanitaires et lancer plusieurs initiatives :

- ◆ L'acquisition d'équipements médicaux en faveur de l'hôpital Abderrahmane Mami ;
- ◆ La prise en charge des frais des produits de première nécessité d'une centaine de famille de la région du Kram ;
- ◆ La prise en charge des frais de scolarité de 270 élèves d'une école rurale à Kairouan.

## IV.9 Evolution Système d'Information

Dans la continuité de la stratégie IT arrêtée dans le cadre du schéma directeur informatique, Banque Zitouna a pu mettre en place un ensemble de projets afin de proposer de nouveaux produits et services innovants et personnalisés, pour but de mieux servir ses clients.

### IV.9-1 Evolution des domaines fonctionnels

L'évolution du secteur financier et de ses réglementations, la concurrence au sein du marché bancaire et l'importance de la gestion des flux informationnels ont soumis la banque à accorder une importance de plus en plus accrue à l'évolution et à l'expansion des Systèmes d'Information. Ces outils de gestion évoluent et prennent une place stratégique et considérable dans le pilotage et l'organisation de son activité. Dans cette thématique et

tout au long de l'année 2020, Banque Zitouna a continué ses investissements dans plusieurs projets techniques afin d'améliorer la qualité de ses services et suivre son expansion. Parmi ses principaux projets, nous citons :

1. Nouvelle solution BPM (Carthago) pour les processus de financement Particulier & Entreprise ;
2. Développement et mise en place d'une solution de « Gestion des Garanties » ;
3. Mise en place des Dashboards pour les directions métiers ;
4. Déclaration des statuts des transferts reçus Swift MT103 ;
5. Conception et Développement de Reporting règlementaire (17 RAPPPORTS) ;
6. Développement et enrichissement de la solution Tawassol IB (Chate graphique, nouveaux services, DIGIGO, ...) ;
7. Refonte de la Plateforme Tawassol MB (Charte Graphique, Nouveaux services, Nouvelle UX/UI, Nouvelle architecture technique) ;
8. Développement du Lot2 du projet de « Suivi des engagements » ;
9. Suivi des engagements : Tableau engagement & classification ;
10. Ijara Post déblocage :
  - ◆ Transfert relocation,
  - ◆ Rééchelonnement,
  - ◆ Résiliation en commun accord,
  - ◆ Automatisation des Bons de commande.
11. Extension de la solution Service Desk pour les moyens généraux ;
12. Mise en place d'une solution de RPA (Robot Processus Automation) :
  - ◆ Automatisation des Services d'Habilitations,
  - ◆ Automatisation de la Création des utilisateurs sur le nouvel environnement PowerCard.

D'autres parts, il y a eu lieu, le lancement de plusieurs nouveaux projets pour la mise à niveau technique et fonctionnelle ainsi que la migration vers des versions plus récentes :

1. Démarrage du projet de la migration T24 vers la version R20 ;
2. Démarrage de la migration de la plateforme Monétique PowerCard ;
3. Démarrage de la migration de la plateforme de GED ;
4. Migration de la plateforme de numérisation des chèques ;
5. Lancement du projet « Data Intégration Platform » ;
6. Lancement du projet « Gestion des Recouvrements » ;
7. Mise à niveau de la suite Siron AML.

## IV.10 Capital Humain & Bilan Social

### Administratif & Social : Toujours en quête du Bien-être au travail

Au terme de l'année 2020, Banque Zitouna a compté **1095** collaborateurs, soit un accroissement de **3,8%** par rapport à l'année précédente. Le Capital Humain reste relativement jeune (âge moyen de 34 ans) avec une répartition Hommes-Femmes respective de **66%** et **34%**.

D'un autre côté, des actions sociales ont été entreprises tout au long de l'année pour dynamiser les relations sociales à l'instar de « la Journée du Savoir » et « La Fête des Mères ».

### Développement RH : Le Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines et la récompense du mérite

L'année 2020 a été marquée par le lancement du projet stratégique de mise en place d'un « Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines » à la Banque en vue de pouvoir concrétiser ses objectifs en lien avec le Capital Humain.

En effet, des fiches de poste ont été élaborées pour l'ensemble des emplois de la Banque en vue d'entamer l'élaboration de référentiels de compétences. L'objectif étant d'aboutir à un Système de Gestion des Ressources Humaines par les Compétences capable de booster la productivité, développer une marque employeur attrayante et fidéliser les Talents.

### Activité de formation à l'ère de la pandémie Covid-19 :

À l'instar de toutes les entreprises nationales et internationales, Banque Zitouna n'a pas été à l'abri des retombées de la pandémie COVID-19. Les activités de formation ont été interrompues du mois de Mars jusqu'au mois d'août à l'exception de quelques activités de formation en e-learning. La Banque a repris les activités de formation avec des effectifs réduits tout en respectant les précautions sanitaires. Grâce à un rythme à la fois soutenu et mesuré, la Banque a pu toucher tous les collaborateurs nouvellement recrutés et promus à des fonctions supérieures par des cursus de formation d'insertion et de montée en compétence.

Grâce à la généralisation d'une formation en e-learning en LAB/FT sur tout le personnel du Réseau et de quelques Directions du Back Office, la Banque a pu réaliser un ratio d'Effort de formation de l'ordre de **77%** du personnel de la Banque (ayant bénéficié d'activités de formation) et une moyenne de **2,5 Jours** de Formation/Collaborateur.

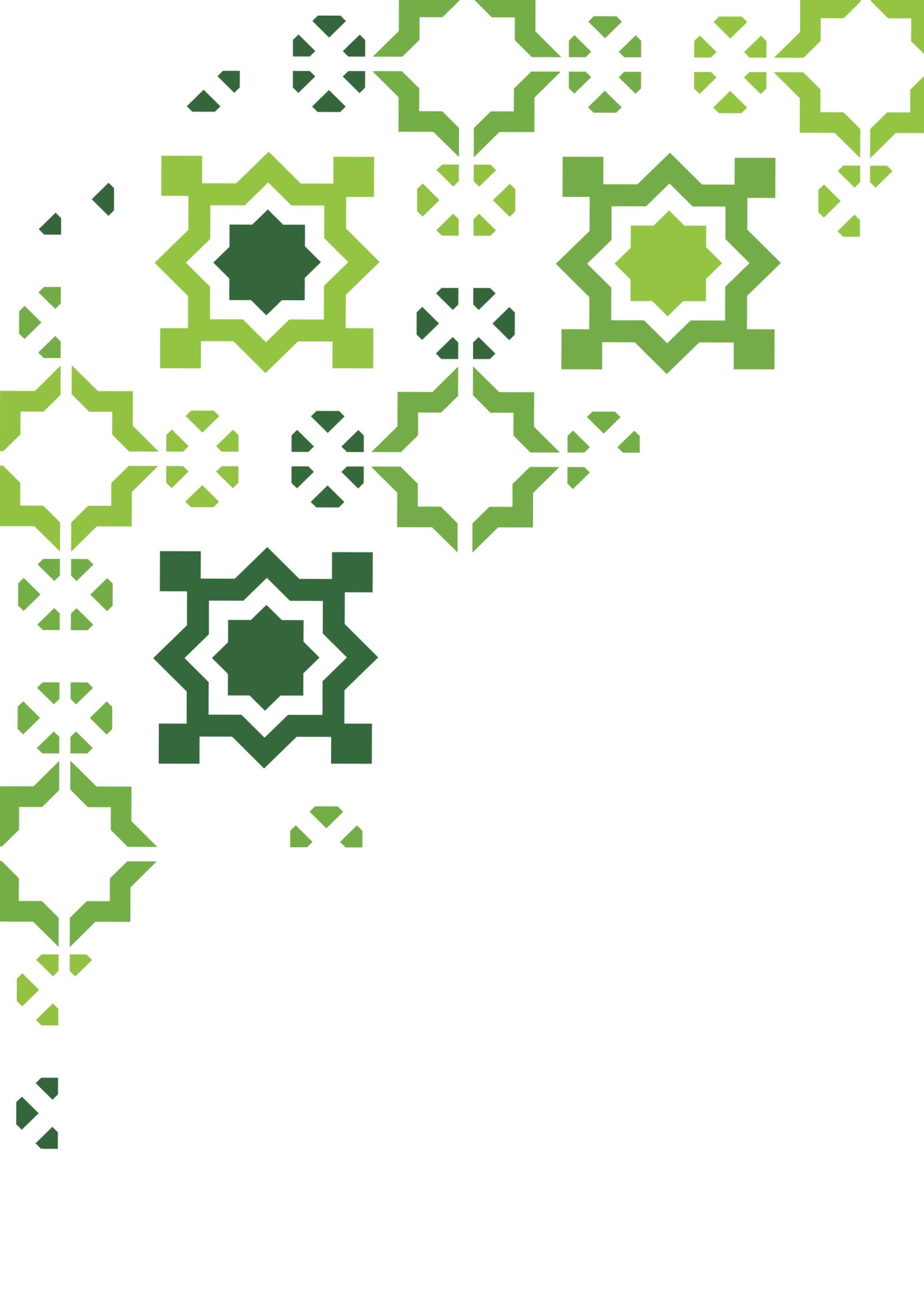
L'année 2020 a été marquée aussi par la signature d'une convention de collaboration avec le Centre National de Formation Continue et de Promotion Professionnelle (CNFCPP) pour un accompagnement tout au long de l'année 2021 en vue de l'obtention d'un Label Qualité dans le domaine de la Formation Continue, espéré début l'année 2022.

## Le Recrutement : Objectif atteint malgré les conditions sanitaires imposées

### par le COVID-19

Conformément aux exigences du Plan stratégique 2020-2024, le Département Recrutement, Intégration et stages a réussi malgré les exigences sanitaires imposées par le COVID-19 à accompagner l'appareil commercial dans ses efforts de densification du Réseau d'agences. 66 nouveaux collaborateurs ont intégré la Banque courant cette année. Tous les entretiens de recrutement ont été assurés en respectant les règles de distanciation et de sécurité sanitaire tout en profitant du digital pour mener des entretiens en ligne.

D'un autre côté, et pour être fidèle à ses promesses vis-à-vis des étudiants, Universités et Institutions de Formation, Banque Zitouna a pu accueillir **580** stagiaires.





# V

## ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA BANQUE

# V.1 Chiffres clés 2020

Le tableau ci-après illustre l'évolution des chiffres clés de la banque au 31/12/2020 :

Indicateurs / Années	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020
<b>Activités</b>						
Nombre d'Agences	85	103	114	129	144	159
Nombre de DAB	90	108	121	135	154	169
Effectifs	824	915	975	1 009	1 055	1 059
Nombre de Clients	154 614	196 557	237 384	277 128	321 568	358 980
Nombre de Comptes	193 645	243 915	292 707	339 525	395 771	441 193
Nombre de Cartes	59 264	79 070	95 354	119 811	150 598	184 508
Nombre de Contrats IB & SMS	40 728	55 495	79 224	97 449	160 567	210 868
Total Bilan (En MDT)	1 799	2 282	2 824	3 286	3 943	4 710
Dépôts de Clientèle (En MDT)	1 532	1 948	2 357	2 829	3 368	3 976
Créances sur la Clientèle (En MDT)	1 253	1 707	2 094	2 477	3 136	3 764
Capitaux Propres (En MDT)	156	179	250	266	346	487
<b>Résultats (MDT)</b>						
Produit Net Bancaire	78,4	101,7	128,4	139,6	169,4	252,4
Frais Généraux	61,6	78,3	93,9	110,6	127,5	150,3
RBE	16,9	23,4	34,5	29,0	41,9	102,1
Résultat Net	9,5	12,6	20,0	15,6	24,3	51,5
<b>Ratios</b>						
Ratio de Solvabilité tiers 2	11,3%	10,1%	11,4%	11,41%	12,07%	13,43%
Ratio de Liquidité	112,1%	297,4%	163,9%	91,63%	123,53%	127,78%
ROE (RN/Capitaux propres)	8,58%	7,53%	9,30%	8,54%	7,96%	12,38%
ROA (RN/Total actifs)	0,61%	0,62%	0,78%	0,51%	0,67%	1,19%
Commissions Nettes / Masse Salariale	40,6%	40,8%	42,4%	50,19%	49,23%	53,84%
Coefficient d'exploitation	78,5%	77,0%	73,1%	79,23%	75,57%	59,53%
Taux des créances classées	2,9%	2,7%	3,0%	3,74%	4,09%	4,01%

## V.2 Activités de la Banque en 2020

### V.2-1 Les Dépôts de la Clientèle

À fin décembre 2020, les dépôts de la clientèle ont totalisé **3 976 MDT** contre **3 368 MDT** à fin décembre 2019 affichant ainsi une évolution de **608 MDT (+18%)**.

Sur la période 2015-2020, les dépôts de la clientèle ont augmenté en moyenne de **21%**.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des dépôts sur cette période :



### Evolution des Dépôts par produit :

*(Chiffres en MDT)*

Nature	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Evolution (MDT)	Evolution (%)
Dépôts à vue	1 356	1 107	249	23%
Épargne	2 097	1 667	430	26%
Istithmar	365	476	-111	-23%
Autres Sommes Dues à la Clientèle	147	101	45	45%
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	11	17	-6	-33%
<b>Total</b>	<b>3 976</b>	<b>3 368</b>	<b>608</b>	<b>18%</b>

- ◆ Les dépôts à vue ont augmenté de **249 MDT** par rapport à fin décembre 2019 pour atteindre **1 356 MDT** à fin 2020, soit une évolution de **23%**.
- ◆ Les dépôts d'épargne ont enregistré une hausse importante de **430 MDT** pour atteindre **2 097 MDT** à fin 2020 contre **1 667 MDT** à fin 2019. En effet, le réseau des agences a pu ouvrir **27 109** nouveaux comptes d'épargne pour atteindre **249 817** comptes à fin 2020 contre **222 708** à fin 2019.
- ◆ S'agissant des contrats Istithmar, ils ont enregistré une baisse de **111 MDT** par rapport à l'exercice précédent, dont le détail est affiché dans le tableau ci-après :

Encours Istithmar par type	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Evolution
Istithmar	365	476	-111
Moutlak	93	77	17
Wakala Bel Istithmar	272	399	-128

## Structure des dépôts

L'analyse de la structure des dépôts faitmontrer:

- ◆ Une hausse de la part des dépôts à vue de 1,2% pour atteindre 34,1% à fin 2020.
- ◆ Une hausse de la part des dépôts d'épargne de 3,2% par rapport à fin 2019 pour s'élever à 52,7% à fin 2020.
- ◆ Une baisse de la part des dépôts Istithmar de 5% par rapport à fin 2019 pour s'élever à 9,2% à fin 2020.

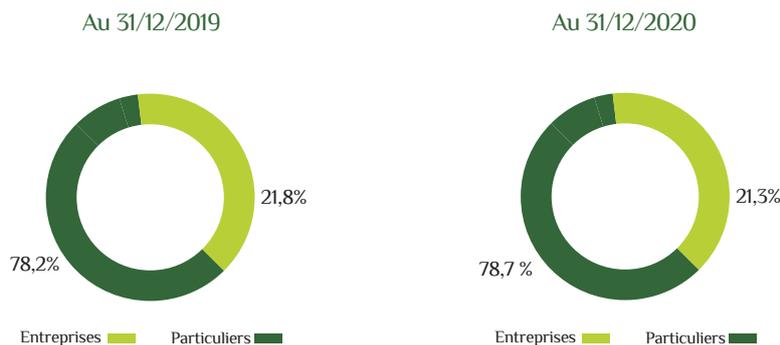


## Structure des dépôts par marché

La structure des dépôts par marché fait montrer une hausse de la part du marché des particuliers de 0,5% au détriment du marché des entreprises.

(Chiffres en MDT)

Nature	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Evolution (MDT)	Evolution (%)
Entreprises	846	735	111	15%
Particuliers	3 130	2 633	497	19%
<b>Total</b>	<b>3 976</b>	<b>3 368</b>	<b>608</b>	<b>18%</b>



## V.2.2 Les Créances sur la Clientèle

### La Production des Financements

Sur la période 2015-2020, la production des financements a augmenté en moyenne de l'ordre de 28%. Le graphique ci-dessous retrace l'évolution de la production sur cette période :



Le volume global de la production relatif à l'exercice 2020 a atteint 2 806 MDT contre 2 389 MDT pour l'année précédente, soit une évolution de 417 MDT (17%).

En effet, l'enveloppe allouée à la technique Mourabaha a atteint 2 601 MDT en 2020 contre 2 121 MDT en 2019, soit une part de l'ordre de 93% en 2020.

La production des financements relatifs aux exercices 2019 et 2020 est répartie par marché et par segment comme suit :

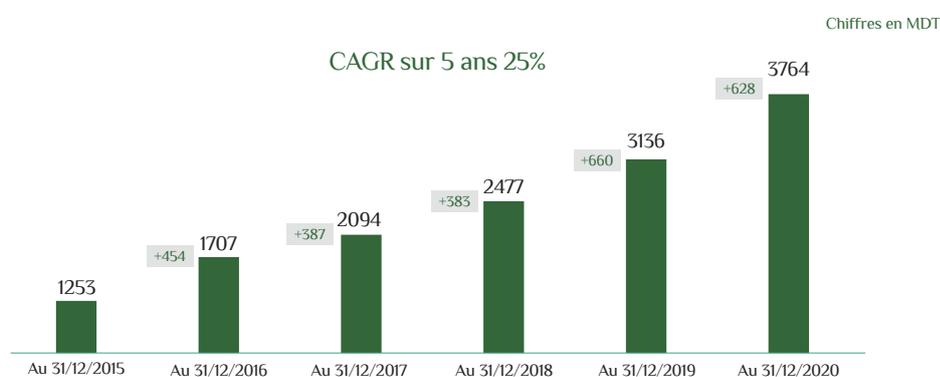
(Chiffres en MDT)

Marché	Durée	Production Année 2019	Production Année 2020	Evolution (MDT)	Evolution (%)
Corporate	GE	573	753	179	31%
	PME	882	886	4	0%
	Institutionnels	273	473	200	73%
<b>Total Corporate</b>		<b>1 728</b>	<b>2 111</b>	<b>383</b>	<b>22%</b>
Retail	Particuliers	184	188	-6	-3%
	Professionnels	68	67	0	0%
	TPE	409	439	40	10%
<b>Total Retail</b>		<b>661</b>	<b>695</b>	<b>35</b>	<b>5%</b>
<b>Total</b>		<b>2 389</b>	<b>2 806</b>	<b>417</b>	<b>17%</b>

La répartition par marché fait montrer une consolidation de la part de du marché Corporate à 75% en 2020 contre 72% en 2019.

## V.2.3 L'encours des Financements

Sur le période 2015-2020 les créances sur la clientèle ont enregistré un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 25%.



En effet, l'évolution de la production a eu son impact sur l'encours des créances sur la clientèle pour atteindre 3 764 MDT à fin 2020 contre 3 136 MDT à fin 2019, soit une augmentation de 628 MDT.

L'encours des créances sur la clientèle est réparti comme suit :

(Chiffres en MDT)

Nature	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Evolution (MDT)	Evolution (%)
Mourabaha	2 916	2 404	512	21%
Ijara	593	532	61	11%
Autres (*)	256	201	54	27%
<b>Total</b>	<b>3 764</b>	<b>3 136</b>	<b>628</b>	<b>20%</b>

(\*) Les impayés, les créances classées et les comptes débiteurs...

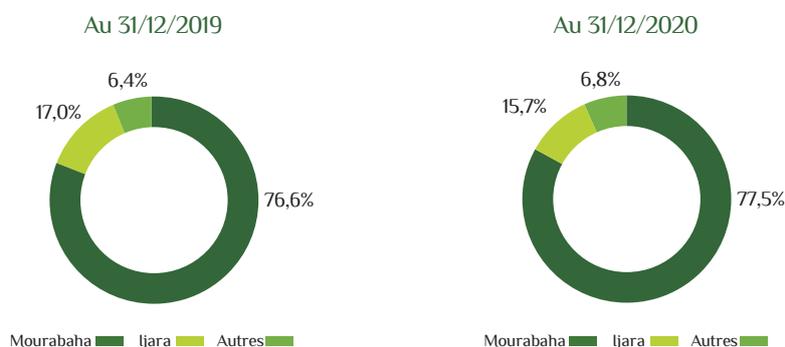
Par type de produit, on remarque que :

- ◆ L'encours des financements Mourabaha a connu une évolution de 512 MDT (+21%), pour passer de 2 404 MDT à fin 2019 à 2 916 MDT à fin 2020.
- ◆ L'encours de l'Ijara s'est élevé à 532 MDT à fin 2020 contre 593 MDT à fin 2019, soit une évolution de 61 MDT (+11%).
- ◆ Les autres composantes ont connu une hausse de 54 MDT.

## Structure des financements par produit

La structure des financements par produit fait montrer que :

- ◆ La part des financements Mourabaha a augmenté de 0,8% pour passer de 76,6% en 2019 à 77,5% en 2020.
- ◆ La part de l'Ijara a baissé de 1,2% pour s'élever à 15,7% à fin 2020 contre 17% à fin 2019.
- ◆ La part des autres composantes de financements a augmenté de 0,4% pour passer de 6,4% en 2019 à 6,8% en 2020.

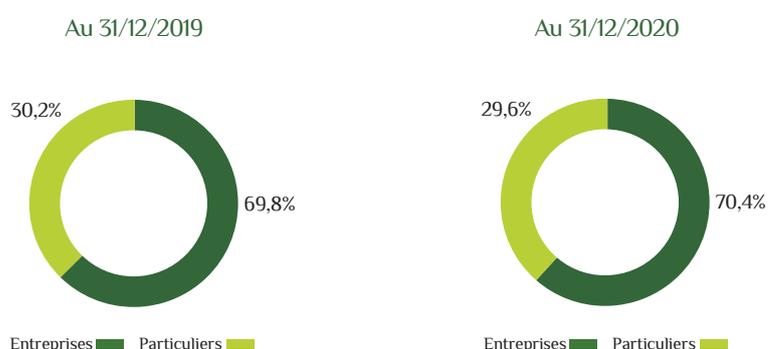


## Structure des financements par marché

À fin 2020, l'analyse par marché montre que les financements de la banque sont utilisés à raison de **29,6%** par les Particuliers (contre **30,2%** à fin 2019) et **70,4%** par les Entreprises (contre **69,8%** à fin 2019).

(Chiffres en MDT)

Marché	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Evolution (MDT)	Evolution (%)
Entreprises	2 651	2 189	462	21%
Particuliers	1 113	947	166	18%
<b>Total</b>	<b>3 764</b>	<b>3 136</b>	<b>628</b>	<b>20%</b>



## V.2.4 Qualité du Portefeuille

À fin 2020, les créances douteuses et litigieuses ont atteint **160 MDT** contre **134,34 MDT** à la fin de l'exercice 2019.

Le taux des créances classées s'est élevé à **4,01%** à fin 2020 contre **4,09%** à fin 2019.

(Chiffres en MDT)

Nature	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Créances douteuses et litigieuses (A)	160	134,34
Créances à la clientèle (B)	3 984	3285,7
<b>Taux de créances classées (A) / (B)</b>	<b>4,01%</b>	<b>4,09%</b>
Dotations aux provisions individuelles	8,8	5,8
Dotations aux provisions additionnelles	4,9	1,1
Stock de provisions individuelles	32,5	23,7
Stock de provisions additionnelles	15,1	10,16
Agios réservés	10,3	6,7
Provisions & agios réservés (C)	57,9	40,57
<b>Taux de couverture des créances classées (C)/(A)</b>	<b>36,2%</b>	<b>30,2%</b>

L'effort de provisionnement tout au long de l'année 2020 s'est traduit par :

- ◆ Une dotation individuelle de l'ordre de **8,8 MDT** en 2020 contre **5,8 MDT** en 2019 pour ramener le stock de ces provisions de **23,7 MDT** à fin 2019 à **32,5 MDT** à fin 2020.
- ◆ Une dotation additionnelle de **4,9 MDT** en 2020 contre **1,1 MDT** en 2019 pour ramener le stock de ces provisions de **10,2 MDT** à fin 2019 à **15,1 MDT** à fin 2020.

Le taux de couverture des créances classées par les provisions et les agios réservés a atteint **36,2%** à fin 2020 contre **30,2%** à fin 2019.



## V.3 Résultat de la Banque 2020

Le compte de résultat de la banque pour l'année 2020 se présente comme suit :

(Chiffres en MDT)

Compte de Résultat	Réalisé au 31/12/2020	Réalisé au 31/12/2019	Evolution (MDT)	Evolution (%)
Profits et revenus assimilés	322,0	256,4	65,6	26%
Commissions reçues	51,3	42,5	8,8	21%
Gain/Perte de change	16,1	16,3	-0,2	-1%
Gain/portefeuille titres	0,6	0,3	0,3	-
<b>Produits d'Exploitation Bancaire</b>	<b>390,0</b>	<b>315,4</b>	<b>74,6</b>	<b>24%</b>
Charges encourues et assimilées	134,1	142,0	-7,9	-6%
Commissions encourues	3,4	4,0	-0,6	-14%
<b>Charges d'Exploitation Bancaire</b>	<b>137,5</b>	<b>146,0</b>	<b>-8,4</b>	<b>-6%</b>
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>252,4</b>	<b>169,4</b>	<b>83,0</b>	<b>49%</b>
Frais de personnel	89,0	78,2	10,8	14%
Charges générales d'exploitation	49,3	38,7	10,5	27%
Dotation aux amortissements	12,0	10,6	1,4	13%
<b>Frais Généraux</b>	<b>150,3</b>	<b>127,5</b>	<b>22,7</b>	<b>18%</b>
<b>RBE</b>	<b>102,1</b>	<b>41,9</b>	<b>60,3</b>	<b>144%</b>

Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/créances, hors bilan et passif	38,8	12,2	26,7	219%
Dotations aux prov et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement	4,0	1,0	3,0	-
Autres produits d'exploitation	0,8	0,3	0,6	214%
<b>Résultat d'Exploitation</b>	<b>60,1</b>	<b>29,0</b>	<b>31,2</b>	<b>108%</b>
Gain provenant des autres éléments ordinaires	0,2	-0,3	0,5	-156%
Gain/perte provenant des éléments extraordinaires	-0,9	0,0	-0,9	-
Impôts sur les sociétés	-7,9	-4,3	-3,6	83%
<b>Résultat Net de l'Exercice</b>	<b>51,5</b>	<b>24,3</b>	<b>27,2</b>	<b>112%</b>

### V.3.1 Profits reçus et revenus assimilés

Les profits reçus ont atteint 322 MDT en 2020 contre 256,4 MDT en 2019, soit une progression de 26%..

(Chiffres en MDT)

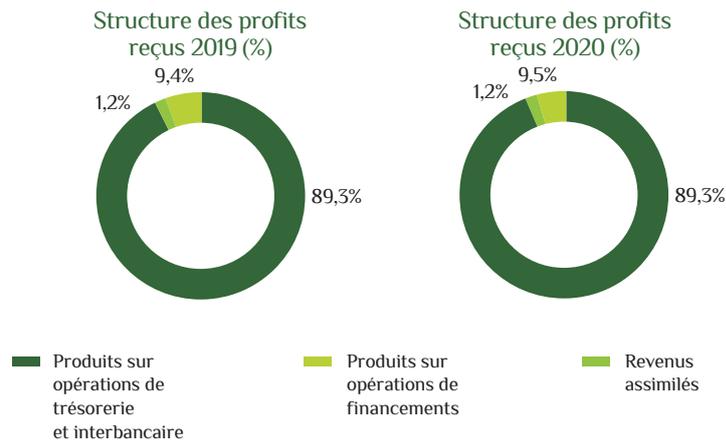
Profits et revenus assimilés	2020	2019	Evolution (MDT)	Evolution (%)
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	30,6	24,2	6,4	27%
Produits sur opérations de financements	287,5	229,0	58,5	26%
Revenus assimilés	3,9	3,2	0,7	22%
<b>Total</b>	<b>322,0</b>	<b>256,4</b>	<b>65,6</b>	<b>26%</b>

L'évolution favorable des profits reçus et revenus assimilés est expliquée comme suit :

- ◆ Les profits drainés par les financements totalisent **287,5 MDT** en 2020 contre **229 MDT** en 2019, enregistrant ainsi une augmentation de **58,5 MDT**.
- ◆ Les profits reçus sur les opérations de trésorerie et interbancaire ont augmenté de **6,4 MDT** constitués essentiellement des profits sur les certificats de leasing (soit **11,5 MDT** en 2020 contre **16,4 MDT** en 2019) et des opérations de moudharaba interbancaire (**19,2 MDT** en 2020 contre **7,7 MDT** en 2019).
- ◆ Les profits reçus sur les revenus assimilés ont évolué de **0,7 MDT** pour s'élever à **3,9 MDT** en 2020.

La structure des profits reçus et revenus assimilés montre :

- ◆ La part des profits reçus sur les opérations de financements s'est élevée à **89,3%** en 2019 contre **88,4%** en 2018
- ◆ La part des profits reçus sur les opérations de trésorerie a baissé de **0,6%** par rapport à 2018 pour s'élever à **9,4%** en 2019.



### V.3.2 Evolution des commissions reçues

Les commissions bancaires ont atteint à la fin de l'exercice 2020 un volume global de **51,3 MDT** contre **42,5 MDT** une année auparavant, enregistrant ainsi une progression de **8,8 MDT** ou **+21%**.

La croissance des commissions est due à une progression du volume des opérations bancaires, à une amélioration de l'activité monétique et à l'augmentation de la production des financements. Cette évolution témoigne du bon redéploiement de l'activité de Banque Zitouna.

Cette progression est traduite par l'évolution des commissions suivantes :

- ◆ Commissions sur les financements : **+ 5,1 MDT** (soit 43%) ;
- ◆ Commissions prélevées sur les opérations bancaires : **+1,2 MDT** (soit 10%) ;
- ◆ Commissions sur les activités monétiques : **+0,8 MDT** (soit 13%) ;
- ◆ Commissions de tenue de compte : **+1 MDT** (soit 12%).

(Chiffres en MDT)

Commissions reçues	2020	2019	Evolution (MDT)	Evolution (%)
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	12,5	11,3	1,2	10%
Commissions Banque assurances	2,2	2,1	0,2	8%
Commissions sur opérations sur titres	0,02	0,04	0,0	-
Commissions de tenue de comptes	8,9	7,9	1,0	12%
Commissions sur activités de commerce international	3,1	2,9	0,3	9%
Commissions sur activités monétiques	6,5	5,7	0,8	13%
Commissions sur les opérations téléinformatiques	1,4	0,8	0,5	63%
Commissions sur les financements	16,7	11,7	5,1	43%
<b>Total</b>	<b>51,3</b>	<b>42,5</b>	<b>8,8</b>	<b>21%</b>

### V.3.3 Les profits versés

Les profits versés ont enregistré une baisse de 7,9 MDT pour passer de 142 MDT en 2019 à 134,1 MDT en 2020.

(Chiffres en MDT)

Profits versés	2020	2019	Evolution (MDT)	Evolution (%)
Dépôts participatifs	7,3	6,9	0,4	6%
Epargne tawfir	79,7	88,0	-8,3	-9%
Istithmar	36,7	37,2	-0,5	-1%
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire	3,6	2,3	1,3	55%
Charges sur Titres participatifs	6,8	7,6	-0,8	-10%
<b>Total Profits versés</b>	<b>134,1</b>	<b>142,0</b>	<b>-7,9</b>	<b>-6%</b>

Cette baisse est due principalement à :

- ◆ La baisse des charges liées aux comptes Tawfir de **8,3 MDT**, soit **9%**
- ◆ La baisse des profits versés sur les contrats Istithmar de **0,5 MDT**, soit **1%**
- ◆ La baisse des charges sur titres participatifs de **0,8 MDT**, soit **10%**

### V.3.4 Le Produit Net Bancaire

En 2020, le Produit Net Bancaire a atteint 252,4 MDT contre 169,4 MDT en 2019, soit une progression de 49%.

L'analyse par les marges fait montrer :

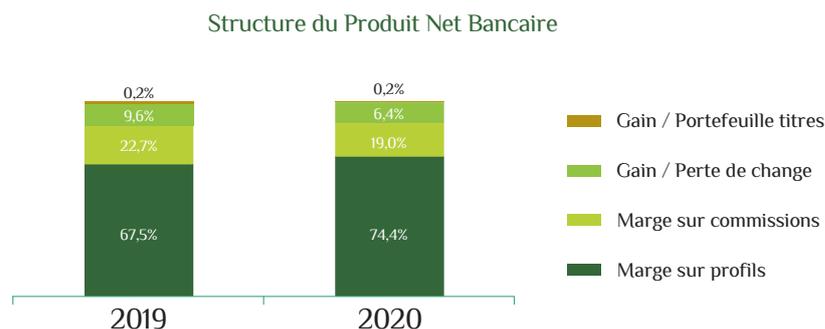
- ◆ Une hausse de **64%** de la marge sur profits (Ceci est expliqué par la baisse des profits versés de 5,5% et la hausse des profits reçus de 25,6%) ;
- ◆ Une augmentation de **24%** de la marge sur commissions ;
- ◆ Une baisse de **1%** pour les gains nets de change ;

(Chiffres en MDT)

PNB	2020	2019	Evolution (MDT)	Evolution (%)
Marge sur profits	187,8	114,4	73,4	64%
Marge sur commissions	47,9	38,5	9,4	24%
Gain/Perte de change	16,1	16,3	-0,2	-1%
Gain/portefeuille titres	0,6	0,3	0,3	-
<b>PNB</b>	<b>252,4</b>	<b>169,4</b>	<b>83,0</b>	<b>49%</b>

L'analyse par structure montre :

- ◆ Une hausse de la part de la marge sur profits de 6,9% par rapport à 2019 pour s'élever à 74,4% en 2020 contre 67,5% en 2019.
- ◆ Une baisse de la part de la marge sur commissions de 3,7% par rapport à 2019 pour s'élever à 19% en 2020 contre 22,7% en 2019.
- ◆ Une baisse de la part des gains nets de change de 3,2% pour s'élever à 6,4% en 2020 contre 9,6% en 2019.



## V.3.5 Les Frais Généraux

Les frais généraux ont atteint 150,3 MDT en 2020 contre 127,5 MDT en 2019, enregistrant ainsi une augmentation de 22,7 MDT dont :

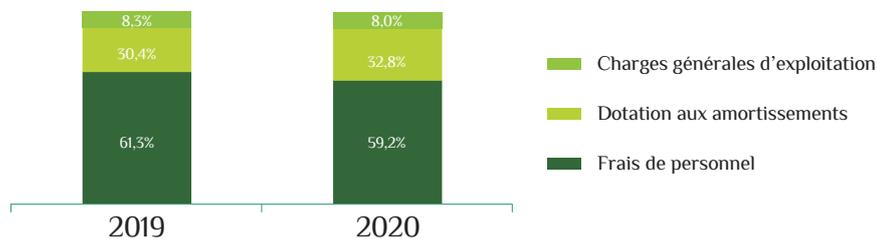
- ◆ +10,8 MDT (14%) correspondent à la hausse des frais de personnel ;
- ◆ +10,5 MDT (27%) correspondent à l'augmentation des charges générales d'exploitation ;
- ◆ +1,4 MDT (13%) à la hausse des dotations aux amortissements.

(Chiffres en MDT)

Frais généraux	2020	2019	Evolution (MDT)	Evolution (%)
Frais de personnel	89,0	78,2	10,8	14%
Charges générales d'exploitation	49,3	38,7	10,5	27%
Dotations aux amortissements	12,0	10,6	1,4	13%
<b>Total</b>	<b>150,3</b>	<b>127,5</b>	<b>22,7</b>	<b>18%</b>

La structure des frais généraux montre que :

- ◆ La part des frais de personnel a baissé de 2,1% pour passer de 61,3% en 2019 à 59,2% en 2020.
- ◆ La part des charges générales d'exploitation a augmenté de 2,4% pour passer de 30,4% en 2019 à 32,8% en 2020.



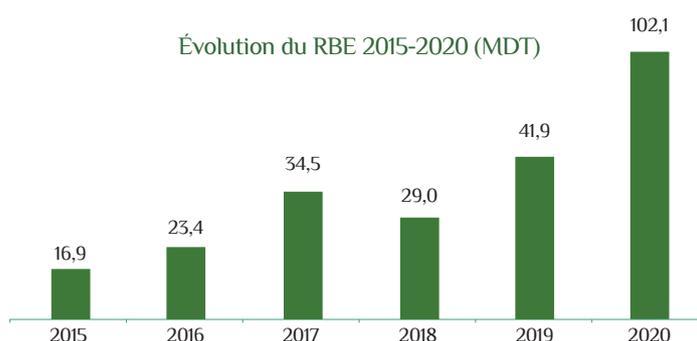
### V.3.6 Le Résultat Brut d'Exploitation

Le Résultat Brut d'Exploitation a enregistré une augmentation de **60,3 MDT** par rapport à l'année 2019 pour atteindre un montant de **102,1 MDT** en 2020 contre **41,9 MDT** en 2019.

(Chiffres en MDT)

Résultat Brut d'Exploitation	2020	2019	Evolution (MDT)	Evolution (%)
PNB	252,4	169,4	83,0	49%
Frais généraux	150,3	127,5	22,7	18%
<b>RBE</b>	<b>102,1</b>	<b>41,9</b>	<b>60,3</b>	<b>144%</b>

L'évolution du Résultat Brut d'Exploitation de l'année 2015 à l'année 2020 est représentée dans le graphe suivant :



## V.3.7 Coût du Risque

À fin 2020, le coût du risque a enregistré une hausse de **29,7 MDT** par rapport à l'exercice 2019 pour s'élever à **42,8 MDT** à fin 2020 contre **13,2 MDT** à fin 2019, détaillé comme suit :

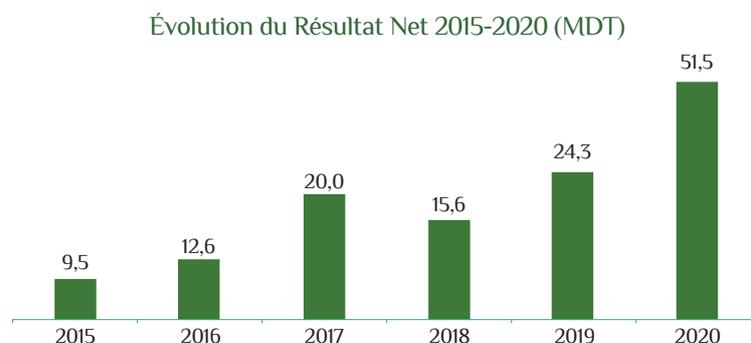
- ◆ La dotation aux provisions sur créances douteuses s'est élevée à **12,2 MDT** en 2020 contre **10 MDT** en 2019, soit une hausse de **2,2 MDT**.
- ◆ La dotation aux provisions additionnelles s'est élevée à **5,1 MDT** en 2020 contre **3,1 MDT** en 2019, soit une hausse de **2 MDT**.
- ◆ La dotation aux provisions pour risque et charge s'est élevée à **6,3 MDT** en 2020 contre **3,9 MDT** en 2019, soit une hausse de **2,4 MDT**.
- ◆ La dotation aux provisions collectives s'est élevée à **19,6 MDT** en 2020 contre **1,3 MDT** en 2019, soit une hausse de **18,2 MDT**. En effet, la BCT a imposé aux établissements de crédit à travers la circulaire BCT n°2021-01 une nouvelle méthodologie référentielle de détermination des provisions collectives pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.
- ◆ La dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement s'est élevée à **4 MDT** en 2020 contre **1 MDT** en 2019, soit une hausse de **3 MDT**.
- ◆ Une reprise de provisions sur créances douteuses de **4,2 MDT** en 2020.

(Chiffres en MDT)

Dotations aux Provisions	2020	2019	Evolution (MDT)	Evolution (%)
Dotations aux provisions sur créances douteuses	12,2	10,0	2,2	22%
Dotations aux provisions sur engagements hors Bilan	0,9	0,0	0,9	-
Dotations aux provisions additionnelles	5,1	3,1	2,0	65%
Dotations aux provisions collectives	19,6	1,3	18,2	-
Reprises de provisions sur créances douteuses	-4,2	-4,2	0,0	0%
Reprises sur provisions sur engagements hors bilan	0,0	-0,1	0,1	-
Reprises de provisions additionnelles	-0,2	-2,0	1,8	-90%
Abandon de créances	0,1	0,2	0,0	-29%
Provisions pour dépréciation des autres éléments D'actifs	0,1	0,6	-0,4	-80%
Dotations aux provisions pour risques et charges	6,3	3,9	2,4	62%
Reprise sur provisions pour dépréciation des autres éléments D'actifs	0,0	0,0	0,0	-
Reprise sur provisions pour risques et charges	-0,9	-0,6	-0,3	47%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement	4,0	1,0	3,0	300%
<b>Total</b>	<b>42,8</b>	<b>13,2</b>	<b>29,7</b>	<b>228%</b>

## V.3.8 Résultat Net de l'exercice

La Banque Zitouna a affiché en 2020 un résultat net positif de l'ordre de **51,5 MDT** contre **24,3 MDT** en 2019, soit une hausse de **27,2 MDT** ou **112%**.



## V.3.9 Les Ratios

### Ratios de structure:

Ratios de structure	2020	2019
Dépôts de la clientèle / Total bilan	84,4%	85,4%
Créances à la clientèle / Total bilan	79,9%	79,5%
Commissions reçues / Produits d'exploitation	13,2%	13,5%
Ratio de transformation 'Crédit/ Dépôts' (*)	101,80%	101,04%

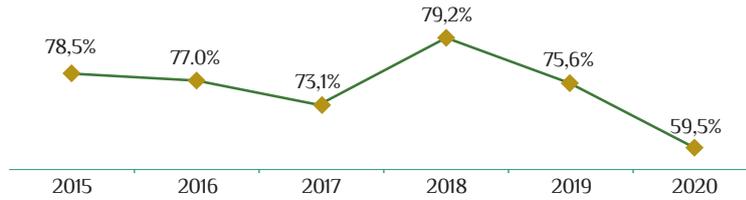
- ◆ La part des dépôts de la clientèle dans le total bilan a baissé de **1%** par rapport à fin 2019 pour s'élever à **84,4%** à fin 2020 ;
- ◆ La part des créances à la clientèle dans le total bilan s'est élevée à **79,9%** à fin 2020 contre **79,5%** à fin 2019 ;
- ◆ Selon l'annexe 1 à la circulaire aux banques N° 2018-10, le ratio Crédits/Dépôts s'est élevé à **101,80%** au 31/12/2020 contre **101,04%** au 31/12/2019.

### Ratios de Rentabilité:

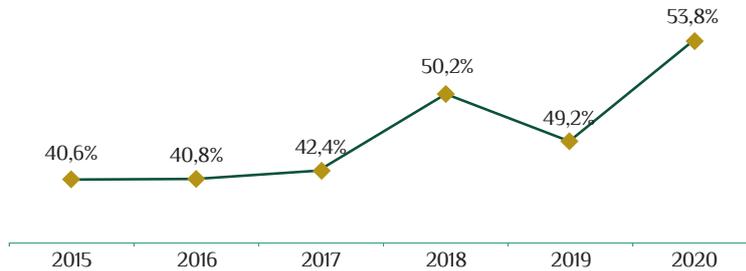
Ratios de rentabilité	2020	2019
Coefficient d'exploitation	59,5%	75,6%
Marge sur commissions /Masse salariale	53,8%	49,2%
Masse salariale/PNB	35,2%	46,2%
Return On Equity (RN/Capitaux propres)	12,38%	7,96%
Return On Assets (ROA)	1,19%	0,67%

- ◆ Le coefficient d'exploitation mesuré par les frais globaux de gestion sur le PNB a baissé de **16,1%** en passant de **75,6%** en 2019 à **59,5%** en 2020.
- ◆ Les commissions couvrent **53,8%** de la masse salariale en 2020 contre **49,2%** en 2019.
- ◆ La masse salariale a absorbé **35,2%** du PNB en 2020 contre **46,2%** en 2019 soit une baisse de **10,9%**.

Coefficient d'exploitation

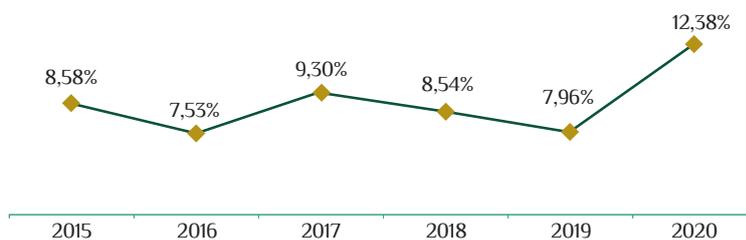


Taux de couverture des frais de personnel par les commissions



- ◆ Le ratio « Return On Equity » mesuré par le rapport entre le Résultat Net et les Capitaux Propres a atteint **12,38%** en 2020 contre **7,96%** en 2019.

Return On Equity



◆ Le ratio ROA, mesuré par le rapport des bénéfices nets par le total actif, s'est élevé à **1,19%** en 2020 contre **0,67%** en 2019.

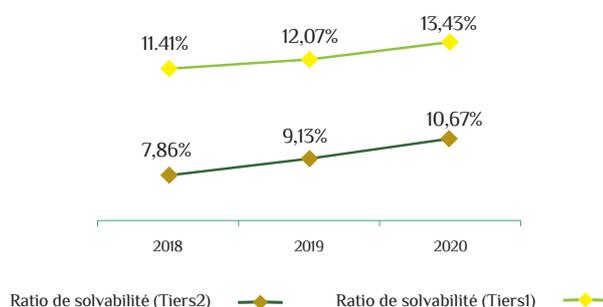


## Ratios Réglementaires:

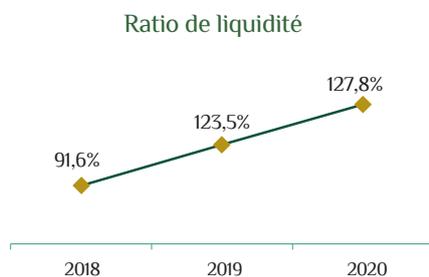
Ratios réglementaires	% Requis	2020	2019
Ratio de Solvabilité (Tiers 2)	Minimum 10%	13,43%	12,07%
Ratio de Solvabilité (Tiers 1)	Minimum 7%	10,67%	9,13%
Ratio de Liquidité	Minimum 100%	127,8%	123,5%

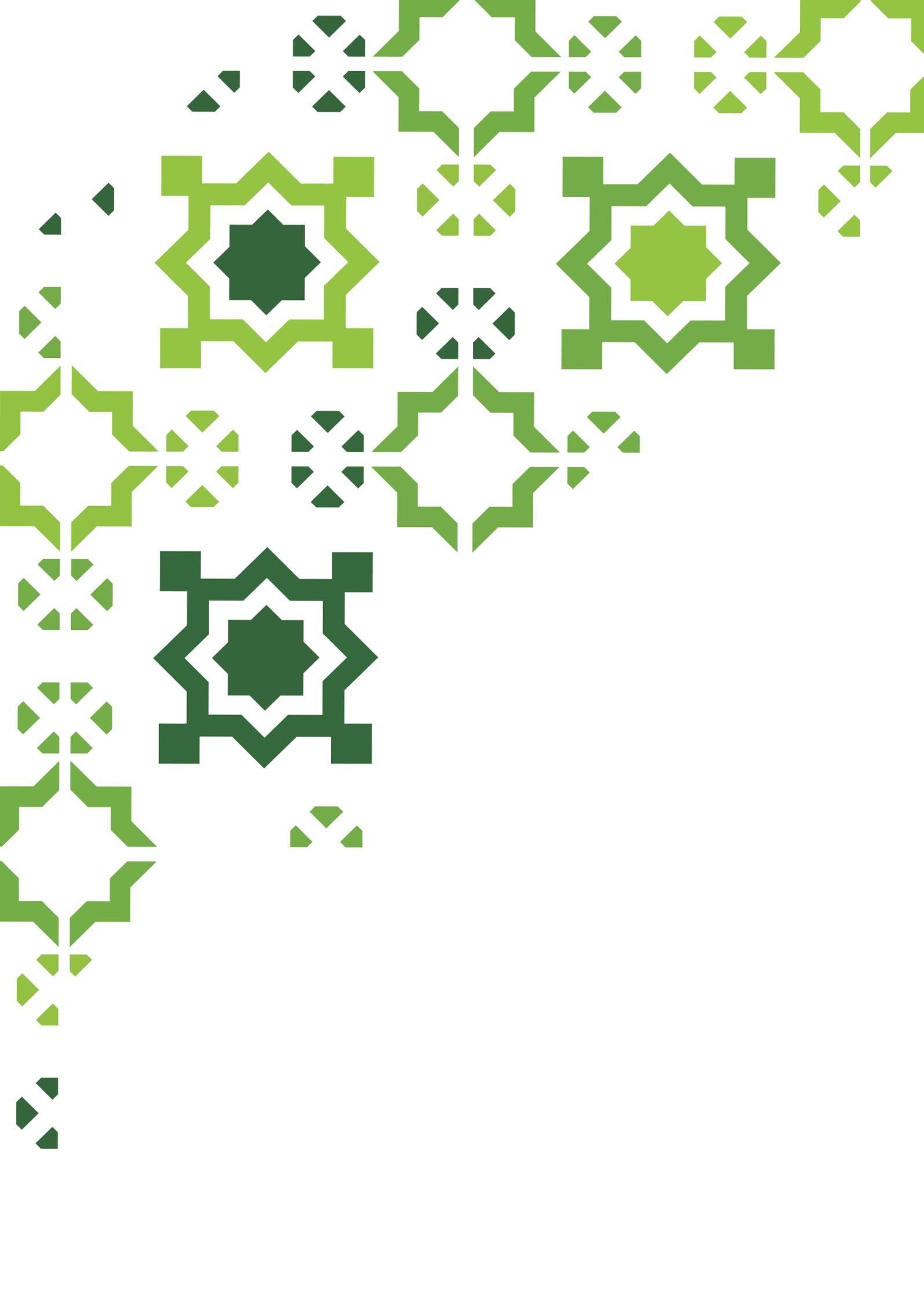
◆ **Le ratio de Solvabilité (Tiers 1)** s'est élevé à 10,67% au 31/12/2020 contre 9,13% au 31/12/2019 et un minimum réglementaire de 7%.

◆ **Le ratio de Solvabilité (Tiers 2)** s'est élevé à 13,43% au 31/12/2020 contre 12,07% au 31/12/2019 et un minimum réglementaire de 10%.



◆ **Le ratio de Liquidité** « Liquidity Coverage Ratio ou LCR » (circulaire BCT numéro 2014-14) s'est élevé à **127,8%** à fin 2020 contre **123,5%** à fin 2019.







# VI

## GROUPE BANQUE ZITOUNA

## VL.1 Présentation du Groupe

Nom de la société	Nombres d'actions ou de parts	Participation de la Banque Zitouna	Pourcentage de détention
Banque Zitouna	Société Mère		100%
Zitouna Capital	5.000	4.994	99,88%
FCPR Zitouna Moucharaka 1	4 350	3.600	82,76%
FCPR Mourafik	4.000	1.500	37,5%
Zitouna Takaful	25.000.000	7.500.000	30%
Zitouna Finance	500.000	100.000	20%
Zitouna Tamkeen	20.000.000	4.999.998	25%
Zitouna LLD	50.000	15.000	30%

Les entités du groupe sont présentées ainsi :

### Zitouna CAPITAL :

Une société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

Son siège social est sis au 2, Boulevard de la Qualité de la Vie - 2015 Le Kram – Tunisie.

### Zitouna TAKAFUL :

Une société anonyme qui a pour objet, notamment, la réalisation et la gestion de contrats ou de convention d'assurance et de réassurance vie et non vie conformément aux principes et valeurs relatifs aux TAKAFUL et RETAKAFUL. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N°92-24 du 09 Mars 1992 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété.

Son siège social est sis à l'immeuble ZITOUNA TAKAFUL avenue de la bourse les jardins du Lac.

### Zitouna TAAMKEEN-IMF

La société a été constituée sous forme de société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne, suivant un acte sous seing privé enregistré le 7 décembre 2015. Elle a obtenu l'agrément du Ministre des Finances pour l'exercice de l'activité d'une institution de micro-finance le 9 mai 2016. La société a pour objet l'octroi, à travers les mécanismes de la finance islamique, de micro financements conformément aux dispositions du décret-loi n° 2011-117 du 5 novembre 2011 portant organisation de l'activité des institutions de micro finance tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Son siège social, est sis au Building Tamkeen, Zone industrielle Kheiredine -Les berges du lac 3 - Le Kram 1053.

### FCPR MOURAFIK :

Un fonds Commun de Placement à Risque en valeurs mobilières ayant pour objet la participation, pour le compte des Porteurs de Parts et en vue de sa rétrocession ou sa cession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

Le Fond est régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes d'application et la loi n°48 2013, relative aux Fonds d'investissements islamiques.

Son siège social est sis à Résidence Les Ambassadeurs, Bloc A, 4<sup>ème</sup> étage, Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins- Les Berges du Lac 2, 1053 Tunis, Tunisie.

### Zitouna MOUCHARAKA 1 :

Un fonds Commun de Placement à Risque ayant pour objet la participation, pour le compte des Porteurs de Parts et en vue de sa rétrocession ou sa cession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

Le Fond est régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes d'application et la loi n°2013, relative aux Fonds d'investissements islamiques.

Son siège social est sis à 21, Rue de l'Artisanat-Zone Industrielle Charguia II-Ariana-Tunisie.

### Zitouna FINANCE :

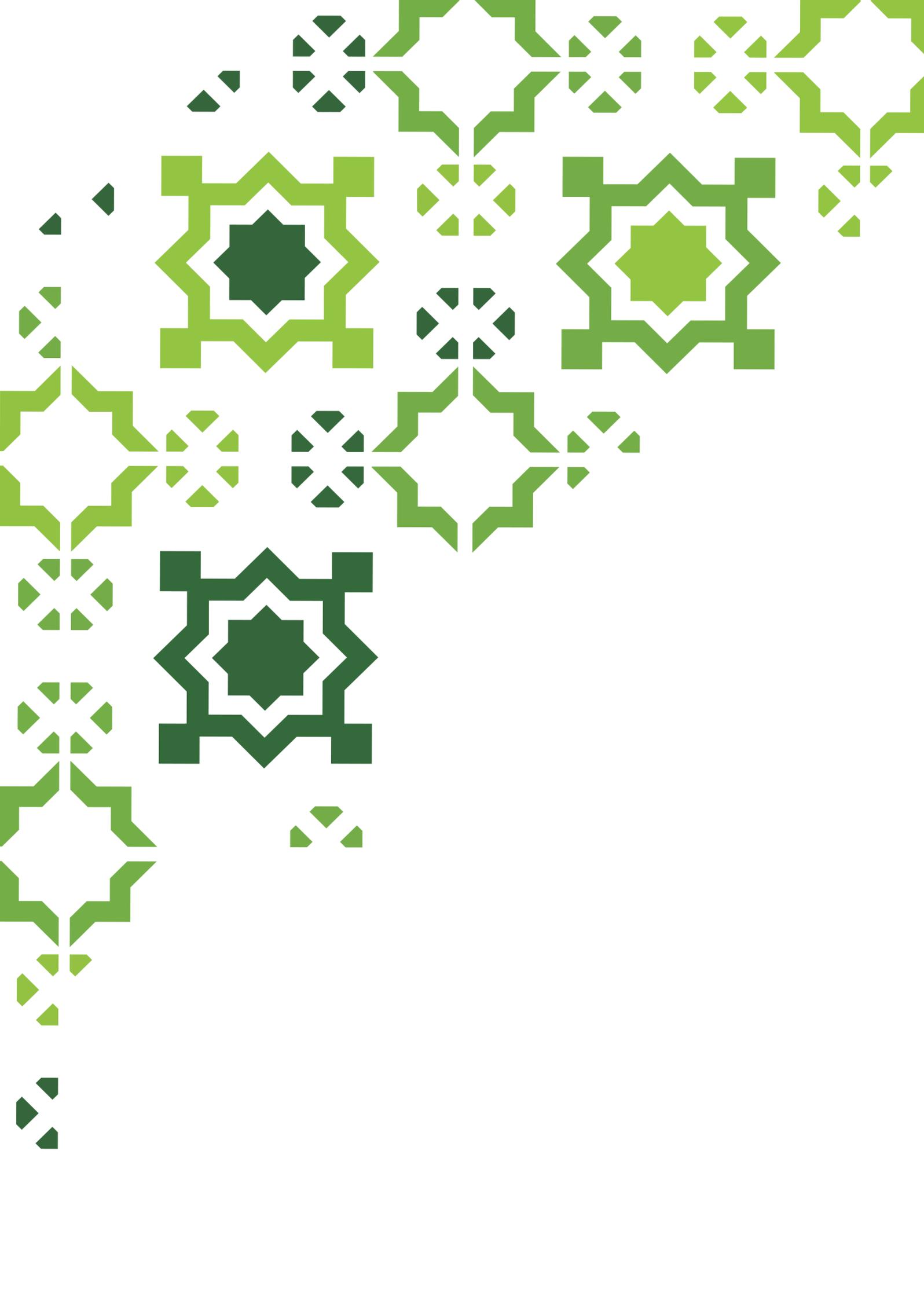
Une société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne, s'agissant d'une structure d'accompagnement, elle offre une panoplie de services en matière de conseil Juridique et Fiscal/ Conseil en Investissement et Montage Hors Bilan, / Conseil Stratégique...

Son siège social est sis à Résidence Les Ambassadeurs, Bloc A, Cité les Pins- Les Berges du Lac 2, 1053 Tunis, Tunisie.

## VI.2 Résultat du Groupe

Le résultat du groupe Banque Zitouna s'élève au 31/12/2019 à **56 815 KDT**, la contribution de chaque société du groupe dans le résultat global se détaille comme suit :

Société consolidée	Méthode d'intégration	Résultat social	Elimination des opérations réciproque	Neutralisation des opérations réciproque	Part dans le résultat des SME	Impôt différé	Résultat consolidé
Banque Zitouna	Intégration Globale	51 411	2 932	-2 932	2 204	1 962	55 155
Zitouna Capital	Intégration Globale	711	-867	867	0	0	711
Zitouna Moucharaka 1	Intégration Globale	1 148	-2 065	2 065	0	0	1 148
<b>Résultat Consolidé de la période</b>							<b>57 014</b>
Part de résultat revenant aux minoritaires							199
<b>Résultat net de l'exercice, Part du groupe</b>							<b>56 815</b>



# VII

## GOUVERNANCE

(En application de l'article 39 de la BCT n°2011-06 concernant les règles de bonne gouvernance)

## VII.1 Structure du Capital de la Banque

Le Capital Social, au 31/12/2020, est divisé en 265.000.000 actions de 1 DT chacune réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage dans le capital
Société MAJDA TUNISIA	264.999.992	99,99%
AGHA VICTOR NAZEEM RIDHA	1	0,00%
Société MAJDA INTERNATIONAL TRADING	1	0,00%
La CIGALE GAMMARTH	1	0,00%
M. Mahfoudh Barouni	1	0,00%
M. Mohamed Faouzi BEN NACEUR	2	0,00%
Société Ennakl S.A	2	0,00%
<b>Total</b>	<b>265.000.000</b>	<b>100%</b>

## VII.2 Code de gouvernance

### VII.2.1 Principes fondamentaux de gouvernance de Banque Zitouna

La gouvernance de Banque Zitouna se réfère à la loi la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie 2011-06 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit.

Le Code de Gouvernance de la Banque a été conçu pour décrire toutes les mesures entreprises par la Banque afin d'instaurer les principes de bonne gouvernance et les modalités de leur application.

Le rôle du Conseil d'Administration est primordial dans la réussite de cette démarche.

Les responsabilités, les missions et fonctionnement du Conseil et des comités émanant du conseil sont ainsi décrites

Le dispositif de gouvernance de la Banque est composé de trois organes clés :

- ◆ **L'Assemblée Générale des Actionnaires,**
- ◆ **Le Conseil d'Administration,** en tant qu'organe d'administration, de supervision et de contrôle. Il agit à travers la Direction Générale ainsi que les différents comités réglementaires
- ◆ **La Direction Générale** assure ses responsabilités de développement de la stratégie et de gestion opérationnelle via un mode de découpage organisationnel et des comités spécialisés aidant à réaliser les objectifs tracés tout en veillant à la maîtrise des risques inhérents à l'activité.

En plus, Les pratiques de bonne gouvernance de Banque Zitouna sont traduites par un ensemble de politiques internes et des normes de conduites professionnelles applicables aux membres du Conseil ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs qui sont annexés au code.

La validation de ces référentiels relève de la compétence du Conseil et de ses comités dans l'objectif de répondre d'un côté aux exigences réglementaires édictées par la loi 2016-48.

## VII.2.2 Objectifs du Code de gouvernance

L'objectif de ce code de gouvernance est de :

- 1- Documenter les procédures, politiques ainsi que le cadre de gouvernance de Banque Zitouna ;
- 2- Définir et clarifier les rôles et les responsabilités du Conseil d'Administration de Banque Zitouna (dénommé « le Conseil ») et des comités relevant de ce Conseil ainsi que l'Organe de Direction en tant qu'organe clé de la gouvernance ;
- 3- Etablir des politiques permettant de fournir au Conseil des informations périodiques relatives à la gestion et aux opérations réglementés de la banque.

## VII.3 Assemblée Générale

- 1- L'Assemblée Générale peut être constitutive, ordinaire ou extraordinaire.
- 2- L'Assemblée Générale Constitutive se tient une seule fois et ce lors de la création de la banque. Ainsi, le présent code se focalise uniquement sur l'Assemblée générale Ordinaire et Extraordinaire.

### VII.3.1 Assemblée Générale Ordinaire

1- L'Assemblée Générale Ordinaire est l'organe suprême de la Banque qui nomme les administrateurs représentant l'actionnariat, nomme les commissaires aux comptes et les membres du « Comité de Contrôle de Conformité des Normes Bancaires Islamique », connu sous le nom « Comité Charia », et enfin statue sur l'exercice. Elle doit se réunir au moins une fois par année et dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable, et ce pour :

- ◆ Approuver selon le cas, les comptes de l'exercice écoulé,
- ◆ Prendre les décisions relatives aux résultats après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et de celui du commissaire aux comptes.

2- L'Assemblée Générale Ordinaire a, à elle seule, la qualité pour contrôler les actes de gestion de la société, décider ou autoriser l'émission de valeurs mobilières.

3- L'Assemblée Générale Ordinaire peut autoriser l'émission de titres participatifs.

4- L'Assemblée Générale Ordinaire est aussi compétente pour :

- ◆ Nommer, révoquer ou remplacer les administrateurs, les membres du Comité de Contrôle de Conformité des Normes Bancaires Islamique (Comité Charia) ainsi que les Commissaires aux Comptes.
- ◆ Ratifier les conventions réglementées et notamment celles prévues par l'article 200 du CSC.

## VII.3.2 Assemblée Générale Extraordinaire

1- L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à prendre les décisions relatives à la modification des statuts (Article 291 CSC), à l'augmentation du capital social (Articles 292 à 295 CSC) et à la réduction du capital social ou l'émission d'obligations convertibles en actions, ou à la suppression du droit préférentiel de souscription. Toute clause contraire est nulle.

2- Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire ne sont considérées valables que si les actionnaires présents ou les représentants au droit de vote détiennent au moins sur première convocation, la moitié du capital et sur deuxième convocation le tiers du capital.

3- À défaut de ce dernier quorum le délai de la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou des représentants ayant droit au vote.

## VII.4 Conseil d'Administration

1- Le Conseil d'Administration est un élément crucial du gouvernement d'entreprise qui joue un rôle important de planification stratégique, de surveillance et de contrôle. Il ne peut exister de bonne gouvernance sans un Conseil d'Administration averti et fonctionnant de façon efficiente.

2- Le Conseil doit être composé d'Administrateurs Indépendants et Non-Exécutifs capables de s'acquitter honnêtement de leurs responsabilités envers les actionnaires de la banque et envers les intervenants concernés.

3- Afin d'aider les actionnaires à s'informer sur les rôles et les responsabilités du Conseil d'Administration ainsi que le cadre de gouvernance de la banque, le code de gouvernance fournit une description des principes et des pratiques de gouvernance de la banque.

4- Le Conseil doit examiner ces principes et ces pratiques à intervalles réguliers. Il est assisté à cet effet par les différents comités : Comité de Risques (CR), le Comité d'Audit («C.AUDIT») le Comité de Nominations et de Rémunérations (CNR) et Comité de Contrôle de Conformité des Normes Bancaires Islamique (le Comité Charia).

### VII.4.1 Composition du Conseil d'Administration

#### Nombre d'Administrateurs

1- Le Conseil est composé de trois (3) membres au moins et de douze (12) membres au plus. Il doit comporter au moins deux (2) membres indépendants ainsi qu'un membre représentant les intérêts des petits actionnaires au sens de la législation et de la réglementation relatives au marché financier, en ce qui concerne les établissements cotés à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2- Il est interdit au Directeur Général et au Directeur Général Adjoint de la banque d'être membre de son Conseil d'Administration.

3- Une personne morale peut être nommée membre du Conseil. Lors de sa nomination, elle est tenue de nommer un représentant permanent. Lorsque le représentant de la personne morale perd sa qualité pour quelque motif que ce soit, celle-ci est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement.

4- Une personne morale ne peut avoir la qualité d'administrateur indépendant.

### Administrateurs indépendants :

Le Conseil doit comporter au moins deux membres indépendants des actionnaires. Les administrateurs indépendants sont nommés par l'Assemblée Générale sur recommandation et après examen des dossiers par le Comité de Nomination et de Rémunération.

### Révocation-Cooptation

1- Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2- En cas de vacance d'un poste au Conseil, suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le Conseil peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Cette cooptation est soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

3- Le Conseil se réserve le droit de reconsidérer les nominations des Administrateurs Non-exécutifs et d'y mettre fin immédiatement, si cela est jugé approprié par le Conseil, lorsqu'un changement de la situation personnelle d'un Administrateur affecte sa nomination. Un tel changement peut notamment comprendre : .

- ◆ Si l'Administrateur démissionne, prend sa retraite ou est suspendu de ses fonctions relevant d'un autre mandat externe
- ◆ Si l'Administrateur est nommé auprès d'une autre société, personne morale ou autre entité (interne ou externe) sans l'avoir préalablement notifié au Président du Conseil.
- ◆ Si un incident se produit et que le Conseil estime que celui-ci pourrait nuire à la réputation de Banque Zitouna.

Lorsqu'un tel changement important se produit, l'Administrateur doit en informer le Président dès que possible.

## VII.4.2 Responsabilités et Missions du Conseil d'Administration

### Responsabilités

1- Le Conseil arrête les orientations stratégiques de la banque en vue d'assurer la création de valeur en respect des exigences réglementaires ou normatives.

2- Il est appelé, à cet effet, à fixer d'une manière explicite des objectifs de rentabilité tout en veillant à la solidité financière de l'établissement

3- Il assure aussi la surveillance effective de l'organe de direction par l'évaluation des décisions prises dans le cadre de la gestion de l'activité de la banque et contrôle la conformité des actions de l'organe de direction par rapport aux stratégies et politiques qu'il a approuvé à travers des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi des performances de l'établissement notamment en matière de solvabilité, liquidité et rentabilité.

4- Le Conseil doit également s'assurer que la Direction maintient un système de contrôle interne garantissant la mise en œuvre effective et efficace des opérations. Le système de contrôle interne doit aussi assurer la conformité à la législation et aux réglementations en vigueur. Dans l'exercice de cette responsabilité, le Conseil considérera ce qui est adéquat pour les activités, les risques, la conformité Charaique et la réputation de Banque Zitouna. Il pourra aussi considérer l'adéquation des coûts et des avantages relatifs à l'implémentation de contrôles spécifiques.

5- Le Conseil est aussi l'organe de décision pour toutes les autres questions à caractère suffisamment important pour la banque dans son ensemble, et ce en raison de leurs implications stratégiques, financières ou en termes de réputation.

## Missions du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur le Conseil agit essentiellement sur la Gouvernance, les Politiques et la Surveillance.

## Pouvoirs conférés au Conseil

1- Le Conseil d'Administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires ; il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance, dans la limite de l'objet social de la banque.

2- Le Conseil fixe les pouvoirs et limites décisionnelles du Directeur Général et fixe les opérations qui sont soumises à une autorisation préalable.

3- Les opérations soumises à une autorisation préalable du Conseil concernent essentiellement la prise ou la cession de participations, la cession des fonds de commerce ou l'un de ses composants et des immeubles de la banque, l'acquisition de fonds de commerce ou d'immeubles au-delà d'un seuil à définir, l'obtention de lignes de financement.

## Quorum

1- Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

2- Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective à la séance. En cas de dysfonctionnement technique du système de visioconférence ou de télécommunication constaté par le président, le ou les administrateurs concernés seront considérés absents.

3- L'impossibilité d'atteindre le quorum fait l'objet d'un procès-verbal.

## Décisions du Conseil et votes

1- Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des voix, la voix du Président du Conseil d'Administration est prépondérante.

2- En cas de nécessité ou d'urgence de prise de position, une décision peut être soumise aux membres du Conseil pour vote par correspondance. Dans ce cas, ce pont sera porté à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration pour entériner la décision prise.

3- Les décisions, les résolutions du Conseil et toutes les questions soumises au vote des Administrateurs de la banque sont consignés dans les procès-verbaux des réunions du Conseil.

4- Le secrétaire du Conseil tient un registre des procès-verbaux des réunions du Conseil. Les procès-verbaux doivent être signés par le Président et le secrétaire du Conseil.

## Secrétariat du Conseil

1- Tous les membres du Conseil peuvent consulter le Secrétaire du Conseil et bénéficier de ses services. Le Secrétaire veille au respect des procédures relatives au fonctionnement du Conseil, veille à l'information de ses membres, dresse le procès-verbal des séances et assure le suivi des décisions.

2- Le Secrétaire du Conseil apporte assistance et support à tous les Administrateurs. Il consulte régulièrement les Administrateurs afin de vérifier qu'ils disposent de toutes les informations nécessaires.

3- Le secrétaire du Conseil est nommé et révoqué par le Conseil d'administration sur proposition du directeur Général.

## VII.4.3 Conventions avec les parties liées

Un conflit d'intérêt naît d'une situation dans laquelle un administrateur détient ou sert, à titre privé, des intérêts qui pourraient avoir une influence sur son objectivité dans l'exercice de sa fonction d'administrateur. Ce dernier en tant que personne ayant des liens avec la Banque est tenu de respecter certaines règles régissant les opérations avec les parties liées

Il est considéré une personne ayant des liens avec la banque :

- ◆ Tout actionnaire dont la participation excède, directement ou indirectement, 5% du capital de la banque ;
- ◆ Tout conjoint ascendant et descendant d'une personne physique dont la participation excède directement ou indirectement, 5% du capital de la banque ;
- ◆ Toute entreprise dans laquelle la banque détient une participation au capital dont la proportion est telle qu'elle conduit à la contrôler ou à influencer de manière déterminante sur son activité ;
- ◆ Le président du Conseil d'Administration de la banque, le Directeur Général, les membres du Conseil d'Administration, les Directeurs Généraux Adjoints, les membres du Comité de Contrôle de Conformité des Normes Bancaires Islamiques et les Commissaires aux Comptes ainsi que les conjoints des personnes susvisées, leurs ascendants et descendants ;
- ◆ Toute entreprise dont l'une des personnes visées ci-dessus est propriétaire ou associé ou mandataire délégué ou dans laquelle elle est directeur ou membre de son conseil d'administration.

## VII.4.4 Les Comités émanant du Conseil

1- Le conseil procède à la désignation des membres des comités qui lui émane.

2- Les membres de Comités doivent assister personnellement à tous les Comités, sauf en cas de circonstances exceptionnelles.

3- Les comités permanents émanant du Conseil d'Administration sont : le Comité des Risques (CR), le Comité d'Audit (C.AUDIT), le Comité de Nominations et de Rémunérations (CNR) et le Comité de Contrôle de Conformité des Normes Bancaires Islamiques (CCCNBI ou Comité Charia).

4- Des responsabilités spécifiques ont été accordées à chacun de ces Comités relevant du Conseil d'Administration et décrites dans des chartes.

5- Le Conseil peut constituer, outre les comités permanents, des comités temporaires pour des missions ponctuelles et spécifiques. Dans ce cas, le Conseil désigne les membres du comité temporaire et son président et détermine la mission du comité ainsi que les modalités de son fonctionnement dès sa constitution.

## VII.5 Réunions et Composition du Conseil d'Administration

### VII.5.1 Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de 8 membres, dont 2 indépendants ; nos administrateurs sont sélectionnés pour leur qualification, leur expertise et leur compétence dans plusieurs domaines (Finance, Audit, Risque) et notamment en Finance Islamique :

Le Conseil d'Administration	Qualité	Période du Mandat
M. Victor Nadhim Ridha Agha	Président du Conseil	3 ans
M. Adel Alaya	Administrateur	3 ans
M. Hamdi Ben Rejeb	Administrateur	3 ans
M. Brahim Hajji	Administrateur	3 ans
Mme. Nabila Ben Yedder	Administrateur	3 ans
Mme. Samira Ghribi	Administrateur	3 ans
M. Hamed MAAMOURI	Administrateur Indépendant	3 ans
M. Salem BESSAOUD	Administrateur Indépendant	3 ans

### VII.5.2 Fréquence des Réunions du Conseil d'Administration

En 2020, le conseil d'administration a tenu six (06) réunions selon le planning ci-dessous :

Date de réunion	04/01/2020	07/02/2020	25/03/2020	28/04/2020	27/08/2020	24/12/2020
Nombre des membres présents	8	8	7	7	8	7

## VII.6 Attributions, Réunions et Composition des Comités émanant du Conseil d'Administration

Les comités assistent le Conseil d'Administration dans l'exécution de ses missions notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance.

## VII.6.1 Comité Audit

### Attributions

Le Comité d'Audit assiste le Conseil d'Administration dans la mise en place d'un dispositif de contrôle interne efficace chargé notamment de :

- ◆ Suivre le bon fonctionnement du contrôle interne, proposer des mesures correctrices et s'assurer de leur mise en œuvre ;
- ◆ Réviser les principaux rapports de contrôle interne et les informations financières avant leur transmission à la Banque Centrale de Tunisie ;
- ◆ Donner son avis au conseil d'administration ou au conseil de surveillance sur le rapport annuel et les états financiers ;
- ◆ Suivre l'activité de l'organe de contrôle interne et le cas échéant, les autres organes chargés des fonctions de contrôle et donner son avis au conseil sur la nomination du responsable de l'organe d'audit interne, sa promotion ainsi que sa rémunération ;
- ◆ Proposer la nomination du ou des commissaires aux comptes et donner son avis sur les programmes de contrôle ainsi que leurs résultats.

### Composition du Comité d'Audit :

Nom du membre	Qualité
M. Hafedh MAMMOURI	Président du Comité d'audit
M. Hamdi BEN REJEB	Membre
M. Ibrahim HAJJI	Membre
Mme Samira GHRIBI	Membre

### Fréquence des réunions du Comité d'Audit :

En 2020, le comité d'audit a tenu sept (07) réunions selon le planning ci-dessous

Date de réunion	29/01 /2020	19/03 /2020	08/07 /2020	0/08 /2020	04/11 /2020	08/12 /2020	18/12 /2020
Nombre des membres présents	4	4	4	4	3	3	3

## VII.6.2 Comité des Risques

### Attributions

Le Comité des Risques assiste le Conseil d'Administration dans la mise en place d'une stratégie de gestion des risques chargé notamment de :

- ◆ Donner son avis au Conseil d'Administration ou au conseil de surveillance sur l'identification, la mesure et le contrôle des risques ;
- ◆ Evaluer périodiquement la politique de gestion des risques et sa mise en œuvre ;
- ◆ Suivre l'activité de l'organe chargé de la gestion des risques.

## Composition du Comité des Risques :

Nom du membre	Qualité
M. Salem BESSAOUD	Président du Comité
M. Adel ALAYA	Membre
Mme Nabila BEN YEDDER	Membre

## Fréquence des réunions du Comité des Risques :

En 2020, le comité a tenu six (06) réunions selon le planning ci-dessous.

Date de réunion	04/02 /2020	16/03 /2020	19/06 /2020	16/09 /2020	06/10 /2020	09/12 /2020
Nombre des membres présents	3	3	3	3	3	3

## VII.6.3 Comité des Nominations et des Rémunérations

### Attributions

Le Comité des Nominations et de Rémunérations assiste le Conseil d'Administration dans la conception et le suivi des politiques de :

- ◆ Nomination et de rémunération ;
- ◆ Remplacement des dirigeants et des cadres supérieurs et de recrutement ;
- ◆ Gestion des situations de conflit d'intérêts.

## Composition du Comité des Nominations et des Rémunérations

Nom du membre	Qualité
M. Adel ALAYA	Président du CNR
Mme Nabila BEN YEDDER	Membre
M. Hamdi BEN REJEB	Membre

## Fréquence des réunions du Comité des Nominations et des Rémunérations :

En 2019, le comité a tenu cinq (5) réunions selon le planning ci-dessous.

Date de réunion	31/01/2020	12/03/2020	16/06/2020	04/08/2020	03/12/2020
Nombre des membres présents	3	3	3	3	3

## VII.7 Information des actionnaires sur l'application combinée des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales :

Le Conseil d'Administration	Qualité	Mandats dans d'autres établissements*
M. Victor Nadhim Ridha Agha	Président du Conseil	PDG de MAJDA TUNISIA, La Cigale Gammarth, La Cigale Tabarka, Le golf de Tabarka, et la société IHMC.
M. Adel Alaya	Administrateur	DG MAJDA TUNISIA Gérant MAJDA international Trading Administrateur Zitouna Takaful PCA Zitouna Finances PCA Zitouna Capital Administrateur Marina Gammarth Administrateur La Cigale Tabarka Administrateur La Cigale Gammarth Administrateur Golf Tabarka Administrateur IHMC
M. Hamdi Ben Rejeb	Administrateur	Administrateur Zitouna Takaful Administrateur Zitouna Finances
Mme. Nabila Ben Yedder	Administrateur	aucun
Mme. Samira Ghribi	Administrateur	aucun
M. Hafedh MAAMOURI	Administrateur Indépendant	aucun
M. Salem BESSAOUD	Administrateur Indépendant	Gérant de la société Valoris consulting
M. Nabil EL MADANI	Directeur Général	Administrateur Tunisie Télécom Administrateur Zitouna Takaful Administrateur Zitouna Tamkeen

## VII.8 Comité Charia

### VII.8.1 Attributions

Le Comité de Contrôle de Conformité des Normes Bancaires Islamique ou le Comité Charia a pour mission d'approuver l'offre de produits et services et les transactions proposées par la Banque, en termes de caractéristiques produits et de documentation juridique. Le Comité Charia veille également à assurer le développement de la supervision de la conformité Charaïque, en interne, afin de lui permettre de vérifier le respect de la conformité Charaïque et la bonne application des décisions et fatwas prises dans le cadre de ce Comité.

### VII.8.2 Composition du Comité Charia

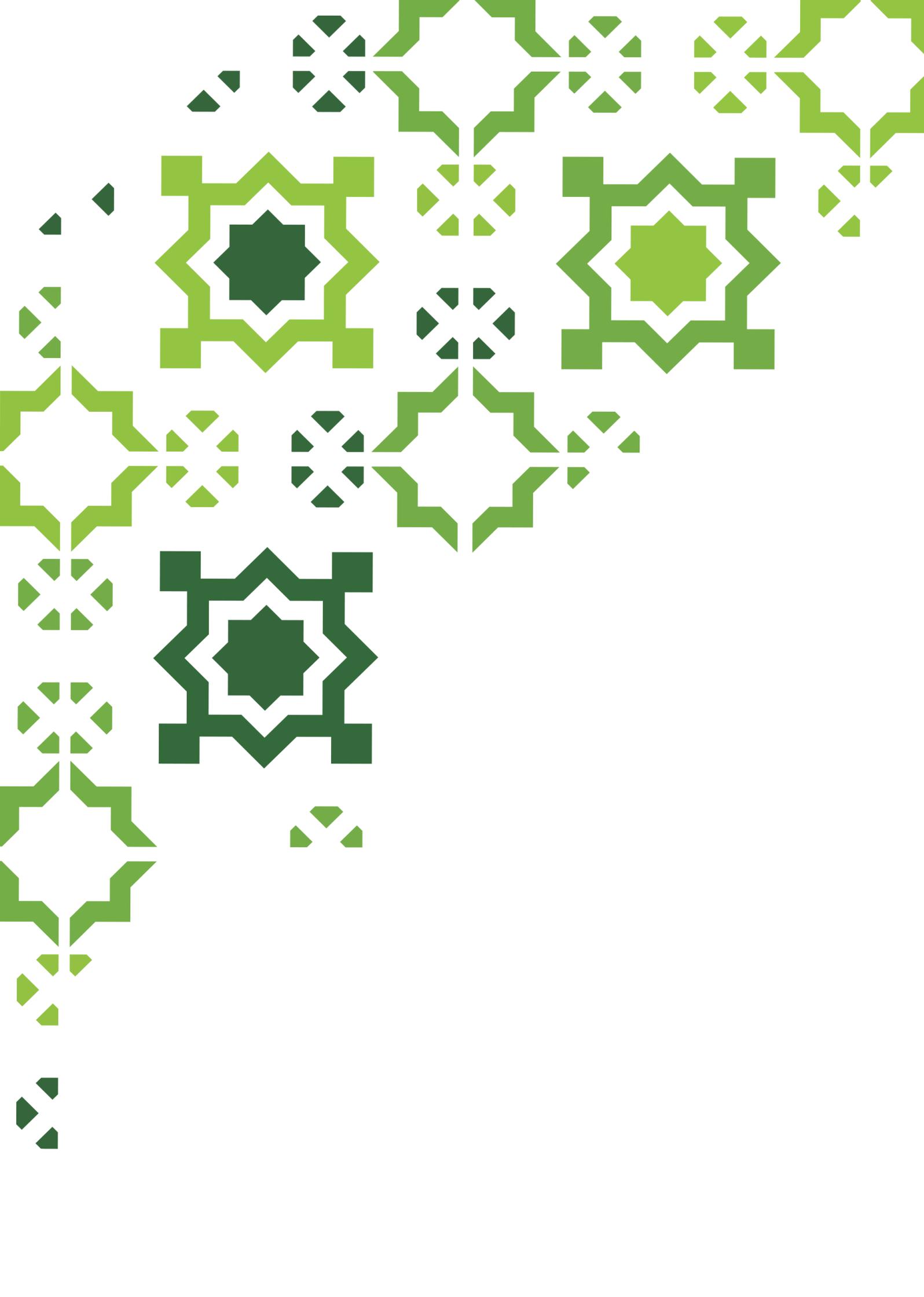
Le Comité Charia	Qualité
M. Borhen NEFFATI	Président
M. Abdessatar KHOULDI	Membre
M. Hichem Rabboudi	Membre

### VII.8.3 Fréquence des réunions du Comité Charia :

Le nombre des membres présents lors des réunions du Comité Charia 2020 :

Date de réunion	10/03 /2020	10/04 /2020	29/05 /2020	25/08 /2020	19/11 /2020	29/12 /2020
Nombre des membres présents	03	03	03	03	03	03





# VIII

## ORGANES DE DIRECTION

## VIII.1 Management

La Direction Générale de Banque Zitouna se compose de :  
Directeur Général : M. Nabil EL MADANI

## VIII.2 Comité Exécutif

La mission du Comité Exécutif réside dans l'examen et la définition de la stratégie, du développement, de l'organisation et du pilotage de la Banque.

## VIII.3 Comité des Directeurs

La mission du Comité des Directeurs est d'assurer une meilleure gestion de l'activité opérationnelle de la Banque axée sur la performance et sur les mécanismes de direction et de leadership.

## VIII.4 Comité Coordination du Contrôle Interne

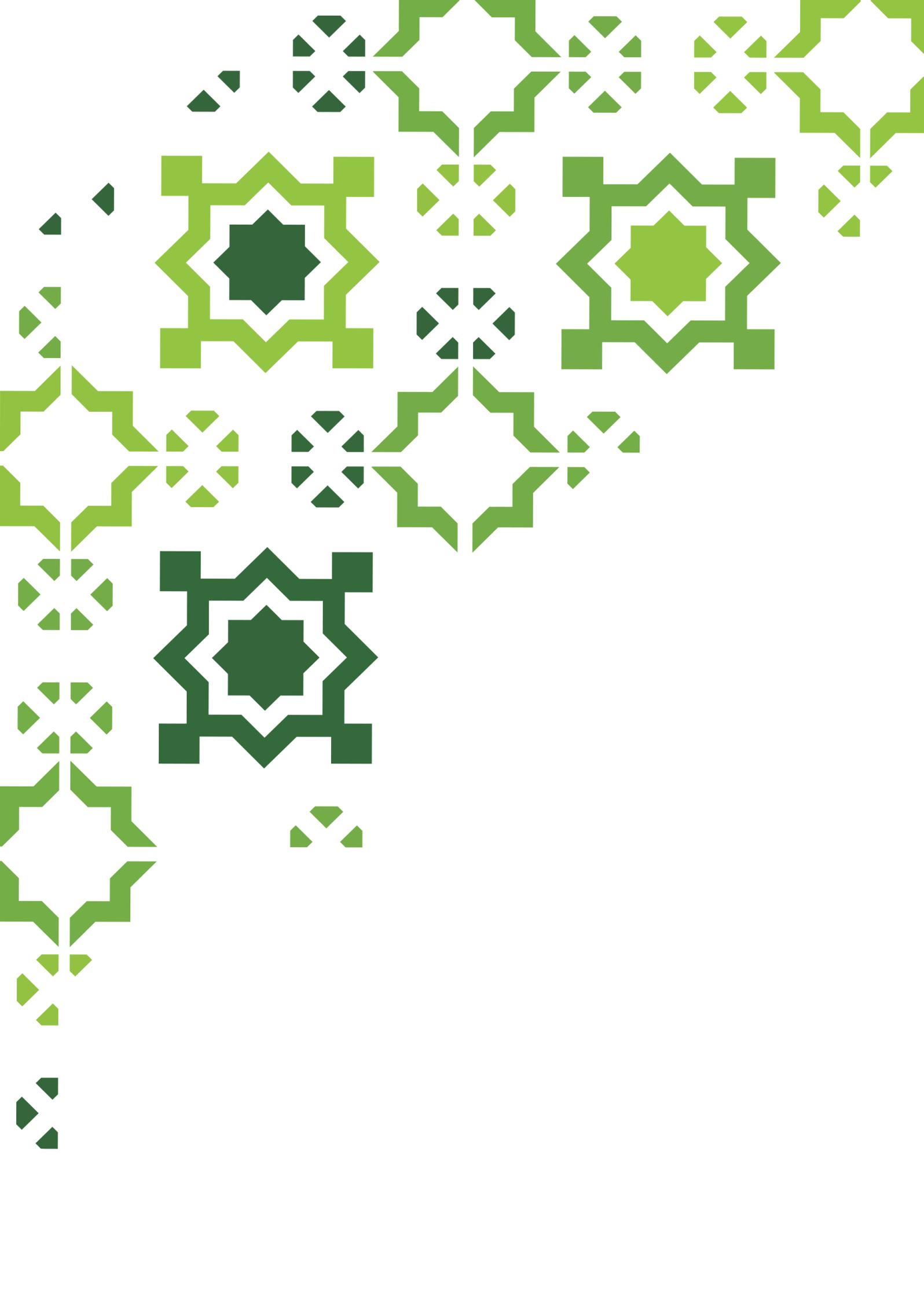
La mission du Comité Coordination du Contrôle Interne réside dans la supervision du contrôle permanent à l'échelle de toute la banque et fixation des mécanismes de coordination et de reporting entre les différents intervenants du contrôle permanent, la coordination entre les différentes entités et l'examen des travaux du contrôle interne et des rapports sur le contrôle interne.

## VIII.5 Comité de Gestion des Risques

La mission du Comité de Gestion des Risques est d'assurer le relais entre le Comité des Risques émanant du Conseil d'Administration et le Management en :

- ◆ Veillant au respect de la réglementation et des politiques arrêtées par le Conseil d'Administration en matière de gestion des risques et d'adéquation des fonds propres.
- ◆ Assistant le Management dans la gestion et la surveillance des risques (financement, marchés et opérationnels) ; les risques de liquidité et global de taux étant couverts par le Comité ALM.







# LX

## COMMISSAIRES AUX COMPTES



---

**Financial Auditing& Consulting**

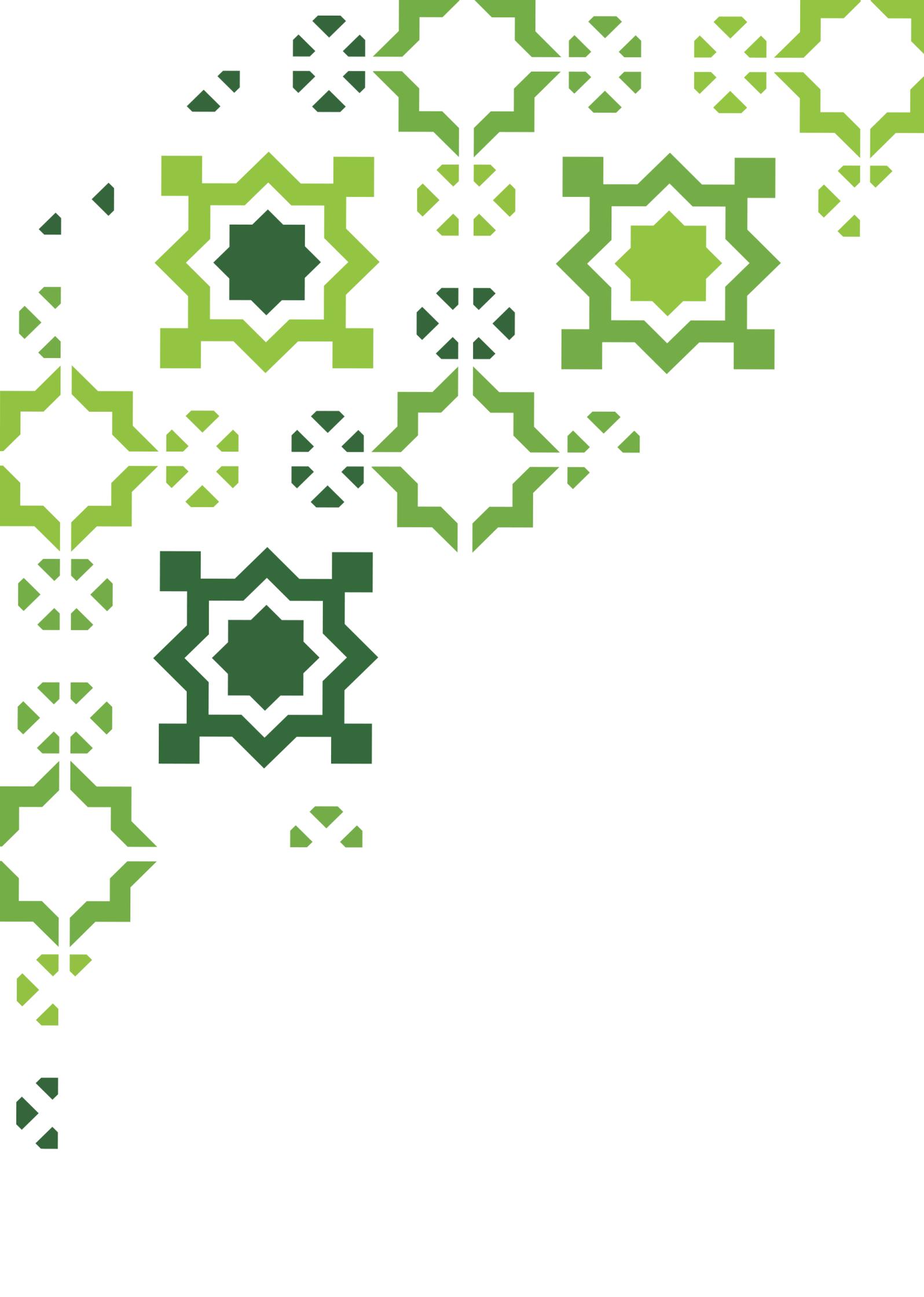
**Représentée par M. Neji HERGLI**

---

**Mohamed BEN AMOR**

---





# X

## CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

## X.1 Dispositif de Contrôle Interne

Le dispositif de contrôle interne de Banque Zitouna fait l'objet d'un suivi régulier par le Comité d'Audit et le Comité des Risques rattachés au Conseil d'Administration, chacun en ce qui le concerne.

Conformément aux exigences de la loi bancaire N°2016-48 du 11 juillet 2016, et sous l'impulsion du Conseil d'Administration et des Comités qui lui sont rattachés, Banque Zitouna a mis en place un dispositif de Contrôle Interne qui s'est davantage renforcé en 2020 par la mise en place des améliorations suivantes :

- ◆ Renforcement des contrôles de deuxième niveau dans le domaine KYC à travers des contrôles périodiques et journaliers.
- ◆ Introduction et affinage de nouveaux Scénarios au niveau de la solution de monitoring afin d'assurer un contrôle continu des opérations et leur adéquation avec le profil de la relation.
- ◆ Enrichissement des nouvelles procédures et politiques par les exigences réglementaires liées à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et ce dans le cadre de la veille réglementaire.
- ◆ Préparation du lancement de la migration vers la nouvelle version de la solution de monitoring et de filtrage.
- ◆ Automatisation des requêtes informatiques sur la régularité des comptes et des traitements administratifs, et ce à travers un outil de business intelligence (Power BI).
- ◆ Amélioration des états de contrôles de fin de journée des agences : génération desdits états en mode protégé accompagnés d'une fiche récapitulative par journée & modification des paramètres de génération de certains états.
- ◆ Lancement du projet d'apurement comptable des anomalies systèmes avant migration vers la nouvelle version du système d'information de la banque.
- ◆ Instauration de nouveaux contrôles comptables pour renforcer les outils de vérification, de rapprochement et de détection des fraudes.
- ◆ Dans le cadre de la mise en application de la circulaire n°2017-06 relative au Reporting comptable, la banque a pu développer les structures de tous les annexes sous format XML.
- ◆ Lancement du deuxième lot du projet fiche de compte qui s'inscrit dans le cadre de renforcement du dispositif du contrôle comptable et permettra de garantir la fiabilité de l'information financière et la maîtrise des risques comptables.

## X.2 Gestion et Suivi des Risques

Le dispositif de gouvernance des risques au sein de Banque Zitouna s'organise comme suit :

- ◆ Le Comité des Risques : organe immanent du Conseil d'Administration qui assure la supervision des risques.
- ◆ La Direction Générale : veille au bon fonctionnement et au respect du dispositif de gouvernance des risques.
- ◆ Les comités internes : le Comité de Gestion des Risques, le Comité ALM, le Comité Supérieur de Financement, le Comité de Recouvrement, le Comité de Tarification, le Comité de Coordination du Contrôle Interne et le Comité Compliance. Ils assurent la prise de décision en la matière avec remontée aux instances supérieures et dans le respect de l'appétence aux risques de la banque et de sa stratégie.

Banque Zitouna, à travers son dispositif de gouvernance des risques, gère différents types de risques, notamment :

- 1- Le risque de solvabilité.
- 2- Le risque financement.
- 3- Les risques de transformation (liquidité et global de taux).
- 4- Les risques de marchés.
- 5- Les risques opérationnels.

Suivis par le Comité de Gestion des Risques en interne et le Comité des Risques, les travaux de la gestion des risques pour l'année 2020 ont porté sur le pilotage des différentes expositions de la banque aux risques, l'amélioration des règles de gestion, le suivi du respect des normes prudentielles et ainsi que les projets structurants du domaine Risques.

### X.2.1 Adéquation des Fonds Propres

Dans le cadre de la conformité du Ratio de Solvabilité, la banque a tout mis en œuvre pour le respect des dispositions de la circulaire BCT 2018-06 entrée en vigueur le 30/06/2018.

À ce titre, l'année 2020 a été marquée par une deuxième augmentation de capital de près de 90 MDT, la première en 2019 de l'ordre de 55 MDT, et les Fonds Propres Nets de la banque qui servent de base pour le calcul des ratios de division et de couverture des risques sont passés de 355 MDT au 31/12/2019 à 514 MDT au 31/12/2020.

Les risques encourus sont passés de 2 949 MDT au 31/12/2019 à 3 820 MDT au 31/12/2020 dont 90,5% au titre du risque de financement, 9,3% au titre du risque opérationnel et seulement 0,2% au titre du risque de change.

Ainsi, l'année 2020 a été clôturée avec un Ratio de Solvabilité de 13,43% en respect de la norme réglementaire de 10% et un Tiers 1 de 10,67% bien supérieur à l'exigence minimale de 7%.

## X.2.2 Le Risque de Financement

En 2020, la banque a entamé la mise en œuvre de la politique de financement validée suite à la mise à jour de la stratégie en 2019. En conséquence, il a été procédé à la mise à jour des limites décisionnelles des financements pour les segments Particuliers et Entreprises et la revue des exigences de garanties par niveau décisionnel en matière de délégation Entreprises. À cet effet, il est à rappeler que la revue de la politique de financement apporte un certain nombre d'ajustements et d'assouplissements, tout en veillant à la maîtrise des risques et à la bonne qualité du portefeuille de la banque. Aussi, un focus a été fait sur le financement de certains secteurs dans le cadre du pilotage du portefeuille des engagements et au vu de la précarité du contexte économique.

L'année 2020 a été marquée à l'échelle mondiale par la pandémie du COVID-19 ayant profondément impacté les pays sur les plans sanitaire et économique. À ce titre et dans le cadre du suivi des risques engendrés par cette pandémie, la banque a procédé, dans la mesure du possible, à la mise en place des mesures de soutien prises par le Gouvernement et par la BCT.

Les reports d'échéances sont parmi les mesures les plus impactantes. Contrairement aux banques conventionnelles qui ont pu facturer des intérêts de reports ainsi que les intérêts intercalaires aux clients bénéficiaires de ces mesures, Banque Zitouna s'est limitée à l'instauration d'une commission flat sur le report des échéances aux Entreprises validée par le Comité Charaïque en compensation partielle de l'impossibilité de facturer des intérêts de report. En conformité aux exigences charaïques, ces commissions reflètent les dépenses effectives subies par la banque dans le cadre du processus de report. Quant au segment des Particuliers, en revanche, aucune commission de report n'a été facturée.

En plus des mécanismes de soutien mis en place par le Gouvernement et la BCT (Report d'échéances, mécanisme SOTUGAR, Crédits à MT exceptionnels), Banque Zitouna a institué une **initiative « SANAD »**, pour les entreprises classées 0 et 1 afin de les aider à surmonter les difficultés de la crise et faire face aux besoins de relance de leur activité. Cette initiative consiste à doter les entreprises bénéficiant de financements d'exploitation d'une rallonge de 50% maximum de la ligne avec une souplesse au niveau des conditions d'octroi (durée de remboursement, garanties...).

Le dispositif de gestion du risque financement et de suivi des engagements mis en place et le pilotage des engagements avec les structures concernées de la banque (Pilotage des Risques, Recouvrement Commercial & Contentieux) a permis la maîtrise du risque sur les engagements de la banque au terme de l'année 2020 avec un **taux de créances accrochées limité à 4,01% avec un taux de couverture par les provisions en hausse s'élevant à 36,2%** :

- ◆ En respect des dispositions de la circulaire BCT 91-24 instaurant les règles de provisionnement, **les provisions individuelles** constatées par la banque au 31/12/2020 en couverture des risques sur les engagements sont de l'ordre de **32,5 MDT**.
- ◆ **Les provisions additionnelles** constituées par la banque au 31/12/2020 en application de la circulaire BCT 2013-21 sont de l'ordre de **15,1 MDT**.
- ◆ En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire BCT 91-24 tel que modifiée par la circulaire 2021-01, la banque doit constituer par prélèvement sur le résultat, des provisions générales dites « **provisions collectives** » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classes 0 et 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-

24. Suite à la crise sanitaire et ses impacts sur les économies et notamment l'économie nationale, la BCT a mis à la disposition des établissements de crédit à travers la circulaire BCT n° 2021-01 une nouvelle méthodologie référentielle de détermination des provisions collectives où l'accent a été mis sur les secteurs les plus touchés par la crise sanitaire. Le traitement fiscal n'a subi aucun amendement suite aux nouvelles dispositions de la circulaire BCT 2021-01. Malgré le relèvement substantiel au niveau de tout le secteur bancaire de cette provision sur base collective, leur déductibilité des bénéficiaires imposables a été maintenue, dans la limite de 1% des engagements 0 et 1 selon la loi des finances pour l'année 2012 (articles 26 et 27).

Ainsi, la **provision collective** calculée au titre de l'exercice 2020, en couverture des risques latents sur les engagements ordinaires (0-1) et au vu de la nouvelle méthodologie est de l'ordre de **32,9 MDT** correspondant à un taux de provisionnement de 0,86% contre **13,4 MDT** au 31/12/2019 correspondant à un taux de provisionnement de 0,43% soit une dotation de près de **20 MDT**.

Ratios de division des risques : la banque a respecté les ratios de division et des risques sur toute l'année 2020 conformément aux dispositions des circulaires BCT 91-24 et 2018-06.

La situation de ces ratios à la fin de l'exercice 2020 se présente comme suit (en MDT) :

Ratio	Limites	Situation à fin 2020	
		Montant(MDT)	%
$\Sigma$ Risques Encourus > 5% FPN (Avec 5% des FPN= 25,7MD)	Max. 3 * FPN	440	0,9*FPN
$\Sigma$ Risques Encourus > 15% FPN (Avec 15% des FPN= 77MD)	Max. 1,5 * FPN	0	0
Risques Encourus > 25% FPN (Avec 25% des FPN = 128,5MD)	Max. 0,25 * FPN par même bénéficiaire	0	0
$\Sigma$ Risques Encourus des parties liées	Max. 0,25 * FPN	53 MD	0,10*FPN

De même, l'année 2020 a été marquée par le maintien du stock de la réserve sur risque d'investissement IRR (retenue sur la part du profit des titulaires de comptes d'investissement) de 100 mD (cf. circulaire BCT 2018-06).

En matière de **notation interne**, et dans le cadre de l'exigence de la Banque Centrale de Tunisie pour la mise en place d'un système de notation interne des contreparties dans sa circulaire n°2016-06, Banque Zitouna a opté pour la démarche suivante :

- ◆ La conception de modèles de notation internes par segment de marché ;
- ◆ L'acquisition d'une solution de rating permettant à la fois d'héberger les modèles de notation interne de la banque et l'automatisation du processus d'octroi des financements.

Cette approche a pour objectif d'améliorer le couple Risque/Rentabilité. D'un côté, par la maîtrise du risque financement à la phase octroi avec une tarification adaptée au profil de la contrepartie et à terme une

adéquation des Fonds Propres au profil risque de la banque ; d'un autre côté, par l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et la célérité à travers la standardisation et l'automatisation du processus décisionnel et de mise en place.

Banque Zitouna a clôturé la première partie relative à la modélisation depuis fin 2017 et dispose actuellement d'un système de notation intégrant des modèles par sous-segment de marché.

En ce qui concerne l'automatisation du processus décisionnel et de mise en place, il s'agit d'un projet d'entreprise avec d'importants impacts IT et une importante conduite du changement à assurer au niveau de la banque. Il est à noter que le domaine Financement capte à lui seul près de 70% du PNB de la banque.

Etant donné son ampleur et sa complexité, le projet d'automatisation, lancé en 2018, a été scindé en deux lots à savoir Particuliers et Corporate. En 2020, la banque a réussi la conduite de plusieurs sessions de formation aux différents utilisateurs et la généralisation progressive du scoring des Particuliers sur tout le réseau commercial. L'année 2020 a été également couronnée par la mise en production sur site pilote du lot Corporate pour les produits Mourabaha et Ijara dont la généralisation est prévue pour le premier semestre 2021.

## X.2.3 Les Risques ALM (Liquidité et Global de Taux)

### Risque de liquidité :

De part de son activité de transformation, Banque Zitouna est exposée aux risques de transformation suivants : Le risque de liquidité, **le risque global de taux induisant le risque commercial translaté.**

Le suivi de ces risques est assuré par le Comité ALM à travers un ensemble d'indicateurs de gestion formalisés au niveau de la charte ALM intégrant les règles prudentielles ainsi que des règles de gestion internes des risques de liquidité et global de taux.

Sur l'année 2020, le contexte du marché a été caractérisé par :

- ◆ La baisse des taux de référence sur le marché : Le taux directeur révisé à la baisse 2 fois en 2020 pour le ramener à 6,25% impliquant ainsi la baisse du taux de marché monétaire à 6,12% en Décembre 2020 contre 7,81% durant la même période de l'année 2019.
- ◆ Le recul de l'inflation qui s'est stabilisée à 4,9% en Décembre 2020 pour le deuxième mois consécutif.
- ◆ Un besoin atténué des banques en liquidité avec un volume global de refinancement des banques auprès de la BCT qui a atteint **9.827 MDT** en Décembre 2020 (**8.863 MDT** en Novembre) contre **11.772 MDT** un an auparavant.

L'année 2020 a été marquée par une situation de liquidité un peu plus confortable pour Banque Zitouna et ce, au vu de deux éléments importants :

- 1-** Le soutien du Groupe Majda, actionnaire de la banque, à travers une 2<sup>ème</sup> augmentation de capital opérée en 2020 à près de **90MDT** en plus de la mise à disposition de la banque de dépôts à terme..
- 2-** Refinancement par la BCT sur le CT sous forme de Wakala Bil Istithmar dans le cadre de deux programmes distincts : programme spécifique aux banques sur 18 mois (41MDT) et du programme mensuel de soutien aux banques suite à la crise COVID-19 (**20 MDT**).

Au terme de l'année 2020, le Liquidity Coverage Ratio « LCR » de la banque s'est établi à **127,78%** bien au-dessus du niveau minimum requis de 100% de la norme réglementaire malgré le contexte économique difficile et le ratio de transformation des dépôts en crédits « LTD » s'est établi à **101,67%**, en respect des exigences réglementaires.

Le profil des gaps de liquidité s'est amélioré notamment sur le moyen et long terme suite à la consolidation des fonds propres et la collecte de l'épargne à un rythme soutenu sur 2020 malgré le contexte de crise.

### Risque global de taux :

La structure bilancielle est quasiment inchangée en 2020 avec un mismatching entre taux fixes et taux variables & révisables. Il importe de rappeler l'impact des mesures de report d'échéances décidées par la BCT ou entreprises par la banque en termes de rééchelonnements ayant privé la banque sur une période d'environ 6 mois d'une part des profits à percevoir qui est de nature à exposer davantage la banque au risque global de taux.

Malgré ce contexte difficile, la marge de transformation de la banque s'est renflouée à 5,10% contre 3,59% à fin Décembre 2019. Cette situation confortable est le fruit d'une démarche proactive pour la gestion du risque global de taux à travers plusieurs mesures relatives à la structure des financements, la tarification des financements et la révision périodique des clés de répartition sur comptes participatifs notamment Tawfir afin de maîtriser le stock de PER et son impact sur le résultat de la banque.

## X.2.4 Les Risques de marché

Vu la spécificité de la Finance Islamique et les normes charaïques prohibant l'usage des produits dérivés et des produits de taux (non adossés à des bien tangibles), l'exposition de la banque aux risques des marchés est maîtrisée et ne constitue pas un domaine de préoccupation majeure. L'exposition de la banque est réduite au seul marché spot.

La couverture sur ce marché est essentiellement assurée par :

- ◆ L'encadrement par les limites sur les contreparties bancaires et non bancaires ;
- ◆ Les limites de positions ;
- ◆ Les procédures de traitement internes afin de verrouiller l'exposition au risque de règlement.

L'année 2020 a été marquée par un effort de maîtrise des positions de change malgré une volatilité continue des cours des principales devises.

### Marché de change :

En 2020, malgré le contexte difficile notamment en relation avec les transactions de commerce extérieur, la banque a réalisé un volume total de transactions de change de **2631 MDT** (contre **2591 MDT** en 2019) toutes devises confondues et une évolution du résultat de change de 2% par rapport à l'année 2019 soit **11,54 MDT** sur l'année 2020 contre **11,32 MDT** en 2019.

### Marché monétaire :

La banque a réalisé en 2020 un volume moyen quotidien de placements interbancaires de près de **280 MDT** (VS **123 MDT** en 2019) dont **87,5%** en TND (VS **56%** en 2019) avec une contribution à hauteur de **7,11%** (**3,8%** en 2019) dans le PNB de la banque avec des profits annuels de plus de **18 MDT** (**6,5 MDT** en 2019).

## X.2.5 Les Risques Opérationnels

L'année 2020 a été marquée à l'échelle mondiale par la crise sanitaire COVID-19, événement marquant ayant frappé de plein fouet la continuité d'activité de la banque. À ce juste titre et dans le cadre du suivi des risques engendrés par cette pandémie, la banque a entrepris un ensemble de mesures notamment l'adaptation de son **Plan de Continuité d'Activité** au risque de contamination aux maladies infectieuses (cas du COVID-19) par l'identification des structures et process prioritaires, la validation des sites de repli, la validation du dispositif de protection sanitaire, technique et logistique ainsi que l'organisation de crise (cellule de crise et collaborateurs clés) et les hypothèses de travail en cas d'atteinte par le virus.

La banque a validé des mesures préparatoires en termes de protection du personnel et d'organisation du travail ainsi que des mesures de fonctionnement en mode dégradé en situation pandémique arrêtées notamment pour les activités critiques et en ligne avec les priorités nationales.

Ce Plan de Continuité d'Activité, ayant pour objectif de maintenir l'activité économique au niveau le plus élevé possible et sur un laps de temps le plus long possible, tout en protégeant la santé et la sécurité des employés de la banque, a été examiné et validé par le Comité des Risques dès le début de la crise sanitaire.

L'année 2020 a été marquée également par le démarrage du deuxième exercice d'auto-évaluation de l'exposition de la banque aux risques opérationnels et qui prendra fin au premier semestre 2021 et ce, conformément à la politique RCSA (**Risk and Control Self Assessment**) validée depuis 2017 par les instances idoines (CGR et CR).

Ce deuxième exercice repose sur une nouvelle approche validée par les organes de gouvernance de la banque et qui tient compte à la fois de la nouvelle stratégie ambitieuse de la banque et des standards internationaux en la matière. Il est à souligner que la nouvelle approche a été adoptée suite à une évaluation du premier exercice RCSA et la révision a porté sur les unités de mesure de risque opérationnel à savoir la dimension fréquence et la dimension impact ainsi que la méthodologie pour l'évaluation de la maturité du dispositif de maîtrise des risques utilisé (la Scorecard).

Grands piliers de la culture de risque opérationnel, la formation et la sensibilisation des métiers ont été au cœur des préoccupations de la banque. À cet effet, plusieurs actions de formations portant sur la nouvelle procédure de déclaration des incidents de risques opérationnels ayant concerné différentes structures ont été déroulées.

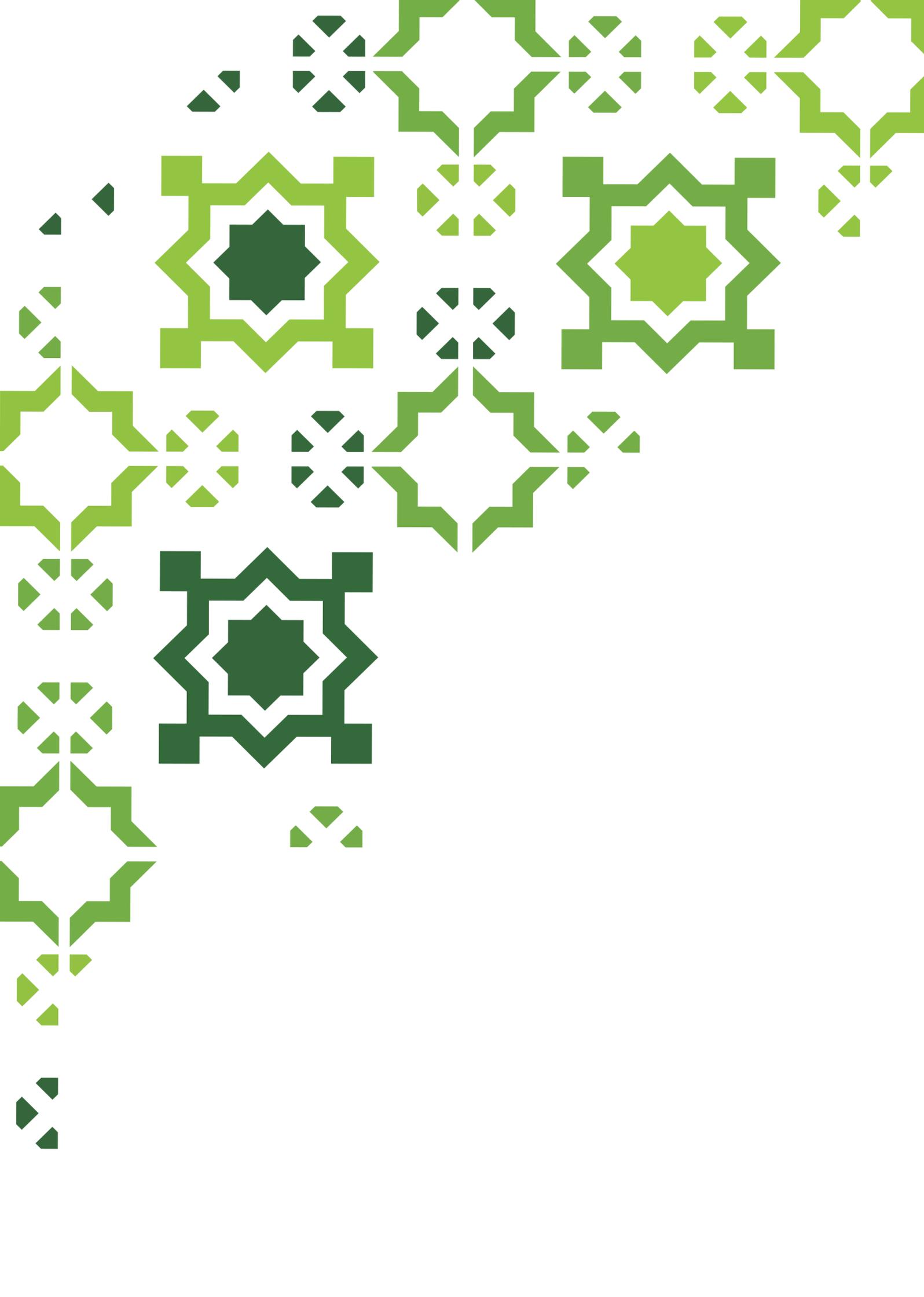
## X.2.6 Stress Testing :

Le stress testing est l'évaluation de l'impact de chocs extrêmes susceptibles de se traduire par des pertes importantes pour la banque, par une atteinte à son image et à sa réputation ou par un impact systémique.

L'année 2020 a connu la conduite d'un exercice de stress-testing important touchant tout le secteur bancaire et recommandé par la BCT pour l'évaluation de la résilience du secteur bancaire en lien avec la pandémie du COVID-19.

Les résultats des stress-tests tenant compte de certains éléments spécifiques à la banque et validés par la BCT ont ainsi prouvé la résilience de Banque Zitouna face à des chocs extrêmes touchant le risque de crédit.

Cette résilience prouvée est le résultat d'une politique de gestion du risque financement avisée et ciblée veillant à l'optimisation du couple Risque/Rentabilité d'un côté et d'une consolidation des fonds propres de la banque à deux reprises en 2019 et 2020 depuis l'acquisition de la banque par Groupe Majda fin 2018 d'un autre côté.



# XI

## CONFORMITE CHARAIQUE

## XL.1 Les Réunions du Comité Charaïque

Le système de conformité Charaïque de Banque Zitouna est composé d'un Comité Charaïque (Comité de Contrôle de Conformité des Normes Bancaires Islamiques) désigné par l'Assemblée Générale selon l'article 54 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. L'un des piliers de ce système est aussi la « Direction de la Conformité Charaïque » rattachée au « Pôle de Contrôle Général ».

Suite au décès du président du Comité Chariaa, SE Cheikh Moamed Mokhtar Sallemi, en date du 19 août 2019, l'Assemblée Générale de la Banque a validé la nouvelle composition du Comité Charaïque qui se présente comme suit :

Nom et prénom	Qualité
Dr. Borhen NAFFETI	Président
Dr Abdessattar KHOULDI	Membre
M. Hichem Rabboudi	Membre

Le Comité Charia a comme mission les points suivants :

- ◆ Emettre un avis sur la conformité aux normes bancaires islamiques, des produits, des modèles de contrats et des procédures opérationnelles de l'activité de la Banque ;
- ◆ S'assurer de la conformité des opérations bancaires islamiques aux normes définies dans ce domaine ;
- ◆ Examiner toute question soulevée par la banque se rapportant aux opérations bancaires islamiques.

La « Direction de Conformité Charaïque » a organisé durant l'année 2020 six réunions du Comité Charia consacrées aux thèmes suivants :

Numéro de la réunion	Date de la réunion	Ordre du jour
41 <sup>ème</sup> réunion	10 Mars 2020	<ul style="list-style-type: none"><li>◆ Présentation du rapport d'audit charaïque externe de l'année 2019.</li><li>◆ Validation des Etats Financiers 2019.</li><li>◆ Validation du Rapport Annuel du Comité Charia pour l'année 2019.</li><li>◆ Validation charaïque du produit « Wakala Bil Istithmar » dans des opérations de change ».</li><li>◆ Etude des aspects charaïques de « la personnalité morale ».</li><li>◆ Emission d'avis charaïque concernant diverses consultations charaïques :<ul style="list-style-type: none"><li>◆ Le financement de stock de médicaments via Mourabaha ;</li><li>◆ Le financement des entreprises à activité mixte ;</li><li>◆ Le financement des produits pétrochimiques.</li></ul></li></ul>

42 <sup>ème</sup> réunion	10 Avril 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Présentation des circulaires BCT relatives aux mesures exceptionnelles de report des échéances ;</li> <li>◆ Consultation relative au rééchelonnement des financements Mourabaha ;</li> <li>◆ Consultation relative au rééchelonnement des financements Ijara ;</li> <li>◆ Aspects charaïques relatifs à l'effet du rééchelonnement sur la gestion de liquidité de la Banque ;</li> <li>◆ Aspects charaïques relatifs à l'effet du rééchelonnement sur les comptes d'investissement.</li> </ul>
43 <sup>ème</sup> réunion	29 Mai 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Examen de la méthode de calcul de la commission du report des échéances ;</li> <li>◆ Examen et validation de la fiche produit « Compte Tawfir » ;</li> <li>◆ Examen et validation du produit de transfert d'argent « RIA FINANCIAL ».</li> <li>◆ Examen de diverses consultations charaïques : <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Consultation charaïque concernant SOTUGAR ;</li> <li>◆ Montage financier pour acquisition de bloc d'actions ;</li> <li>◆ Financement de stock de médicaments via le produit « Tamouil Chiraet » ;</li> <li>◆ Financement d'entreprises à activité mixte.</li> </ul> </li> </ul>
44 <sup>ème</sup> réunion	25 Aout 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Présentation et examen de la méthode de calcul de la commission du report des échéances.</li> <li>◆ Présentation du Produit financement via « Wakala Bil Istithmar ».</li> <li>◆ Présentation pour validation du produit « BUSINESS PRIVILÈGE ».</li> <li>◆ Emission d'avis charaïque concernant diverses consultations charaïques relatives aux : <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Frais à intégrer dans le schéma de financement Immobilier ;</li> <li>◆ Examen et validation d'opération de financement syndiqué ;</li> <li>◆ Les comptes d'investissement</li> </ul> </li> </ul>
45 <sup>ème</sup> réunion	19 Novembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Présentation du rapport d'Audit Charaïque Interne pour l'année 2020.</li> <li>◆ Présentation de la décision du Comité Charia concernant la méthode de calcul de la commission de report des échéances.</li> <li>◆ Présentation de nouvelles commissions.</li> <li>◆ Validation du Produit « Wakala Bil Istithmar ».</li> <li>◆ Examen et validation du produit "CARTE PLATINUM BUSINESS".</li> <li>◆ Examen et validation des documents relatifs à la vente des véhicules récupérés.</li> <li>◆ Emission d'avis charaïque concernant diverses consultations charaïques relatives à : <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ La gestion des fonds excédentaires dans les GAB de change ;</li> <li>◆ La souscription de la banque à un titre financier émis par une institution financière.</li> </ul> </li> </ul>

46 <sup>ème</sup> réunion	29 Décembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Présentation d'une note relative au volet charaïque de la gestion de trésorerie.</li> <li>◆ Présentation d'une note relative au volet charaïque du commerce extérieur.</li> <li>◆ Présentation d'une note relative au volet charaïque du report des échéances.</li> <li>◆ Présentation du rapport d'Audit Charaïque Interne des contrats « Wakala Bil Istithmar »</li> <li>◆ Emission d'avis charaïque concernant diverses consultations charaïques.</li> </ul>
---------------------------	------------------	--

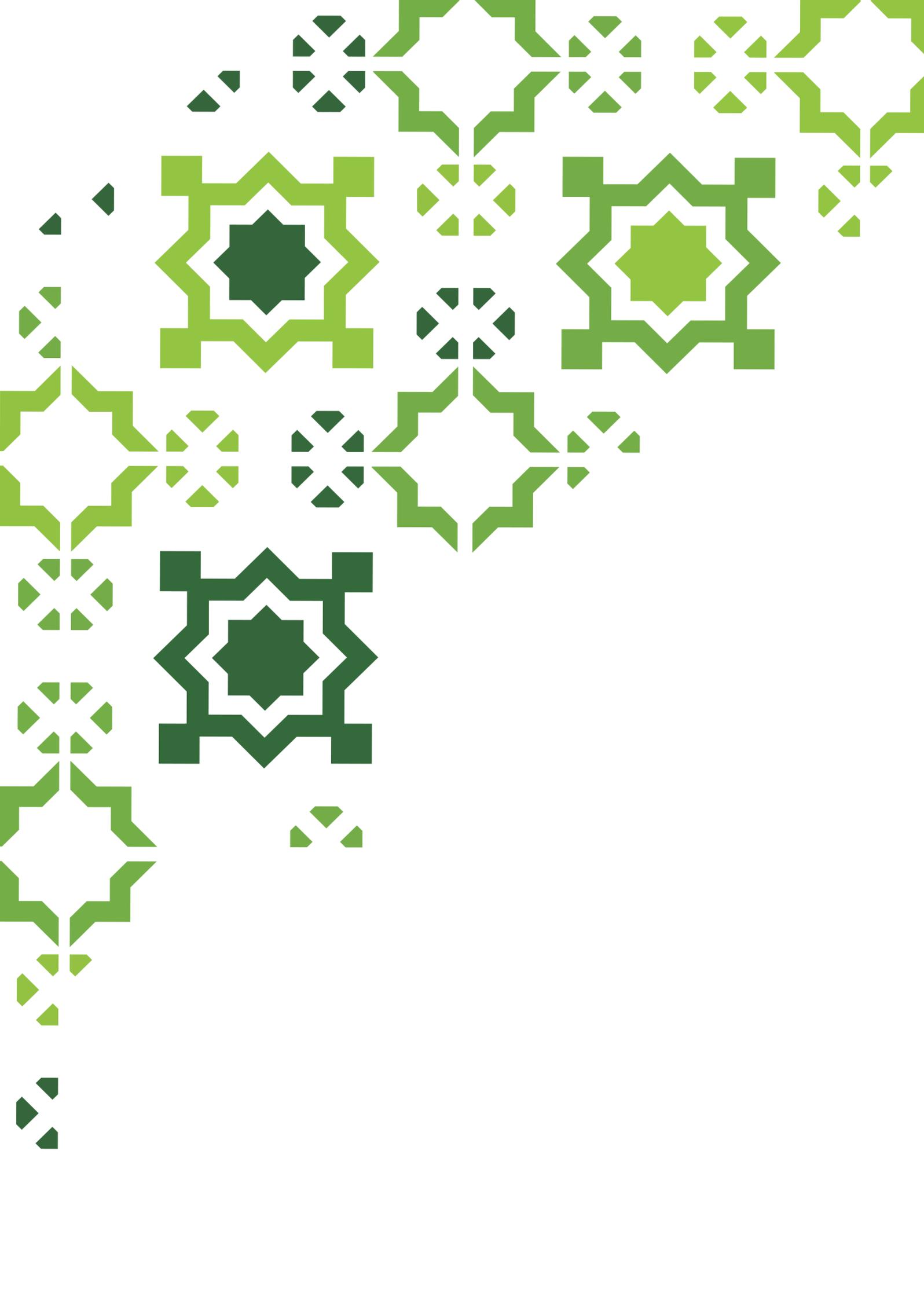
L'année 2020 a été marquée par la continuité du projet « RIYEDA » en vue de mettre en place des recommandations et des restructurations charaïques dans une logique d'ingénierie financière des produits de la Banque et d'efficacité opérationnelle et conformité charaïque. A travers plusieurs projets à savoir « Riyeda Mochtarayet » pour le financement des biens de consommation, et « Riyeda Menzel » destiné à l'acquisition des biens immobiliers. De plus, le projet de mise en place de la technique « Istisn'a » a été entamé.

À noter qu'en 2020, la Banque Centrale a émis les circulaires BCT 06/2020, 07/2020 et 08/2020 relatives aux reports d'échéances des financements octroyés. Vu la spécificité des contrats de la finance islamique, la Direction de Conformité Charaïque a assuré le suivi et la mise en place du volet charaïque relatif aux opérations de rééchelonnement.

Le Département d'Audit Charaïque a effectué plusieurs missions d'Audit Charaïque durant l'année 2020 afin de s'assurer du respect des dispositions charaïques des différentes opérations réalisées par la banque. Ces missions ont été exécutées dans le respect du règlement en vigueur de la pratique d'Audit par Banque Zitouna, couvrant plusieurs domaines tels que : les financements Ijara de matériel roulant, Ijara de matériel médical, les financements immobiliers Mourabaha, « Tamouil Sayara », « Ijara Mouaddat Mehnia », ainsi que les financements des services tels que les financements « Tamouil Dirasset » et « Tamouil Omra » et « Tamouil Rahalet », et les contrats de placements « Wakala Bil Istithmar ».

Les diverses recommandations qui émanent des missions effectuées ont été discutées avec les directions concernées et présentées à la Direction Générale et au Comité Charia pour prendre les dispositions nécessaires.





# XII

## RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE BANQUE ZITOUNA

**BANQUE ZITOUNA**  
**SOCIETE ANONYME au capital de 265.000.000 de dinars**  
**Siege Social : 02 Boulevard Qualité De La Vie -2015- Le Kram**  
**Identifiant unique : 1120822H**  
**MF : 1120822H/P/M/000**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 29 AVRIL 2020**  
**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**PREMIÈRE RÉOLUTION :**

**Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les états financiers individuels et du rapport de gestion y afférant, du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques et du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels de l'exercice 2020, approuve tels qu'ils ont été présentés les états financiers individuels dudit exercice comportant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité**

**Deuxième résolution :**

**Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les états financiers consolidés et du rapport de gestion du groupe y afférant et du rapport d'audit des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2020, approuve tels qu'ils ont été présentés les états financiers consolidés dudit exercice comportant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité**

**Troisième résolution :**

**Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

L'Assemblée Générale, constatant que les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2020 et approuvés par la présente assemblée font ressortir un résultat bénéficiaire de l'exercice de **5 141 396,563 DT** et des résultats reportés excédentaires des exercices antérieurs de **4 761 776,382 DT**, soit au total un résultat distribuable de **56 173 172,945 DT**, décide, sur proposition du conseil d'administration :

- ◆ De prélever sur ce montant, conformément à la loi, **2 808 658,647 DT** pour doter la réserve légale ;
- ◆ De prélever sur ce montant, **42 330 000,000 DT** pour doter les réserves pour réinvestissements exonérés ;
- ◆ D'affecter le reliquat, soit **11 034 514,298 DT** en résultats reportés.

Sur cette base, la répartition du bénéfice distribuable se présente comme suit :

À la réserve légale (5 % du bénéfice distribuable)	2 808 658,647
Aux réserves pour réinvestissements exonérés	42 330 000,000
Aux résultats reportés	11 034 514,298

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité**

### Quatrième résolution :

**Approbation des conventions et engagements visés par l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi qu'aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état, préalablement autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité**

### Cinquième résolution :

**Rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciale exposant les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation préalable n'a pas été respectée décide, conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, de prendre acte des conclusions dudit rapport et d'approuver les conventions qui y sont mentionnées.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité**

**Les actionnaires intéressés par lesdites conventions n'ont pas participé au vote.**

### Sixième résolution :

**Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020**

L'Assemblée Générale, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité**

## Septième résolution :

### Nomination des administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, de renouveler les mandats de M. Victor Nazeem Ridha AGHA, M. Adel ALAYA, Mr. Hamdi BEN REJEB, et Mme. Nabila BEN YEDDER administrateurs de la Banque pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2023.

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide, en outre, de :

- ◆ Renouveler le mandat de M. Salem BESSAOUD, en qualité d'administrateur indépendant de la Banque pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2023. M. Salem BESSAOUD présidera le comité des risques.
- ◆ Désigner M. Jilani BEN LAGHA, en qualité d'administrateur indépendant de la Banque pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2023. M. Jilani BEN LAGHA présidera le comité d'audit.

La signature du présent procès-verbal par les administrateurs vaut, pour chacun d'eux individuellement, acceptation de ses fonctions d'administrateur de la Banque et déclaration qu'il n'est sujet à aucune interdiction ou incompatibilité légale l'empêchant de les exercer.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité**

## Huitième résolution :

### Fixation des jetons de présence

L'Assemblée Générale, décide, conformément aux dispositions de l'article 204 du code des sociétés commerciales :

- ◆ De ramener l'enveloppe de jetons de présence décidée par les Assemblées Générales Ordinaires réunies le 30 avril 2019 et le 24 avril 2020, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, à **1.455.000 DT bruts**.
- ◆ D'allouer une enveloppe de **1.470.000 DT bruts** à titre de jetons de présence pour l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2021.

La répartition entre les administrateurs du montant global des jetons de présence, au titre des réunions du conseil d'administration et de ses comités, sera déterminée par le conseil d'administration, sur proposition du comité de nomination et de rémunération, et ce, conformément aux dispositions de l'article 36 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2011-06 du 20 Mai 2011 portant renforcement des règles de bonne gouvernance dans les Banques et les Etablissements Financiers,

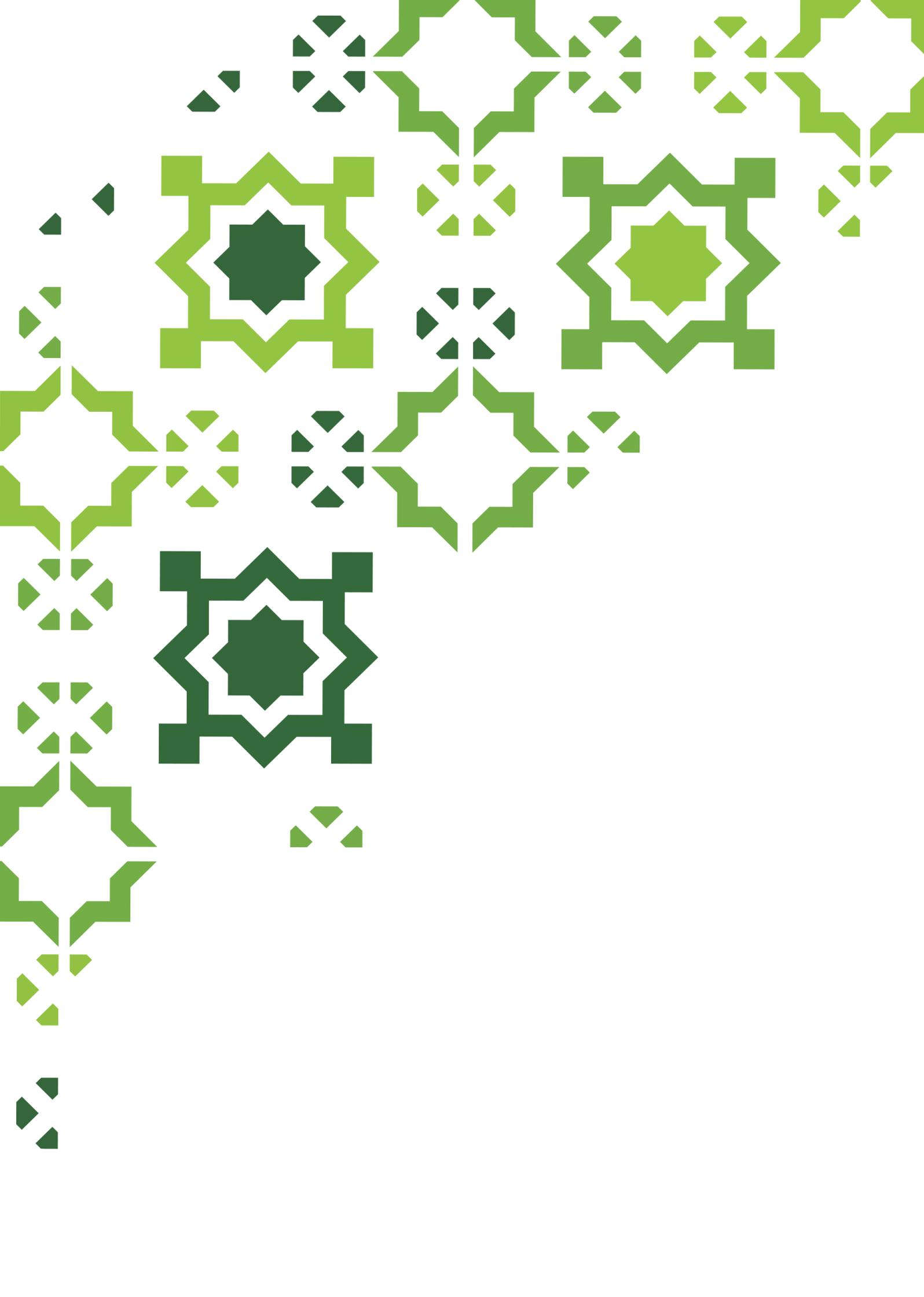
**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité**

## Neuvième résolution :

### Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au représentant légal de la Banque, ou à son mandataire pour effectuer les formalités administratives d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la législation tunisienne en vigueur.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité**



# ANNEXE 1 : RAPPORT COMITÉ CHARIA

تونس في 2021/03/04

## تقرير الهيئة الشرعية لمصرف الزيتونة للسنة المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2020

بسم الله الرحمن الرحيم

والصلاة والسلام على رسول الله سيدنا محمد وعلى آله وصحبه أجمعين،

إلى المأداة رئيس وأعضاء مجلس إدارة مصرف الزيتونة،

إلى المأداة المساهمين،

عملا بأحكام الفصل 54 من القانون عدد 48 لسنة 2016 المتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية، الذي ينص على إنشاء "هيئة مراقبة مطابقة معايير الصيرفة الإسلامية"، يتم تعيينها من الجلسة العامة وترتبط هيكلها بمجلس الإدارة، وتعد تقريراً سنوياً حول نتائج أعمالها يوجه إلى مجلس الإدارة، وتُحال نسخة منه على البنك المركزي التونسي، وعلى الجلسة العامة شهراً على الأقل قبل انعقادها،

وحيث تقع مسؤولية التأكد من أن البنك يعمل وفقاً لأحكام الشريعة الإسلامية ومبادئها على إدارة المصرف، أما مسؤوليتنا فتنحصر في إبداء رأي مستقل بناء على مراقبتنا لبعض عمليات المصرف، وفي إعداد تقرير لكم.

بناء على ذلك قمنا بالمراقبة الواجبة، على أساس اختبار عينة عشوائية، للمبادئ المستخدمة والإجراءات المتبعة والعقود المتعلقة بالمعاملات وفحص التوثيق والتطبيقات التي قام بها المصرف خلال السنة المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2020، لإبداء الرأي بشأن التزام المصرف بأحكام الشريعة الإسلامية ومبادئها المنصوص عليها في المعايير الشرعية والقرارات والفتاوى التي تم إصدارها من قبلنا.

كما قمنا بالإجراءات اللازمة من أجل الحصول على جميع المعلومات والتفسيرات التي اعتبرناها ضرورية لتزويدنا بأدلة تكفي لإعطاء تأكيد معقول بأن المصرف لم يخالف أحكام الشريعة الإسلامية ومبادئها.

## وفي رأينا:

01. إن العقود والعمليات والمعاملات التي أبرمها مصرف الزيتونة خلال السنة المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2020، واطلعنا عليها، تمت وفقا لأحكام الشريعة الإسلامية ومبادئها.

02. إن توزيع الأرباح وتحميل الخسائر على حسابات الاستثمار، قد تم وفقا لـ "سياسة توزيع الأرباح على الودائع الاستثمارية" المعتمدة من قبلنا.

03. إن جميع الإيرادات غير المشروعة جُلبت لصرفها في وجوه البرّ تحت إشراف الهيئة الشرعية، حسب "سياسة التصرف في حساب النفع العام" المعتمدة من قبلنا.

04. إن الإدارة ليست مُخوّلة بإخراج الزكاة عن المساهمين وتقع مسؤولية إخراجها عليهم، مع إعلامهم بمقدار الزكاة الواجبة على كل مساهم منهم.

نسأل الله العليّ القدير أن يحقّق لنا الرّشاد والسّداد،

والسلام عليكم ورحمة الله وبركاته

### رئيس الهيئة الشرعية

فضيلة الدكتور برهان النفاتي



### عضو الهيئة الشرعية

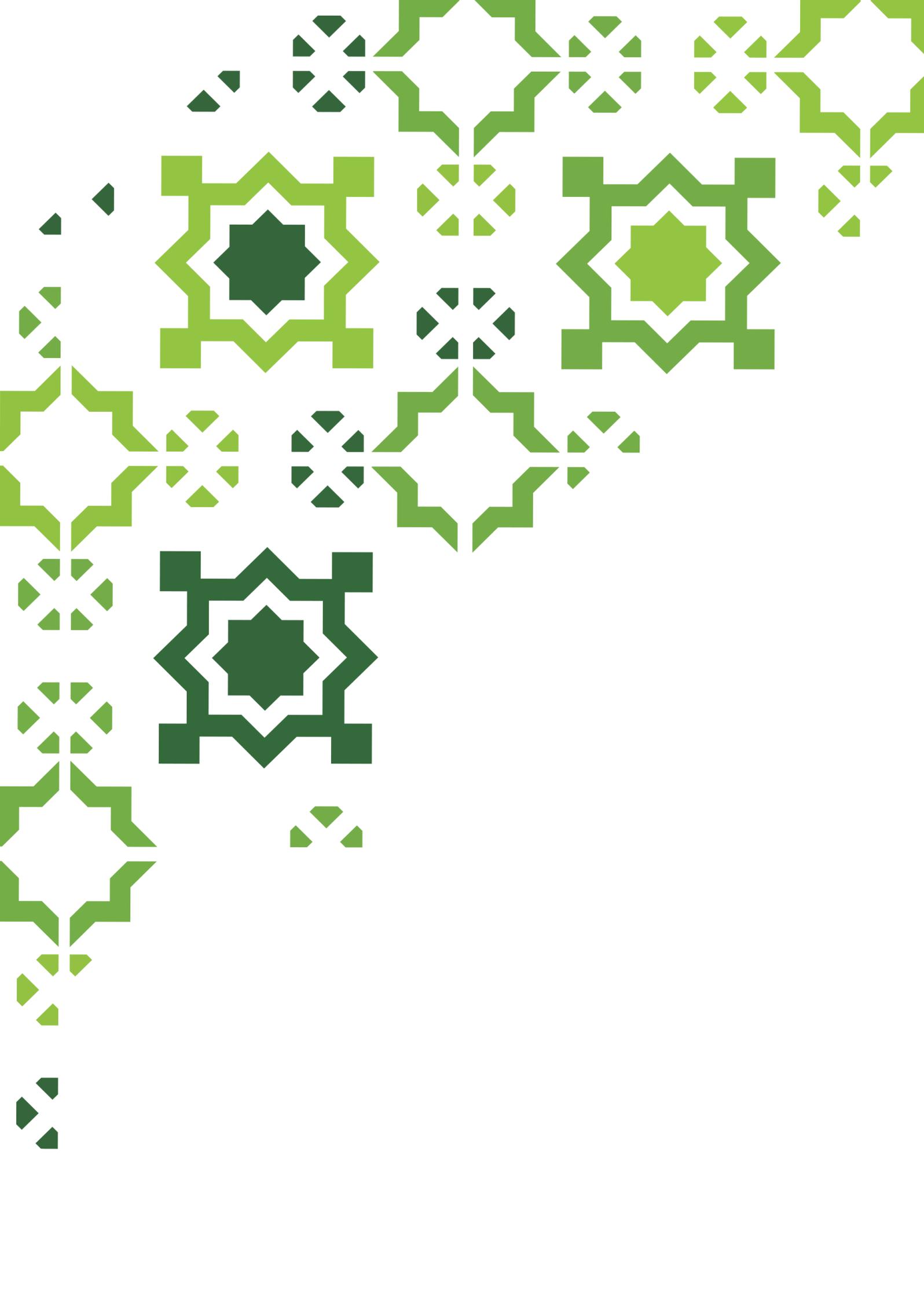
فضيلة الأستاذ هشام الربودي



### عضو الهيئة الشرعية

فضيلة الدكتور عبد الستار الخويلدي





**ANNEXE 2 :  
RAPPORT DES  
COMMISSAIRES  
AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS AU  
31/12/2020**

## Exercice clos le 31 Décembre 2020



Société d'expertise comptable  
Inscrite au tableau de l'ordre  
des experts comptables de Tunisie  
22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2091 Ariana  
Tél. : 71 230 666 / Fax : 71 234 215  
E-mail: neji.fac@planet.tn



Mohamed Ben Amor  
Membre de l'ordre des experts  
comptables de Tunisie  
Complexe le Palace BNA, 63 Av. Hédi  
NOUIRA - 2037 Ennasr II Ariana.  
Tél. : 70 826 432 / Fax : 71 826 489  
E-mail: mbenamor@topnet.tn

# RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES  
DE BANQUE ZITOUNA

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2019, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 sur :

- ◆ L'audit des états financiers de la Banque ZITOUNA (la Banque) tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître un total Bilan de **4.710.062 mDT** et un résultat net bénéficiaire de **51.411 mDT**;
- ◆ Les autres obligations légales et réglementaires.

Les états financiers ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

## I- Rapport sur l'audit des états financiers :

### Opinion :

**1-** Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat, hormis la Zakat par action, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers de la Banque, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

## Fondement de l'opinion :

2- Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "*Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers*" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Observations :

3- Nous attirons l'attention sur les **notes 2-2, 2-4, 6-1-3 (viii) et 6-1-3 (x)** des états financiers dont le contenu indique les informations suivantes relatives aux réponses à la pandémie "COVID-19" :

- ◆ En réponse aux incertitudes causées par ladite pandémie et par circulaire n° 2021-01 du 11 janvier 2021, la BCT est intervenue pour réviser la méthodologie référentielle de mesure des dépréciations à base collective des engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier. L'incidence de cette révision résulte d'un changement de données d'entrée et a été traitée, en conséquence, comme étant un changement d'estimations comptables conformément à la norme NCT 11 relative aux modifications comptables. Les provisions collectives ont été, ainsi, portées à **32.906 MDT** au 31 décembre 2020 contre **13.341 MDT** au 31 décembre 2019, soit un accroissement de **19.565 MDT**.

- ◆ En réponse aux répercussions de ladite pandémie, des moratoires généralisés ou sur demande ont été accordés aux entreprises et aux particuliers dans le cadre des mesures exceptionnelles de soutien prévues par les circulaires de la BCT n° 2020-06 du 19 mars 2020, n° 2020-07 du 25 mars 2020, n° 2020-08 du 1<sup>er</sup> avril 2020, n° 2020-19 du 5 octobre 2020 et n° 2020-21 du 30 décembre 2020. L'encours des échéances reportées (en principal et en profit) dans le cadre desdites mesures a totalisé la somme de **266.417 MDT**. Conformément à l'avis du comité auxiliaire émanant du CNC n° 2020-A du 30 décembre 2020, les profits non acquis suite à la révision du taux de rendement effectif des financements renégociés ont été constatés au bilan arrêté au 31 décembre 2020 en tant qu'actif soustractif pour **2.800 MDT**.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4- Nous attirons, également, l'attention sur la note **6-2-5 (iv)** des états financiers dont le contenu indique que la Banque a fait l'objet, en 2019, d'une vérification fiscale approfondie, au titre de tous les impôts et taxes, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2018.

La notification initiale des résultats de la vérification, parvenue à la Banque le 22 décembre 2019, fait état d'un redressement de **16.188 MDT** pénalités de retard incluses.

La Banque s'est opposée aux principaux chefs de redressement évoqués par les services de contrôle fiscal dans sa réponse aux résultats de la vérification fiscale du 31 janvier 2020.

L'administration fiscale a formulé, en date du 19 novembre 2020, sa réponse aux différents points évoqués par la Banque dans son opposition susvisée en acceptant certaines observations, mais en rejetant la majorité des points exposés et défendus par la Banque. Le redressement initial a été, ainsi, porté à la somme de **15.382 MDT** pénalités de retard incluses.

Contestant la totalité des points non retenus par l'administration fiscale, la Banque s'est opposée de nouveau, dans une 2<sup>ème</sup> réponse en date du 2 décembre 2020, aux résultats révisés du contrôle fiscal en formulant, à la même date, une demande de transfert de son dossier devant la commission de conciliation pour statuer sur les résultats de la vérification fiscale qu'elle conteste.

Le 11 février 2021, la Banque et l'administration fiscale ont signé un PV de conciliation totale ayant donné lieu, d'une part, au paiement de la somme de **8.467 MDT** pénalités de retard et amendes fiscales administratives incluses, et d'autre part, à la révision à la hausse du crédit de TVA à reporter au 31 décembre 2018 pour **381 MDT**.

Pour tenir compte du dénouement définitif de cette affaire en 2021, la provision pour risques constituée a été réajustée, au 31 décembre 2020, pour la somme de **8.086 MDT**.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## **Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice :**

**5-** La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2020 incombe à cet organe de direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1<sup>er</sup>) du code des sociétés commerciales, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers :**

**6-** Le Conseil d'Administration de la Banque est responsable, de l'établissement de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers :**

7- Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des commissaires aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ◆ Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ◆ Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- ◆ Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- ◆ Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;
- ◆ Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- ◆ Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## II- Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires:

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### Efficacité du système de contrôle interne :

1- En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombent à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Banque.

### Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque (actions et titres participatifs) avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes en valeurs mobilières de la Banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 29 Mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

Financial Auditing & Consulting  
Mohamed Neji HERGLI

Cabinet M.B.A  
Mohamed BEN AMOR



# RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES  
DE BANQUE ZITOUNA

**L-** En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers (loi bancaire) et des articles 200 (nouveau) et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

## A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions suivantes autorisées conformément aux dispositions de l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales et conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- ◆ La convention de partenariat commercial avec la société Zitouna Capital en vertu de laquelle la Banque Zitouna bénéficiera d'une commission de sourcing correspondant à 0,5% du montant du financement effectivement libéré pour tout projet d'investissement orienté par la Banque et financé par les fonds gérés par Zitouna Capital (autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2020). En 2020, la convention n'a pas encore été signée et aucune commission de sourcing n'a été facturée et enregistrée par la Banque Zitouna à ce titre.
- ◆ La convention cadre d'accompagnement et de conseil conclue avec la société Zitouna Finance en vertu de laquelle la Banque Zitouna supportera des honoraires calculés par référence au temps investi au titre des prestations d'études des opportunités d'affaires, de réalisation de projets et de montages financiers et levées de fonds confiés à Zitouna Finance (autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2020). En 2020, aucune charge n'a été enregistrée par la Banque Zitouna à ce titre.

- ◆ Le protocole d'accord conclu avec La Cigale Tabarka Hôtel en vertu duquel ce dernier s'est engagé à accorder une remise exceptionnelle de 20%, en faveur de la Banque Zitouna, sur les tarifs publics affichés pour chaque saison, y compris le supplément DP (autorisé par le Conseil d'Administration du 27 août 2020). Les charges encourues par la Banque Zitouna au titre des services d'hébergement auprès de la Cigale Tabarka Hôtel ont totalisé en 2020 la somme de **6.935 DT**, soit la somme de **7.003 DT TTC** intégralement payée en 2020.

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, des conventions nouvelles autorisées par le Conseil d'Administration de la Banque conformément à la réglementation en vigueur rentrant dans le champ d'application des articles susvisés.

## **B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs avec des parties liées à la date de clôture de l'exercice 2020, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

### **B-1. Opérations avec la société Zitouna Takaful :**

- ◆ En application de la convention cadre conclue, antérieurement à l'exercice 2020, avec la société Zitouna Takaful, la Banque Zitouna a constaté en 2020, parmi ses produits, des commissions au titre des contrats Ijara pour la somme de **1.748.825 DT**, au titre des contrats collectifs "Takaful financement" pour la somme de **483.127 DT** (en tenant compte d'une commission supplémentaire convenue au taux de 10% à partir du 1/1/2019), au titre des contrats "Takaful incendie" pour la somme de **16.298 DT** et au titre de l'assurance sur cartes pour la somme de **181.430 DT**. La créance de la Banque envers Zitouna Takaful s'élève, au 31 décembre 2020, au titre des commissions à recevoir, à **697.315 DT**.
- ◆ En application de contrats d'assurance conclus, antérieurement à l'exercice 2020, avec la société Zitouna Takaful, la Banque Zitouna a supporté en 2020 des primes d'assurance Takaful au titre de l'assurance d'indemnité de départ à la retraite pour **439.094 DT**, de l'assurance groupe pour **2.872.949 DT**, de l'assurance vie Mourafek pour **893.922 DT** et de diverses autres assurances (globale de Banque, multirisques professionnels, autos, etc.) pour **495.530 DT**. La dette de la Banque envers Zitouna Takaful s'élève, au 31 décembre 2020, à ce titre, à **2.351.324 DT**. La Banque a, par ailleurs, bénéficié en 2020 d'indemnités auprès de la même société suite à la survenance de sinistres pour la somme de **97.501 DT**.
- ◆ La Banque Zitouna a supporté, en 2020, une charge de **640.000 DT** au titre de la rémunération des titres participatifs émis par la Banque et souscrits par la société Zitouna Takaful, en 2015 et 2017, pour la somme totale de **8.000.000 DT**.
- ◆ La Banque Zitouna a continué, en 2020, à rémunérer les comptes de dépôts participatifs ouverts par la société Zitouna Takaful. Les charges encourues en 2020, par la Banque Zitouna, à ce titre, totalisent **108.496 DT** et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2020, à **19.290.359 DT**.
- ◆ La société Zitouna Takaful a continué, en 2020, à placer ses excédents de liquidité auprès de la Banque Zitouna sous forme de contrats Istithmar. Les charges encourues en 2020, par la Banque Zitouna, au titre desdits contrats, totalisent **8.145.282 DT** et le solde de ces placements s'élève, au 31 décembre 2020, à **80.834.700 DT**.

◆ La Banque Zitouna a continué, en 2020, à mettre à la disposition de la société Zitouna Takaful, le local de l'agence Lac I et a facturé, à ce titre, en 2020, un loyer de **8.825 DT HT**, soit la somme de **10.936 DT TTC** encaissée au 31 décembre 2020.

## B-2. Opérations avec la société Zitouna Capital et les FCPR qu'elle gère :

◆ La Banque Zitouna a continué, en 2020, à mettre à la disposition de la société Zitouna Capital, en vertu des deux conventions conclues le 15 mars 2019, d'un 1<sup>er</sup> collaborateur chargé, à temps partiel, d'assurer les fonctions de "Responsable de l'Unité d'Audit Charaique" moyennant une rémunération annuelle forfaitaire de **5.000 DT HT**, et d'un 2<sup>ème</sup> collaborateur chargé, à temps partiel, d'assurer les fonctions de "Responsable Conformité et Contrôle Interne" moyennant une même rémunération annuelle forfaitaire de **5.000 DT HT**. En revanche, les deux parties ont convenu de mettre fin, à partir du 15 mars 2020, à la 3<sup>ème</sup> convention conclue en date du 15 mars 2019 prévoyant la prise en charge par la Banque de différents types de supports informatiques et matériels et assistances nécessaires pour le bon fonctionnement de la société Zitouna Capital moyennant une rémunération annuelle forfaitaire de **10.000 DT HT**. En contrepartie de ses prestations au titre desdites conventions, la Banque Zitouna a facturé, en 2020, à la société Zitouna Capital la somme de **10.000 DT HT** (soit la somme de **11.901 DT TTC** non encore encaissée au 31 décembre 2020) et a constaté un produit pour la somme de **12.233 DT**.

◆ La Banque Zitouna a continué, en 2020, à facturer à la société Zitouna Capital les frais de télécommunications relatifs à certains téléphones mobiles au titre de l'année 2020 pour la somme de **3.733 DT HTVA**, soit la somme de **4.444 DT TTC** non encore encaissée pour la somme de **2.813 DT** au 31 décembre 2020.

◆ La Banque Zitouna a continué en 2020 à rémunérer les comptes de dépôts participatifs ouverts par la société Zitouna Capital. Les charges encourues, en 2020, par la Banque Zitouna, à ce titre, totalisent **2.386 DT** et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2020, à **87.268 DT**.

◆ La société Zitouna Capital a continué en 2020 à placer ses excédents de liquidité auprès de la Banque Zitouna sous forme de contrats Istithmar. Les charges encourues en 2020, par la Banque Zitouna, au titre desdits contrats totalisent **52.541 DT** et le solde de ces placements s'élève, au 31 décembre 2020, à **550.000 DT**.

◆ La Banque Zitouna a continué, en 2020, à facturer à la société Zitouna Capital la commission de dépositaire lui revenant au titre de la mission, qui lui a été confiée en vertu de la convention conclue le 15 mars 2019, de dépositaire exclusif du portefeuille titres et des fonds détenus par le FCPR Zitouna Moucharaka 1 en contrepartie de la perception d'une commission annuelle HT égale à 0,1% de l'actif net du fonds avec un minimum de **10.000 DT** et un maximum de **20.000 DT**. La commission de dépositaire facturée et constatée par la Banque Zitouna au titre de l'exercice 2020 s'élève à **15.487 DT HTVA**, soit la somme de **18.430 DT TTC** non encore encaissée à la date du 31 décembre 2020.

◆ La Banque Zitouna a encaissé, en 2020, pour la somme de **421.877 DT**, les revenus du FCPR Zitouna Moucharaka l'auquel elle a souscrit en 2019.

◆ La Banque Zitouna a continué en 2020 à rémunérer les comptes de dépôts participatifs ouverts par le FCPR Zitouna Moucharaka I. Les charges encourues, en 2020, par la Banque Zitouna, à ce titre, totalisent **122.140 DT** et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2020, à **5.254.409 DT**.

◆ Le FCPR Zitouna Moucharaka I a continué en 2020 à placer ses excédents de liquidité auprès de la Banque Zitouna sous forme de contrats Istithmar. Les charges encourues en 2020, par la Banque Zitouna, au titre desdits contrats totalisent **2.800.799 DT** et le solde de ces placements s'élève, au 31 décembre 2020, à **15.000.000 DT**.

### B-3. Opérations avec la société Zitouna Tamkeen :

◆ La Banque Zitouna a réalisé, en 2020, des profits au titre des financements accordés en 2016, 2017, 2018 et 2019 à la société Zitouna Tamkeen qui se présentent comme suit :

Nature du financement	Période	Montant du financement	Encours au 31/12/2020	Créances rattachées	Taux	Profits 2020
ljara Mouaddet Ennakl	du 12/05/2016 au 12/05/2021	39.817 DT	3.140 DT	14 DT	7,75%	585 DT
ljara Mouaddet Ennakl	du 12/05/2016 au 12/05/2021	94.538 DT	7 454 DT	32 DT	7,75%	1.388 DT
ljara Mouaddet Ennakl	du 07/04/2017 au 07/04/2022	48.601 DT	13.940 DT	78 DT	8,04%	1.513 DT
ljara Mouaddet Ennakl	du 22/06/2017 au 22/06/2022	46.641 DT	15.062 DT	34 DT	8,04%	1.615 DT
ljara Mouaddet Ennakl	du 27/10/2017 au 27/10/2022	116.007 DT	45.661 DT	51 DT	8,02%	4.663 DT
ljara Mouaddet Ennakl	du 19/04/2018 au 19/04/2023	50.497 DT	25.060 DT	72 DT	8,01%	2.408 DT
ljara Mouaddet Ennakl	du 18/09/2018 au 18/09/2023	64.018 DT	37.402 DT	131 DT	9,00%	3.911 DT
ljara Mouaddet Ennakl	du 13/05/2019 au 13/05/2024	74.035 DT	53.212 DT	309 DT	11,00%	6.540 DT
<b>Sous total (1)</b>			<b>200.931 DT</b>	<b>720 DT</b>		<b>22.623 DT</b>
Wakala Bel lsthmar	du 29/01/2018 au 30/06/2020	400.000 DT	-	-	7,23%	14.540 DT
Wakala Bel lsthmar	du 29/01/2018 au 31/12/2020	400.000 DT	-	-	7,23%	29.322 DT
Wakala Bel lsthmar	du 12/02/2018 au 31/01/2020	400.000 DT	-	-	7,53%	2.510 DT
Wakala Bel lsthmar	du 12/02/2018 au 31/07/2020	400.000 DT	-	-	7,53%	17.737 DT
Wakala Bel lsthmar	du 12/02/2018 au 31/07/2020	400.000 DT	400.000 DT	88.185 DT	7,53%	30.622 DT
Wakala Bel lsthmar	du 12/03/2018 au 28/02/2020	400.000 DT	-	-	7,61%	4.904 DT
Wakala Bel lsthmar	du 12/03/2018 au 31/08/2020	400.000 DT	-	-	7,61%	20.547 DT
Wakala Bel lsthmar	du 12/03/2018 au 28/02/2021	400.000 DT	400.000 DT	86.754 DT	7,61%	30.947 DT
Wakala Bel lsthmar	du 23/04/2018 au 31/03/2020	600.000 DT	-	-	8,54%	12.810 DT
Wakala Bel lsthmar	du 23/04/2018 au 30/09/2020	600.000 DT	-	-	8,54%	38.857 DT
Wakala Bel lsthmar	du 23/04/2018 au 31/03/2021	600.000 DT	600.000 DT	140.056 DT	8,54%	52.094 DT

Wakala Bel Istithmar	du 28/03/2019 au 31/05/2020	400.000 DT	-	-	9,78%	16.409 DT
Wakala Bel Istithmar	du 28/03/2019 au 31/10/2020	400.000 DT	-	-	9,78%	33.035 DT
Wakala Bel Istithmar	du 28/03/2019 au 30/04/2021	400.000 DT	400.000 DT	70.090 DT	9,78%	39.772 DT
Wakala Bel Istithmar	du 28/03/2019 au 31/10/2021	400.000 DT	400.000 DT	70.090 DT	9,78%	39.772 DT
Wakala Bel Istithmar	du 28/03/2019 au 15/03/2022	400.000 DT	400.000 DT	70.090 DT	9,78%	39.772 DT
<b>Sous total (2)</b>			<b>2.600.000 DT</b>	<b>525.265 DT</b>		<b>423.650 DT</b>
<b>Total (1) +(2)</b>			<b>2.800.931 DT</b>	<b>525.985 DT</b>		<b>446.274 DT</b>

◆ La Banque Zitouna a continué, en 2020, à mettre à la disposition de la société Zitouna Tamkeen de deux locaux sis à Sfax et à Sousse et a facturé, à ce titre, en 2020, un loyer de **33.303 DT HT**, soit la somme de **40.931 DT TTC** non encore encaissée à la date du 31 décembre 2020.

◆ La Banque Zitouna a continué en 2020 à rémunérer les comptes de dépôts participatifs ouverts par la société Zitouna Tamkeen. Les charges encourues, en 2020, par la Banque Zitouna, à ce titre, totalisent **54.063 DT** et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2020, à **2.693.012 DT**.

◆ La société Zitouna Tamkeen a continué en 2020 à placer ses excédents de liquidité auprès de la Banque Zitouna sous forme de contrats Istithmar. Les charges encourues en 2020, par la Banque Zitouna, au titre desdits contrats (échus en 2020), totalisent **48.616 DT**.

◆ La Banque Zitouna a continué en 2020 à encaisser auprès de la société Zitouna Tamkeen des jetons de présence en sa qualité de membre du conseil d'administration de cette société. Les jetons de présence encaissés en 2020, par la Banque Zitouna, au titre l'exercice 2019, totalisent **3.750 DT**.

#### B-4. Opérations avec d'autres parties liées :

◆ Le financement accordé en 2019, à M. Hafedh MAAMOURI, administrateur indépendant, a continué en 2020 à produire ses effets selon les conditions suivantes :

Nature du financement	Période	Montant du financement	Encours au 31/12/2020	Créances rattachées	Taux	Profits 2020
Tamouil Macharii	du 17/01/2019 au 02/01/2023	199.850 DT	199.850 DT	17.339 DT	8,70%	17.387 DT

◆ La Banque Zitouna a continué, en 2020, à rémunérer les comptes de dépôts participatifs ouverts par diverses parties liées. Les charges encourues en 2020, par la Banque Zitouna, à ce titre, ainsi que les soldes de ces comptes au 31 décembre 2020 se présentent comme suit :

Comptes de dépôt participatifs	Société Majda Tunisa	Hôtel la Cigale Tabarka	Société Golf de Tabarka	Hafedh Maamouri	Victor Nazeem Ridha Agha	Samira Ghribi
Rémunération des comptes (exercices 2020)	(2 590 351)	(34 390)	(153)	(1 025)	(23 337)	(267)
Soldes des comptes au 31/12/2020	(15 706 257)	(927 175)	(41 616)	(154 038)	(652 376)	(110 335)

◆ Diverses parties liées ont continué, en 2020, à placer leurs excédents de liquidité auprès de la Banque Zitouna sous forme de contrats Istithmar. Les charges encourues, en 2020, par la Banque Zitouna, au titre desdits contrats (échus en 2020) ainsi que les soldes de ces placements au 31 décembre 2020 se présentent comme suit :

Contrats Istithmar	Société Majda Tunisa	Hôtel la Cigale Tabarka	Hafedh Maamouri	Samira Ghribi
Rémunération des comptes (exercices 2020)	(1 204 010)	(81 801)	(9 349)	(4 677)
Soldes des comptes au 31/12/2020	-	-	-	-

Par ailleurs, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune autre opération réalisée, en 2020, relative à des conventions antérieures.

## C- Obligations et engagements de la Banque envers les dirigeants

**C.1-** Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales portent sur :

**1-** La rémunération du Directeur Général, M. Nabil EL MADANI, fixée par décision du Conseil d'Administration du 7 février 2020. Cette rémunération est composée des émoluments et avantages suivants :

(a) Des avantages à court terme composés de salaires mensuels (comprenant une prime de carburant équivalent à 400 litres de carburant par mois, une charge additionnelle, une prime Aïd, une prime de scolarité et une prime de fin d'année), d'un 13<sup>ème</sup> mois, d'une prime d'intéressement fixée, chaque année, par le Conseil d'Administration en fonction des performances de la Banque, d'avantages en nature sous forme de la mise à disposition d'une voiture de fonction, d'une prise en charge des prestations téléphoniques et des tickets restaurants, ainsi que des cotisations sociales patronales au titre du régime normal et du régime complémentaire et des cotisations patronales au titre d'une assurance groupe.

(b) Des avantages à court terme, fixés par décision du Conseil d'Administration du 25 mars 2020, correspondant à la rétrocession des jetons de présence revenant à la Banque Zitouna, en sa qualité de membre de conseil d'administration de certaines sociétés apparentées, au représentant légal de la Banque.

(c) Des avantages postérieurs à l'emploi correspondant aux primes d'assurance de l'indemnité de départ à la retraite et aux contributions patronales au titre du régime Mourafek.

2- Les jetons de présence servis aux membres du conseil d'administration et aux membres des comités émanant du conseil d'administration.

C.2- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	Directeur Général (1) (2)		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Avantages à court terme	1 324 502	721 081	1 455 000	1 010 000
Avantages postérieurs à l'emploi	30 050	-	-	-
<b>Total 2020</b>	<b>1354 551</b>	<b>721 081</b>	<b>1 455 000</b>	<b>1 010 000</b>

(1) Des financements ont été accordés à l'actuel Directeur Général, et ce, préalablement à sa désignation es-qualité par le Conseil d'Administration réuni le 27 septembre 2019, à savoir :

- ◆ Tamouil Akkaret El Afred dont l'encours majoré des créances rattachées s'élève, au 31 décembre 2020, à 23.640 DT. Les profits constatés parmi les produits de la Banque, en 2020, s'élèvent à 1.021 DT.
- ◆ Avance au personnel dont l'encours s'élève, au 31 décembre 2020, à 5.250 DT.

(2) Compte non tenu du montant des jetons de présence rétrocédés et perçus directement par le Directeur Général en sa qualité de représentant permanent de la Banque dans les conseils d'administration au sein desquels cette dernière est désignée en qualité d'administrateur, et ce, en application de la décision du Conseil d'Administration de la Banque du 25 mars 2020.

II- Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, nous vous signalons que certaines conventions conclues en 2020, autres que les rémunérations des dirigeants, n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 200 (nouveau) du même code.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

La nature, les modalités et l'incidence desdites conventions sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 peuvent être récapitulées comme suit :

- ◆ La souscription, en 2020, au capital de la société Zitouna Finance, à raison de 20%, pour la somme de 1.000.000 DT,
- ◆ La souscription, en 2020, au FCPR Zitouna Moucharaka I pour la somme de 23.000.000 DT,
- ◆ La souscription, en 2020, au FCPR Zitouna Mourafik pour la somme de 15.000.000 DT,
- ◆ Le financement accordé en 2020 à M. Adel ALAYA, administrateur, selon les conditions suivantes :

Nature du financement	Période	Montant du financement	Encours au 31/12/2020	Créances rattachées	Taux	Profits 2020
Tamouil Menzel	du 03/02/2020 au 03/01/2027	400.000 DT	359.101 DT	2.251 DT	8,06%	29.986 DT

- ◆ Les cautions de bonne exécution et de soumission, dans le cadre de marchés publics, données, en 2020, avec blocage de fonds, à la société Zitouna Takaful pour la somme totale de **87.380 DT** figurant parmi les engagements hors bilan de la Banque et parmi les dépôts de la clientèle. Aucune commission sur cautions n'a été perçue par la Banque.
- ◆ L'attribution par la société Zitouna Capital, en sa qualité de gestionnaire, à la Banque Zitouna, en vertu d'une convention conclue le 11 décembre 2020, de la mission de dépositaire exclusif du portefeuille titres et des fonds détenus par le FCPR Mourafik. En contrepartie de ses prestations au titre de ladite convention, la Banque Zitouna perçoit une commission annuelle HT égale à 0,1% de l'actif net du fonds avec un minimum de **10.000 DTHTVA** et un maximum de **20.000 DTHTVA**. Aucune commission de dépositaire n'a été facturée et constatée par la Banque Zitouna au titre de l'exercice 2020.
- ◆ Le placement, par la société Zitouna Finance, de ses excédents de liquidité auprès de la Banque Zitouna sous forme de contrats Istithmar. Les charges encourues en 2020, par la Banque Zitouna, au titre desdits contrats, totalisent **118.907 DT** et le solde de ces placements s'élève, au 31 décembre 2020, à **4.413.064 DT**.
- ◆ La rémunération, en 2020, des comptes de dépôts participatifs ouverts par diverses parties liées. Les charges encourues en 2020, par la Banque Zitouna, à ce titre, ainsi que les soldes de ces comptes au 31 décembre 2020 se présentent comme suit :

Comptes de dépôt participatifs	Hôtel la Cigale Gammarth	Nabila Ben Yedder
Rémunération des comptes (exercices 2020)	(6 391)	(1 427)
Soldes des comptes au 31/12/2020	(30 188)	(111 002)

Les quatre premières opérations et conventions ont été autorisées par le Conseil d'Administration de la Banque respectivement le 4 novembre 2019, le 25 mars 2020, le 24 décembre 2020 et le 4 janvier 2020 en l'absence du nouveau rapport des commissaires aux comptes prévu par les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement. Les autres opérations et conventions n'ont pas été soumises, par omission, à la procédure d'autorisation préalable prévue par l'article 62 de la loi bancaire ainsi que par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 29 Mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

Financial Auditing & Consulting  
Mohamed Neji HERGLI

Cabinet M.B.A  
Mohamed BEN AMOR

**"FAC"**  
FINANCIAL AUDITING AND CONSULTING  
Société d'Expertise Comptable  
22, bis Ave Mongi Slim - El Menzah V  
1004 Tunis  
Tél : 71.230.666 - Fax : 71.234.215

**Mohamed Ben Amor**  
Expert Comptable  
Commissaire aux Comptes  
Membre de l'Ordre des Experts  
Comptables de Tunisie

# RAPPORT D'AUDIT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES  
DE BANQUE ZITOUNA

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2019, nous vous présentons notre rapport d'audit des états financiers consolidés du Groupe "Banque ZITOUNA" (le Groupe) pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître un total du Bilan consolidé de 4.705.176 mDT et un Résultat net, part du groupe bénéficiaire de 56.815 mDT ;

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Banque mère. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

## III- Rapport sur l'audit des états financiers :

### Opinion :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé au 31 décembre 2020, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés du Groupe, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### Fondement de l'opinion :

2- Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société mère conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Observations :

3- Nous attirons l'attention sur les **notes 2-2, 2-4, 6-1-3 (viii) et 6-1-3 (x)** des états financiers consolidés dont le contenu indique les informations suivantes relatives aux réponses à la pandémie "COVID-19" :

- ◆ En réponse aux incertitudes causées par ladite pandémie et par circulaire n° 2021-01 du 11 janvier 2021, la BCT est intervenue pour réviser la méthodologie référentielle de mesure des dépréciations à base collective des engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier. L'incidence de cette révision résulte d'un changement de données d'entrée et a été traitée, en conséquence, comme étant un changement d'estimations comptables conformément à la norme NCT 11 relative aux modifications comptables. Les provisions collectives ont été, ainsi, portées à **32.906 mDT** au 31 décembre 2020 contre **13.341 mDT** au 31 décembre 2019, soit un accroissement de **19.565 mDT**.
- ◆ En réponse aux répercussions de ladite pandémie, des moratoires généralisés ou sur demande ont été accordés aux entreprises et aux particuliers dans le cadre des mesures exceptionnelles de soutien prévues par les circulaires de la BCT n° 2020-06 du 19 mars 2020, n° 2020-07 du 25 mars 2020, n° 2020-08 du 1<sup>er</sup> avril 2020, n° 2020-19 du 5 octobre 2020 et n° 2020-21 du 30 décembre 2020. L'encours des échéances reportées (en principal et en profit) dans le cadre desdites mesures a totalisé la somme de **266.417 mDT**. Conformément à l'avis du comité auxiliaire émanant du CNC n° 2020-A du 30 décembre 2020, les profits non acquis suite à la révision du taux de rendement effectif des financements renégociés ont été constatés au bilan arrêté au 31 décembre 2020 en tant qu'actif soustractif pour **2.800 mDT**.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4- Nous attirons, également, l'attention sur la note 6-2-5 (iv) des états financiers consolidés dont le contenu indique que la Banque mère a fait l'objet, en 2019, d'une vérification fiscale approfondie, au titre de tous les impôts et taxes, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2018.

La notification initiale des résultats de la vérification, parvenue à la Banque mère le 22 décembre 2019, fait état d'un redressement de **16.188 mDT** pénalités de retard incluses.

La Banque mère s'est opposée aux principaux chefs de redressement évoqués par les services de contrôle fiscal dans sa réponse aux résultats de la vérification fiscale du 31 janvier 2020.

L'administration fiscale a formulé, en date du 19 novembre 2020, sa réponse aux différents points évoqués par la Banque mère dans son opposition susvisée en acceptant certaines observations, mais en rejetant la majorité des points exposés et défendus par la Banque mère. Le redressement initial a été, ainsi, porté à la somme de **15.382 mDT** pénalités de retard incluses.

Contestant la totalité des points non retenus par l'administration fiscale, la Banque mère s'est opposée de nouveau, dans une 2<sup>ème</sup> réponse en date du 2 décembre 2020, aux résultats révisés du contrôle fiscal en formulant, à la même date, une demande de transfert de son dossier devant la commission de conciliation pour statuer sur les résultats de la vérification fiscale qu'elle conteste.

Le 11 février 2021, la Banque mère et l'administration fiscale ont signé un PV de conciliation totale ayant donné lieu, d'une part, au paiement de la somme de **8.467 mDT** pénalités de retard et amendes fiscales administratives incluses, et d'autre part, à la révision à la hausse du crédit de TVA à reporter au 31 décembre 2018 pour **381 mDT**.

Pour tenir compte du dénouement définitif de cette affaire en 2021, la provision pour risques constituée a été réajustée, au 31 décembre 2020, pour la somme de **8.086 mDT**.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## **Responsabilités de la direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers consolidés :**

**5-** Le Conseil d'Administration de la Banque mère est responsable, de l'établissement de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque mère ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés :**

**6-** Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des commissaires aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ◆ Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ◆ Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- ◆ Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- ◆ Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- ◆ Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- ◆ Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Tunis, le 29 Mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

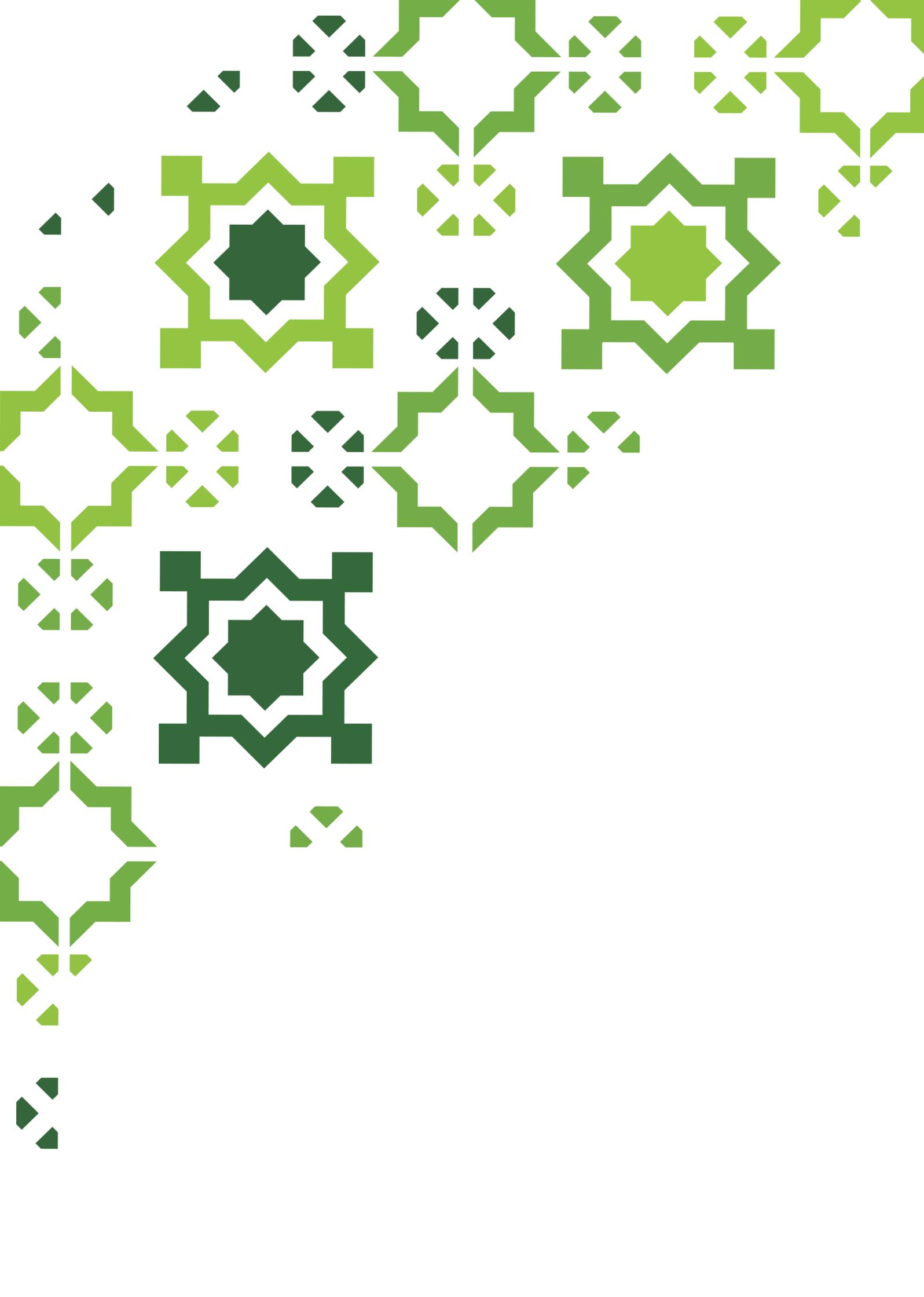
Financial Auditing & Consulting  
Mohamed Neji HERGLI

Cabinet M.B.A  
Mohamed BEN AMOR

**"FAC"**  
**FINANCIAL AUDITING AND CONSULTING**  
**Société d'Expertise Comptable**  
22, bis Ave Mongi Slim - El Menzah V  
1004 Tunis  
Tél : 71.230.666 - Fax : 71.234.215

**Mohamed Ben Amor**  
Expert Comptable  
**Commissaire aux Comptes**  
Membre de l'Ordre des Experts  
Comptables de Tunisie





**ANNEXE 3 :  
ÉTATS FINANCIERS  
ARRÊTÉS AU 31  
DÉCEMBRE 2020**

# BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2020	2019
<b>A C T I F</b>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	6-1-1	290 719	266 235
Créances sur les établissements bancaires et financiers	6-1-2	295 452	249 233
Créances sur la clientèle	6-1-3	3 763 999	3 136 499
Portefeuille-titre commercial		-	-
Portefeuille d'investissement	6-1-4	83 130	49 198
Valeurs immobilisées	6-1-5	95 188	83 811
Autres actifs	6-1-6	181 574	158 155
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>4 710 062</b>	<b>3 943 131</b>
<b>PASSIF</b>			
Banque Centrale et CCP	6-2-1	-	41 191
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	6-2-2	59 157	17 746
Dépôts et avoirs de la clientèle	6-2-3	3 976 065	3 368 247
Dettes de financements et Ressources spéciales	6-2-4	1 088	1 953
Autres passifs	6-2-5	187 164	168 450
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>4 223 474</b>	<b>3 597 587</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital		265 000	175 367
Réserves		90 415	65 954
Actions propres		-	-
Autres capitaux propres		75 000	75 000
Résultats reportés		4 762	4 899
Résultat de l'exercice		51 411	24 324
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>6-3</b>	<b>486 588</b>	<b>345 544</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>4 710 062</b>	<b>3 943 131</b>

# ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2020	2019
<b>1- PASSIFS ÉVENTUELS</b>			
Cautions, avals et autres garanties données	7-1	81 161	55 731
Crédits documentaires	7-2	112 129	71 334
<b>TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS</b>		<b>193 290</b>	<b>127 065</b>
<b>2- ENGAGEMENTS DONNES</b>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	7-3	720 374	602 332
Engagements sur titres		-	-
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>720 374</b>	<b>602 332</b>
<b>3- ENGAGEMENTS REÇUS</b>			
Garanties reçues	7-4	1 001 541	824 505

# ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

## EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2020	2019
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
Profits et revenus assimilés	8-1	321 966	256 387
Commissions (en produits)	8-2	51 313	42 465
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	8-3	16 076	16 262
Revenus du portefeuille d'investissement	8-4	607	268
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>389 962</b>	<b>315 382</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
Charges encourus et assimilées	8-5	(134 131)	(141 983)
Commissions encourues		(3 416)	(3 973)
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>(137 547)</b>	<b>(145 956)</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>252 415</b>	<b>169 426</b>
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	8-6	(38 844)	(12 191)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	8-7	(4 001)	(1 000)
Autres produits d'exploitation		811	258
Frais de personnel	8-8	(89 083)	(78 196)
Charges générales d'exploitation	8-9	(43 140)	(38 738)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(12 030)	(10 604)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>66 129</b>	<b>28 956</b>
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(727)	(330)*
Impôt sur les bénéfices	8-10	(13 990)	(4 301)
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>		<b>51 411</b>	<b>24 324</b>
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		-	-*
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>51 411</b>	<b>24 324</b>
<b>RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (DT)</b>	<b>8-11</b>	<b>0,194</b>	<b>0,139</b>
<b>ZAKAT PAR ACTION (DT)</b>	<b>9</b>	<b>0,035</b>	<b>0,036</b>

(\*) Données retraitées à des fins comparatives (Cf. note 5)

# ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

## EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 020	2 019
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		369 719	296 449
Charges d'exploitations bancaires décaissées		(143 567)	(138 600)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		(43 030)	55 030
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(250)	40 846
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(635 316)	(642 371)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		613 343	532 140
Titres de placement / Titres de transaction		-	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(133 428)	(103 730)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(28 416)	(38 260)
Impôts sur les sociétés		(1 818)	(3 904)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation</b>		<b>(2 763)</b>	<b>(2 400)</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		606	285
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement		(37 933)	(18 431)
Acquisitions cessions sur immobilisations		(20 498)	(18 061)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>		<b>(57 825)</b>	<b>(36 207)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Emission / Remboursement d'emprunts		(806)	(802)
Augmentation / diminution ressources spéciales		-	-
Dividendes versés		-	-
Encaissement suite à l'émission d'actions		89 633	55 367
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>		<b>88 773</b>	<b>54 565</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		28 185	15 958
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		288 872	272 915
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>10-1</b>	<b>317 057</b>	<b>288 872</b>

# Notes aux états financiers consolidés :

## Note 1. Notes aux états financiers consolidés :

Banque Zitouna est une Société Anonyme au capital de 265.000.000 DT, créée en 2009, et régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Banque Zitouna est une Banque commerciale universelle. Son capital social est divisé en 265.000.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31 décembre 2020, comme suit :

Contrats Istithmar	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
MAJDA TUNISIA S.A	264 999 993	264 999 993	100%
AUTRES ACTIONNAIRES	7	7	-
<b>Total Général</b>	<b>265 000 000</b>	<b>265 000 000</b>	<b>100%</b>

## Note 2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

### 2-1. Introduction

<b>Éléments constitutifs du référentiel applicable</b>	<p>Les états financiers de la Banque Zitouna sont préparés et présentés en respectant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ Les principes comptables généralement admis prévus par le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie ;</li><li>◆ Les principes comptables édictés par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie ; et</li><li>◆ Les principes comptables applicables aux institutions financières islamiques, telles que publiées par l'Organisation de Comptabilité et d'Audit des Institutions Financières Islamiques (AAOIFI).</li></ul>
<b>Hiérarchie des sources réglementaires</b>	<p>Le respect de la réglementation en vigueur est établi selon l'ordre suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;</li><li>◆ Décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;</li><li>◆ Les normes comptables du secteur bancaire (NCT 21 à NCT 25) ;</li><li>◆ La norme comptable relative aux contrats de locations (NCT 41) ;</li><li>◆ Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes ainsi que la circulaire BCT n° 2018-06 du 5 juin 2018 et la circulaire BCT n° 2019-08 du 14 octobre 2019 ;</li><li>◆ Les normes de comptabilité financière applicables aux institutions financières islamiques telles que publiées par l'AAOIFI.</li></ul> <p>En cas de divergence entre les différentes sources, l'établissement des états financiers respecte dans tous les cas les concepts et les principes prévus par le cadre conceptuel ainsi que la hiérarchie susvisée.</p>

**Monnaie de présentation**

La monnaie de présentation des états financiers est le dinar tunisien (DT).

Les montants présentés dans les états financiers de synthèse et dans les notes annexes sont exprimés en milliers de dinars (KDT), sauf mention contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant, des écarts entre les montants présentés dans les états financiers de synthèse et ceux présentés dans les notes annexes.

## 2-2. Nouvelles exigences normatives applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

### Avis du comité auxiliaire émanant du CNC n° 2020-A du 30 décembre 2020

En 2020, en réponse à la crise sanitaire globale, de nombreux moratoires ont été accordés aux clients par les banques et les établissements financiers, et ce, en application :

- ◆ De la circulaire de la BCT n°2020-06 du 19 mars 2020, relative aux mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises et aux professionnels, telle que modifiée et complétée par la circulaire de la BCT n°2020-07 du 25 mars 2020 ;
- ◆ De la circulaire de la BCT n° 2020-07 du 25 mars 2020, relative aux mesures de soutien aux particuliers telle que modifiée et complétée par la circulaire n° 2020-08 du 1<sup>er</sup> avril 2020.
- ◆ De la circulaire de la BCT n° 2020-19 du 5 octobre 2020 relative aux mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises et aux professionnels opérant dans les secteurs du tourisme et de l'artisanat ;
- ◆ De la circulaire de la BCT n°2020-21 du 30 décembre 2020, relative à la prorogation des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises et aux professionnels ;

Ces moratoires généralisés ou appliqués sur demande consistent le plus souvent en des reports d'échéances de quelques mois, avec ou sans facturation d'une quelconque compensation financière liée à ces décalages d'échéancier.

A cet effet, l'avis n° 2020-A du 30 décembre 2020 du comité auxiliaire ad-hoc créé d'urgence par le Président du Conseil National de la Comptabilité (CNC) a préconisé le traitement comptable des modifications des flux contractuels occasionnés par lesdits moratoires.

Ainsi, selon cet avis, la modification des flux contractuels est considérée comme étant non substantielle et ne résulte pas d'une restructuration de créances en souffrance. Le moratoire est, en effet, dans ce cas considéré comme ne répondant pas à une difficulté financière de l'emprunteur, mais à une crise de liquidité passagère et le risque de crédit n'est pas considéré par défaut comme ayant augmenté significativement.

La Banque Zitouna a appliqué cet avis à deux niveaux :

#### 1- Au niveau du portefeuille Mourabaha (entreprises, professionnels et particuliers) :

Conformément aux exigences des paragraphes 36 et 38 de l'avis précité, la Banque a appliqué la méthode de référence, selon laquelle la décote occasionnée par l'effet conjugué de la non révision des taux de profits et des moratoires de paiements consentis, est venue ajuster le taux de rendement effectif (TRE) du financement à la date de renégociation des flux contractuels. Le TRE révisé a été utilisé de manière prospective sur la durée résiduelle de chaque financement sous-jacent.

#### 2- Au niveau du portefeuille Ijara (entreprises et professionnels) :

Les facilités accordées aux preneurs, au sens du paragraphe 12 (e) de l'avis susvisé, ne donnent pas lieu à un contrat de location distinct. Elles sont comptabilisées de manière prospective et ne modifient pas l'encours de l'investissement net au moment de la modification. La Banque, en sa qualité de bailleur, comptabilise les produits financiers sur une base systématique et rationnelle sur la durée résiduelle du bail en utilisant un taux d'intérêt implicite révisé pour le contrat de location. Le taux d'intérêt implicite révisé correspond au taux d'intérêt qui rend la valeur actualisée des paiements minimaux révisés égale à l'encours d'investissement net au moment de la modification.

## 2-3. Recours à des estimations et au jugement

Pour la préparation des états financiers de la Banque, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés en résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des états financiers et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Les hypothèses formulées et les estimations réalisées pour la préparation de ces états financiers ont évolué comparativement à celles retenues lors de la précédente clôture annuelle pour tenir compte des incertitudes actuelles sur les conséquences, la durée et l'intensité de la crise économique générée par la pandémie "Covid-19". Les effets de cette crise sur les hypothèses et estimations retenues sont précisés dans le paragraphe 2-4 de la présente note.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. Les effets sur une estimation comptable d'un changement d'une donnée d'entrée ou d'un changement de technique d'évaluation sont des changements d'estimations comptables à moins qu'ils ne résultent de la correction d'erreurs d'une période antérieure. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Le recours à ces estimations et au jugement concerne notamment les éléments suivants :

- ◆ Dépréciation des créances sur la clientèle : La Direction procède à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle et à base collective, des créances issues des opérations de financement conformément à la démarche décrite au niveau du paragraphe 4-6 de la note 4.
- ◆ Dépréciation des titres de participation : Les provisions pour dépréciation des titres de participation figurant parmi les composantes du portefeuille d'investissement sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté annuel.

## 2-4. COVID-19

La pandémie de Covid-19 cause un choc sanitaire et économique de nature inédite. Les mesures de confinement prises par les gouvernements pour enrayer la propagation du virus ont entraîné un effondrement de l'activité mondiale en 2020 : la crise affecte aussi durement l'offre de biens et services en raison des mesures de confinement que la demande touchée par la baisse des revenus des entreprises et des ménages.

Le gouvernement national est intervenu massivement afin d'atténuer les effets de ce choc en apportant un soutien important à l'économie en matière de report d'échéances fiscales, d'accès au financement et d'instauration de mécanismes de garantie (soutien et appui à la résilience des entreprises).

Outre les mesures exceptionnelles instaurant des moratoires généralisés telles que rappelées au niveau du paragraphe 2-2 ci-dessus, la BCT, est intervenue pour abaisser le taux directeur. Cette baisse du taux directeur a été suivie d'une diminution du taux du marché monétaire (TMM) de 50 points de base en avril 2020, de 100 points de base à partir du mois de mai 2020 et de 150 points de base à partir du mois d'octobre 2020.

De fortes incertitudes demeurent sur les conséquences, l'intensité et la durée de la crise.

En réponse à ces incertitudes, et par circulaire n° 2021-01 du 11 janvier 2021, la BCT est intervenue pour modifier l'article 10 bis de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, et ce, en vue de réviser la méthodologie référentielle de mesure des dépréciations à base collective des engagements non douteux.

Les principales modifications se résument comme suit :

- ◆ La révision de la répartition sectorielle des groupes homogènes de contreparties "gi" ;
- ◆ La substitution du facteur scalaire (basé sur l'aggravation des impayés) par un facteur d'aggravation des taux de migration historiques de chaque groupe de contrepartie, désigné " $\Delta_{gi}$ ". Ce facteur d'aggravation est fixé par la circulaire susvisée ;
- ◆ La révision à la hausse des taux de provisionnement minimums à appliquer par groupes de contreparties "TPgi".

Les formules de calcul sont, désormais, exprimées comme suit :

- ◆ Provision collective du groupe i :  $PC_{gi} = [\text{Engagements } 0 \text{ et } 1]_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$
- ◆ Provision collective globale :  $\sum_{i=1} n_i PC_{gi}$

Avec :

- ◆ TMM<sub>gi</sub>: Taux de migration moyen du groupe de contreparties i observé au cours des cinq années précédant l'année de référence
- ◆ TPR<sub>gi</sub>: Taux de provision à retenir par la Direction Générale sur la base des taux de provisionnements moyens avec des minimums exigés par la BCT
- ◆  $\Delta_{gi}$  : taux d'aggravation des taux de migration historique.

L'incidence de la révision de la méthodologie référentielle de calcul des dépréciations à base collective des engagements non douteux résulte d'un changement de données d'entrée et a été traitée, en conséquence, comme étant un changement d'estimations comptables conformément à la norme NCT 11 relative aux modifications comptables.

### Note 3. Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

### Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les états financiers de la Banque Zitouna sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 4-1. Règles de prise en compte des produits

Les revenus sont les produits provenant de l'exploitation de la Banque. Un revenu ne peut être comptabilisé qu'au moment de sa réalisation. La prise en compte du revenu n'est effectuée que dans l'un des cas suivants:

- ◆ Une réalisation du revenu au moment de la transaction ;
- ◆ Une réalisation du revenu lors de l'exécution du contrat ;
- ◆ Une réalisation du revenu lors du recouvrement des prestations de services

Dans ce cadre :

- ◆ Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financements, sont prises en compte dans le résultat de la Banque au moment de leur perception.
- ◆ Les commissions relatives aux engagements par signature (lettres de crédits, lettres de garantie, etc.) sont prises en compte dans le résultat à mesure qu'elles sont courues ;
- ◆ Les profits, relatifs à des créances courantes, sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus ;

- ◆ Les profits échus et non encore encaissés, relatifs à des créances douteuses (incertaines, préoccupantes ou compromises), sont constatés en profits réservés et présentés en déduction des "Créances sur la clientèle". Ces profits sont pris en compte dans le résultat de la Banque à mesure de leur encaissement. Ainsi, les profits pris en compte antérieurement en résultat au cours d'exercices antérieurs ne sont pas extournés mais doivent être provisionnés.
- ◆ Les produits prohibés par les normes islamiques ne sont pas comptabilisés au résultat de l'exercice et sont portés dans des comptes d'attente du passif courant (Nafaa Elaam), en attendant leur liquidation par le Conseil d'administration ou l'assemblée générale de la Banque, sous la supervision du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques.

## 4-2. Rémunération des comptes

A la date de chaque arrêté, les profits encaissés relatifs à des opérations de financement et d'investissement dont l'origine des fonds au départ était des comptes Tawfir, des comptes participatifs, des comptes à vue, des contrats Istithmar et/ou du capital libre de la Banque, sont répartis entre la Banque et les détenteurs des comptes d'investissements en fonction de la contribution de chaque intervenant dans ces financements et de la clé de répartition contractuelle.

Par ailleurs, les exigences de l'article 47 de la circulaire BCT n° 2018-06 du 5 juin 2018 ainsi que les principes islamiques de solidarité des exercices et de sauvegarde des intérêts des déposants, tels que prévus par la norme FAS 11 de l'AAIOFI (en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021), mettent à la charge de la Banque l'obligation de constituer deux types de réserves spécifiques : une réserve d'équilibre des profits (PER) et une réserve pour risque d'investissement (IRR).

- ◆ Réserve d'équilibre des profits (PER) : Cette réserve est prélevée de la masse des profits à servir aux déposants, avant prélèvement de la quote-part de la Banque en tant que "Moudhareb". Les montants logés sous cette rubrique, sont répartis proportionnellement entre la Banque et les déposants. La quote-part des déposants est rattachée aux dépôts et avoirs de la clientèle.
- ◆ Réserve pour risque d'investissement (IRR) : Cette réserve est prélevée de la masse des profits à distribuer aux déposants, après prélèvement de la quote-part de la Banque en tant que "Moudhareb". Les montants, logés sous cette rubrique, sont du droit des déposants et doivent, par conséquent, être rattachés aux dépôts et avoirs de la clientèle.

## 4-3. Titres participatifs émis

Les titres participatifs sont des titres subordonnés conformément aux dispositions de l'article 370 du Code des Sociétés Commerciales. Ils sont assimilés à des fonds propres.

Les titres participatifs sont émis sous forme d'un contrat "Moudharaba". Les titulaires des titres participatifs ont droit à une rémunération annuelle comportant une avance et un complément variable.

La partie variable est calculée conformément au système de partage des profits et suivant une clé de répartition fixée annuellement.

La Banque est autorisée à utiliser les techniques de lissage de profit à travers le compte de Réserve d'Équilibre des Profits (PER).

## 4-4. Zakat

La Banque ne procède pas à la liquidation de la Zakat puisqu'elle n'a pas été expressément mandatée à liquider la Zakat ni par une loi, ni par ses statuts, ni par l'assemblée générale des actionnaires, ni par les clients.

Toutefois, la Banque procède au calcul du montant de la Zakat due par les actionnaires et par les titulaires des comptes d'investissement Mutlak (titulaires des comptes participatifs, comptes Tawfir et contrats Istithmar) et les titulaires des titres participatifs et ce conformément à la norme Charaïque 35 "La Zakat : l'Aumône légale" et en concertation avec le comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques.

## 4-5. Règles de prise en compte des charges

Toutes les charges ayant concouru à la réalisation des revenus relatifs à l'exercice comptable, doivent être déterminées et rattachées à ce même exercice.

Le rattachement des charges aux produits s'effectue, entre autres, par le biais des comptes de régularisation qui sont utilisés pour répartir les charges et les produits dans le temps de manière à rattacher à chaque exercice seulement les charges et les produits qui le concernent.

## 4-6. Règles d'évaluation des créances

### 4-6-1. Provision à base individuelle

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque est effectuée sur la base de la situation, à la date d'arrêté, et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation est accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations conduisent la Banque à déterminer un montant de provisions requis, un montant de la dotation aux provisions et un montant de produits réservés.

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

#### (i) Prise en compte des garanties :

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- ◆ Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- ◆ Les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- ◆ Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- ◆ Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT.

#### (ii) Taux de provision :

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

**Classe 2-** Actifs incertains 20%

**Classe 3-** Actifs préoccupants 50%

**Classe 4-** Actifs compromis 100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

### 4-6-2. Provision à base collective

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment par la circulaire n° 2021-01 du 11 janvier 2021, la Banque doit constituer une provision à caractère général dite "provision collective" par prélèvement sur les résultats pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1). (Cf. paragraphe 2-4 de la note 2 ci-dessus).

### 4-6-3. Provisions additionnelles

Selon l'article 10 quater de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par les textes subséquents, les banques et les établissements financiers doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- ◆ 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- ◆ 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- ◆ 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$  tel que :

- ◆ A : Ancienneté dans la classe 4 ;
- ◆ N : Année d'arrêté des états financiers ;
- ◆ M : Année de la dernière migration vers la classe 4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- ◆ Des produits réservés ;
- ◆ Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des banques et des établissements financiers;
- ◆ Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- ◆ Des provisions constituées conformément au paragraphe 4-6-1 supra.

### 4-6-4. Valeur des biens IJARA

La valeur des biens octroyés à la clientèle via la "technique Ijara" est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions à caractère individuel et des provisions additionnelles et ce compte tenu d'une décote annuelle sur le coût d'acquisition. Cette décote diffère selon la nature du bien financé et se détaille comme suit :

- ◆ Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 30% par an d'âge
- ◆ Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- ◆ Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 10% par an d'âge

Par ailleurs, la valeur du bien est considérée nulle en cas d'épave ou de vol.

## 4-7. Règles d'évaluation des titres

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, l'évaluation des titres détenus par la Banque est effectuée comme suit :

- ◆ Les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.
- ◆ Les titres de placement sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
- ◆ La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- ◆ Les titres d'investissement sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
  - ◆ Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
  - ◆ L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

## 4-8. Portefeuille encaissement et comptes exigibles après encaissement

Les éléments détenus par la Banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement figurent au niveau des états financiers. La Banque a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité financière en utilisant des comptes matières spécifiques à ces valeurs. Les comptes utilisés sont compensés pour le besoin de la présentation des états financiers.

## 4-9. Opérations de Mourabaha, d'Ijara et de ventes Khadamet

Les opérations effectuées par la Banque sont comptabilisées conformément à leur nature et réalité financière sans tenir compte uniquement de leur apparence juridique. C'est le cas des opérations de Mourabaha, d'Ijara et de ventes Khadamet.

## 4-10. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement aux taux suivants :

◆ Immeubles	05%
◆ Agencement et Aménagement	10%
◆ Matériel et mobilier de bureau	10%
◆ Matériel de transport	20%
◆ Matériel informatique	20%
◆ Droits d'usage	04%
◆ Logiciels informatiques	33%

## 4-11. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

## 4-12. Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la Banque sont classés en deux catégories:

- ◆ Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- ◆ Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

### 4-12-1. Avantages à court terme

La Banque comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

#### 4-12-2. Avantages postérieurs à l'emploi

La Banque distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la Banque et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des contributions d'assurance Takaful appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la Banque nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la Banque est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de la Banque, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, la Banque cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, la Banque, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance Takaful, une retraite par capitalisation.

Par ailleurs la Banque a souscrit au profit de son personnel une assurance-Takaful de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à six fois le dernier salaire mensuel brut.

#### 4-13. Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la Banque correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs de la Banque et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

#### 4-14. Cotisations au Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB)

Les articles 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ont institué le Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB) et ont prévu l'obligation des banques d'y adhérer.

Par ailleurs, l'article 17 du décret n° 2017-268 du 1<sup>er</sup> février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, a fixé la cotisation annuelle de chaque Banque adhérente à 0,3% TTC de l'encours de ses dépôts à la fin de l'exercice comptable précédent.

Vu la spécificité des dépôts de la Banque Zitouna et afin de se conformer aux normes bancaires islamiques et spécifiquement le principe de partage des pertes et profits, la cotisation au FGDB relative aux dépôts d'investissements est supportée par les déposants par prélèvement des profits leur revenant. Cette charge est affectée à la rubrique CH1 "Charges encourues et assimilées" de l'état du résultat.

Pour la cotisation au FGDB relative aux dépôts autres que les dépôts d'investissement, la charge est affectée à la rubrique CH7 "Charges générales d'exploitation" de l'état de résultat.

## 4-15. Résultat de base par action

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Banque divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

## Note 5 : Reclassements au niveau de certains postes de l'état de résultat

Afin d'améliorer la présentation des résultats et des opérations de la Banque conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, un changement de méthodes de présentation a été opéré pour tenir compte du reclassement suivant :

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	2019 (KDT)
<b>Au niveau de l'État de Résultat :</b>	264 999 993	264 999 993	100%
Amendes et pénalités	Solde en gain/ perte provenant des éléments extraordinaires	Solde en gain/ perte provenant des éléments ordinaires	(34)

## Note 6. Notes relatives au bilan :

### 6-1. Actif

#### 6-1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2020 à 290.719 KDT contre 266.235 KDT au 31/12/2019 enregistrant une hausse de 9,2% soit 24.484 KDT. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Variations	
			Montant	(%)
Caisse	41 332	45 987	(4 655)	-10,1
Comptes ordinaires BCT	249 342	220 203	29 139	13,2
Chèques Postaux	45	45	-	0,0
<b>Total</b>	<b>290 719</b>	<b>266 235</b>	<b>24 484</b>	<b>9,2</b>

#### 6-1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de la rubrique Créances sur les établissements bancaires et financiers s'élève au 31/12/2020 à 295.452 KDT contre 249.233 KDT au 31/12/2019 enregistrant une hausse de 18,5% soit 46.219 KDT. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2020	31/12/2019	Variations	
				Montant	(%)
Créances sur les établissements Bancaires	(i)	242 131	133 404	108 727	81,5
Créances sur les établissements Financiers	(ii)	53 321	115 829	(62 508)	-54,0
<b>Total</b>		<b>295 452</b>	<b>249 233</b>	<b>46 219</b>	<b>18,5</b>

(i) Les créances sur les établissements bancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Variations	
			Montant	(%)
Moudharaba interbancaire	201 552	92 569	108 983	117,7
Financement Mourabaha	13 838	17 792	(3 954)	-22,2
Comptes correspondants NOSTRI	26 333	22 792	3 541	15,5
Comptes correspondants LORI	6	4	2	50,0
Créances rattachées sur Moudharaba interbancaire	217	9	208	2 311,1
Créances rattachées sur financement Mourabaha	185	238	(53)	-22,3
<b>Total</b>	<b>242 131</b>	<b>133 404</b>	<b>108 727</b>	<b>81,5</b>

(ii) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Variations	
			Montant	(%)
Certificats de leasing	53 000	115 000	(62 000)	-53,9
Créances sur les autres établissements Financiers	1	1	-	0,0
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers	320	828	(508)	-61,4
<b>Total</b>	<b>53 321</b>	<b>115 829</b>	<b>(62 508)</b>	<b>-54,0</b>

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	jusqu'à 3 mois	entre 3 mois et 6 mois	entre 6 mois et 1 an	entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Certificat de leasing	53 000	-	-	-	-	53 000
Créances sur les autres établissements Financiers	1	-	-	-	-	1
Moudharaba interbancaire	191 677	-	9 875	-	-	201 552
Comptes correspondants NOSTRI	26 333	-	-	-	-	26 333
Comptes correspondants LORI	6	-	-	-	-	6
Financement Mourabaha	988	988	1 977	9 885	-	13 838
Créances rattachées	722	-	-	-	-	722
<b>Total</b>	<b>272 727</b>	<b>988</b>	<b>11 852</b>	<b>9 885</b>	<b>-</b>	<b>295 452</b>

### 6-1-3. Créances sur la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2020 à 3.763.999 KDT contre 3.136.499 KDT au 31/12/2019 enregistrant une hausse de 20,0% soit 627.500 KDT. Il se détaille comme suit :

		31/12/2020	31/12/2019	Variations	
				Montant	(%)
Portefeuille Mourabaha	(i)	2 831 217	2 335 725	495 492	21,2
Portefeuille ventes Khadamet	(ii)	1 471	2 397	(926)	-38,6
Financement Wakala Bel Istithmar	(iii)	82 600	65 578	17 022	26,0
Portefeuille Ijara	(iv)	592 761	531 641	61 120	11,5
Comptes débiteurs de la clientèle	(v)	3 463	2 485	978	39,4
Autres financements à la clientèle	(vi)	209 972	156 145	53 826	34,5
Arrangements et Rééchelonnements	(vii)	71 661	47 436	24 225	51,1

Produits constatés d'avance	(viii)	(2 800)	-	(2 800)	-100,0
Créances rattachées aux créances de la clientèle	(ix)	64 215	49 656	14 559	29,3
<b>Total brut</b>		<b>3 854 559</b>	<b>3 191 063</b>	<b>663 496</b>	<b>20,8</b>
Provisions à base individuelle	(x)	(31 652)	(23 721)	(7 931)	33,4
Provisions additionnelles	(x)	(15 059)	(10 159)	(4 900)	48,2
Provisions collectives	(x)	(32 906)	(13 341)	(19 565)	146,7
Produits réservés	(xi)	(10 943)	(7 343)	(3 600)	49,0
<b>Total net</b>		<b>3 763 999</b>	<b>3 136 499</b>	<b>627 500</b>	<b>20,0</b>

La ventilation des créances brutes sur la clientèle au 31 décembre 2020 selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	jusqu'à 3 mois	entre 3 mois et 6 mois	entre 6 mois et 1 an	entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Portefeuille financement (Mourabha, khadamet & ljarah)	611 018	487 397	418 184	1 418 889	641 422	3 576 910
Compte débiteur de la clientèle	3 463	0	0	0	0	3 463
Autres financements à la clientèle	148 664	5 754	9 216	38 388	7 950	209 972
Créances rattachées	26 416	12 968	11 924	12 907	0	64 215
<b>Total</b>	<b>789 560</b>	<b>506 119</b>	<b>439 324</b>	<b>1 470 184</b>	<b>649 372</b>	<b>3 854 559</b>

**(i) Portefeuille Mourabaha :**

Le portefeuille Mourabaha enregistre l'ensemble des opérations de financements de biens à court, long et moyen terme, octroyés à la clientèle via la "technique Mourabaha".

**(ii) Ventes Khadamet :**

Le portefeuille Khadamet enregistre l'ensemble des opérations de financements de services à court et moyen terme, octroyés à la clientèle via la technique "ventes Khadamet".

**(iii) Financement Wakala Bel Istithmar :**

Il s'agit des opérations par laquelle la Banque mandate ses clients pour investir, en son nom et pour son compte, ses fonds dans des actifs, pendant une période déterminée, et ce, avec ou sans restriction.

**(iv) Portefeuille ljarah :**

Le portefeuille ljarah enregistre l'ensemble des opérations par lesquelles la Banque procède à l'acquisition d'actifs et leur appropriation puis leur location au profit des professionnels en leur accordant l'option d'achat.

**(v) Comptes débiteurs de la clientèle :**

Il s'agit des comptes débiteurs non rémunérés des clients ordinaires (relevant des classes 0 et 1). L'octroi de cet avantage aux clients n'est pas automatique. Il est soumis à une autorisation préalable auprès de la direction générale. Aucun profit n'est constaté sur les débits en comptes.

**(vi) Autres financements à la clientèle :**

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31/12/2020, à 209.972 KDT et se détaille comme suit :

		31/12/2020	31/12/2019	Variations	
				Montant	(%)
Encours des créances douteuses (*)	(a)	156 986	132 753	24 233	18,3
Valeurs impayées des créances saines		52 985	23 392	29 593	126,5
<b>Total brut</b>		<b>209 972</b>	<b>156 145</b>	<b>53 826</b>	<b>34,5</b>

(\*) Hors créances rattachées.

(a) La défalcation de l'encours des créances douteuses selon la classe de risque se présente comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Variations	
			Montant	(%)
Créances de la classe 2	23 451	21 148	2 303	10,9
Créances de la classe 3	24 435	40 005	(15 570)	-38,9
Créances de la classe 4	109 101	71 600	37 500	52,4
<b>Total brut</b>	<b>156 986</b>	<b>132 753</b>	<b>24 233</b>	<b>18,3</b>

**(vii) Arrangements et rééchelonnements :**

Il s'agit de l'encours des créances restructurées dans le cadre des opérations de renégociation visées par l'article 12 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le solde de cette rubrique s'élève, au 31/12/2020, à 71.661 KDT et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Variations	
			Montant	(%)
Arrangements et Rééchelonnements Mourabha	49 939	28 102	21 837	77,7
Arrangements et Rééchelonnements Ijara	21 722	19 334	2 388	12,4
<b>Total brut</b>	<b>71 661</b>	<b>47 436</b>	<b>24 225</b>	<b>51,1</b>

**(viii) Produits constatés d'avance :**

Il s'agit des profits non acquis sur opérations Mourabaha comptabilisés suite à la révision des taux de rendement effectif des financements ayant bénéficié des moratoires généralisés ou sur demande dans le cadre des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises et aux particuliers prévues par les différentes circulaires de la BCT en réponse à la pandémie COVID-19 (Cf. paragraphe 2-2 de la note 2).

Par ailleurs, l'encours des échéances reportées (en principal et en profit) dans le cadre des mesures exceptionnelles précitées, a totalisé la somme de 266.417 KDT et se détaille comme suit :

+ Encours des échéances reportées des entreprises (1)		242 706
Mourabaha	223 037	
Ijara	19 669	
+ Encours des échéances reportées des particuliers (2)		23 711
<b>Total (1) +(2)</b>		<b>266 417</b>

**(ix) Créances rattachées aux créances de la clientèle :**

Figurent sous cet intitulé les profits courus et non échus à la date de reporting sur l'ensemble des opérations de financement.

**(x) La reconstitution du stock des provisions au 31/12/2020 se détaille comme suit :**

Libellé	Stock au 31/12/2019	Dotation 2020	Reprise 2020	Stock au 31/12/2020
Provisions à base individuelle	23 721	12 165	(4 235)	31 652
Provisions additionnelles	10 159	5 099	(199)	15 059
Provision collective	13 341	19 565	-	32 906
<b>Total Général</b>	<b>47 221</b>	<b>36 830</b>	<b>(4 434 )</b>	<b>79 617</b>

**(xi) Produits réservés :**

Figurent sous cet intitulé les profits courus (échus et non échus) dont la constatation en produits se trouve être différée jusqu'à encaissement effectif, en raison du caractère douteux pesant sur le recouvrement des créances s'y rapportant.

#### 6-1-4. Portefeuille d'investissement

Cette rubrique est passée de 49.198 KDT au 31/12/2019 à 83.130 KDT au 31/12/2020 enregistrant ainsi une hausse de 69,0% soit 33.932 KDT. Le solde de la rubrique se détaille comme suit :

		31/12/2020	31/12/2019	Variations	
				Montant	(%)
Titres de participation	(i)	86 213	48 213	38 000	78,8
Emprunt National sans intérêts		68	135	(67)	-49,6
Titres participatifs acquis	(ii)	2 000	2 000	-	0,0
Créances rattachées aux titres d'investissement		-	-	-	0,0
<b>Total brut</b>		<b>88 281</b>	<b>50 348</b>	<b>37 933</b>	<b>75,3</b>
Provision pour dépréciations de titres		(5 151)	(1 150)	(4 001)	347,9
<b>Total net</b>		<b>83 130</b>	<b>49 198</b>	<b>33 932</b>	<b>69,0</b>

(i) Les titres de participation se détaillent comme suit :

Société	Valeur brute au 31/12/2019	Acquisition / Libération	Cession/ Transfert	Valeur brute au 31/12/2020	Part dans le capital
<b>Participation dans les Entreprises liées (1)</b>	<b>13 499</b>	<b>38 000</b>	<b>-</b>	<b>51 499</b>	<b>-</b>
FCPR Zitouna Moucharaka 1	13 000	23 000	-	36 000	82,76%
FCPR Mourafik	-	15 000	-	15 000	37,50%
Zitouna Capital	499	-	-	499	99,88%
<b>Participation dans les Entreprises associées (2)</b>	<b>7 500</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 500</b>	<b>-</b>
ZITOUNA TAKAFUL	7 500	-	-	7 500	30,00%
<b>Autres Participations</b>	<b>27 214</b>	<b>1 000</b>	<b>(1 000)</b>	<b>27 214</b>	<b>-</b>
ZITOUNA TAMKEEN	5 000	-	-	5 000	25,00%
Zitouna Finance	-	1 000	-	1 000	20,00%
Zitouna LLD	5 000	-	-	5 000	8,33%
GREEN LABEL OIL	5 000	-	-	5 000	5,83%
STE BRIQUETERIE BIR MCHERGA	3 000	-	(600)	2 400	4,23%
Fcp Al Kaouthar	3 000	-	-	3 000	4,68%
APTBEF	3 000	-	-	3 000	3,38%
SIBTEL	2 000	-	(400)	1 600	2,96%
TDF III	1 000	-	-	1 000	5,00%
CARTHAGO SANITAIRE	150	-	-	150	30,00%
STE PROINJECT	53	-	-	53	1,06%
STE UNIPACK	10	-	-	10	10,00%
CLSB	1	-	-	1	0,10%
<b>Total général</b>	<b>48 213</b>	<b>39 000</b>	<b>(1 000)</b>	<b>86 213</b>	

(ii) Il s'agit de titres participatifs émis par "Wifak Bank".

## 6-1-5. Valeurs immobilisées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2020 à 95.188 KDT contre 83.811 KDT au 31/12/2019 enregistrant une hausse de 13,6% soit 11.377 KDT. Il se détaille comme suit :

		31/12/2020	31/12/2019	Variations	
				Montant	(%)
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Logiciels		11 650	9 297	2 353	25,3
Droit d'usage		3 994	2 973	1 021	34,3
Fonds de commerce		187	130	57	43,8
Logiciels en cours		2 801	1 540	1 261	81,9
<b>Sous-total (I)</b>	<b>(i)</b>	<b>18 632</b>	<b>13 940</b>	<b>4 692</b>	<b>33,7</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Terrains		17 811	15 894	1 917	12,1
Constructions		44 461	40 022	4 439	11,1
Agencements et aménagements		48 234	41 417	6 817	16,5
Matériels de transport		2 850	2 690	160	5,9
Matériels et équipements de bureau		8 242	7 493	749	10,0
Serveurs		5 790	5 340	450	8,4
Matériels informatiques		21 402	17 436	3 966	22,7
Autres matériels		1 606	1 440	166	11,5
Constructions en cours		807	1 129	(322)	-28,5
Agencements et aménagements en cours		17	46	(29)	-63,0
<b>Sous-total (II)</b>	<b>(ii)</b>	<b>151 220</b>	<b>132 907</b>	<b>18 313</b>	<b>13,8</b>
<b>Total brut (I) + (II)</b>		<b>169 852</b>	<b>146 847</b>	<b>23 005</b>	<b>15,7</b>
Amortissements des immobilisations incorporelles	(i)	(10 473)	(9 254)	(1 219)	13,2
Amortissements des immobilisations corporelles	(ii)	(63 831)	(53 745)	(10 086)	18,8
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	(i)	(11)	(11)	-	0,0
Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	(ii)	(349)	(26)	(323)	1 242,3
<b>Total net</b>		<b>95 188</b>	<b>83 811</b>	<b>11 377</b>	<b>13,6</b>

(i) Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente, au 31/12/2020, comme suit :

	Logiciels	Droits d'usage	Fonds de commerce	Logiciels en cours	Total
<b>Coût d'acquisition</b>					
+ En début de l'exercice (a)	9 297	2 973	130	1 540	13 940
+ Acquisitions	908	1 021	57	2 706	4 692
± Transferts	1 445	-	-	(1 445)	-
- Sorties	-	-	-	-	-
<b>A la clôture de l'exercice (1)</b>	<b>11 650</b>	<b>3 994</b>	<b>187</b>	<b>2 801</b>	<b>18 632</b>
<b>Amortissement</b>					
+ En début de l'exercice (b)	8 461	763	30	-	9 254
+ Dotation de l'exercice	1 059	152	8	-	1 219
- Régularisations sur Sorties	-	-	-	-	-
<b>A la clôture de l'exercice (2)</b>	<b>9 520</b>	<b>915</b>	<b>38</b>	<b>-</b>	<b>10 473</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>					
+ En début de l'exercice (c)	-	-	-	11	11
+ Dotation de l'exercice	-	-	-	-	-
- Reprises de l'exercice	-	-	-	-	-
<b>A la clôture de l'exercice (3)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
<b>VNC au 31/12/2020 [(1)-(2)-(3)]</b>	<b>2 130</b>	<b>3 079</b>	<b>149</b>	<b>2 790</b>	<b>8 148</b>
<b>VNC au 31/12/2019 [(a)-(b)-(c)]</b>	<b>836</b>	<b>2 210</b>	<b>100</b>	<b>1 529</b>	<b>4 675</b>

(ii) Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente, au 31/12/2020, comme suit :

	Terrains	Constructions	Agencements et aménagements	Matériels de transport	Matériels et équipements de bureau	Serveurs	Matériels informatiques	Autres matériels	Constructions en cours	Agencements et aménagements en cours	Total
<b>Coût d'acquisition</b>											
+ En début de l'exercice (a)	15 894	40 022	41 417	2 690	7 493	5 340	17 436	1 440	1 129	46	132 907
+ Acquisitions	1 789	2 411	5 895	318	1 024	490	4 174	167	1 835	970	19 073
± Transferts	128	2 028	985	-	-	-	-	-	(2 156)	(985)	-
± Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Sorties	-	-	(63)	(158)	(275)	(40)	(208)	(1)	(1)	(14)	(760)
<b>A la clôture de l'exercice (1)</b>	<b>17 811</b>	<b>44 461</b>	<b>48 234</b>	<b>2 850</b>	<b>8 242</b>	<b>5 790</b>	<b>21 402</b>	<b>1 606</b>	<b>807</b>	<b>17</b>	<b>151 220</b>
<b>Amortissement</b>											
+ En début de l'exercice (b)	-	14 526	17 655	2 113	3 684	3 988	11 388	391	-	-	53 745
+ Dotation de l'exercice	-	2 151	4 289	331	738	464	2 440	75	-	-	10 488
- Régularisations sur Sorties	-	-	(30)	(158)	(203)	-	(10)	(1)	-	-	(402)
<b>A la clôture de l'exercice (2)</b>	<b>-</b>	<b>16 677</b>	<b>21 914</b>	<b>2 286</b>	<b>4 219</b>	<b>4 452</b>	<b>13 818</b>	<b>465</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>63 831</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>											
+ En début de l'exercice (c)	-	-	-	-	-	-	-	-	1	25	26
+ Dotation de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	337	-	337
- Reprises de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(13)	(14)
<b>A la clôture de l'exercice (3)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>337</b>	<b>12</b>	<b>349</b>
<b>VNC au 31/12/2019 [(1)-(2)-(3)]</b>	<b>17 811</b>	<b>27 784</b>	<b>26 320</b>	<b>564</b>	<b>4 023</b>	<b>1 338</b>	<b>7 584</b>	<b>1 141</b>	<b>470</b>	<b>5</b>	<b>87 040</b>
<b>VNC au 31/12/2018 [(a)-(b)-(c)]</b>	<b>15 894</b>	<b>25 496</b>	<b>23 762</b>	<b>577</b>	<b>3 809</b>	<b>1 352</b>	<b>6 048</b>	<b>1 049</b>	<b>1 128</b>	<b>21</b>	<b>79 136</b>

## 6-1-6. Autres actifs

Le solde des autres actifs s'élève au 31/12/2020 à 181.574 KDT contre 158.155 KDT au 31/12/2019 enregistrant une hausse de 14,8% soit 23.419 KDT. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2020	31/12/2019	Variations	
				Montant	(%)
Débiteurs divers	(i)	16 879	6 756	10 123	149,8
Biens acquis dans le cadre des opérations de financement	(ii)	21 896	36 505	(14 609)	-40,0
Comptes de régularisation	(iii)	139 900	114 687	25 213	22,0
Non valeurs	(iv)	356	165	191	115,8
Siège, succursale et agences		2 193	597	1 596	267,3
Biens récupérés destinés à la vente	(v)	1 012	-	1 012	100,0
<b>Total brut</b>		<b>182 236</b>	<b>158 710</b>	<b>23 526</b>	<b>14,8</b>
Provision pour dépréciations des autres actifs		(662)	(555)	(107)	19,3
<b>Total net</b>		<b>181 574</b>	<b>158 155</b>	<b>23 419</b>	<b>14,8</b>

(i) Les débiteurs divers sont analysés comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Variations	
			Montant	(%)
Dépôts et cautionnements versés	71	67	4	6,0
Avances sur commandes	-	1	(1)	-100,0
Retenue à la source	224	64	160	250,0
TVA déductible	3 204	-	3 204	100,0
Avance sur impôt IS	7 595	-	7 595	100,0
Autres débiteurs divers (*)	5 785	6 624	(839)	-12,7
<b>Total</b>	<b>16 879</b>	<b>6 756</b>	<b>10 123</b>	<b>149,8</b>

(\*) Ayant fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 418 KDT au 31/12/2020.

(ii) Les biens acquis dans le cadre des opérations de financement se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Variations	
			Montant	(%)
Biens Mourabaha	19 262	16 740	2 522	15,1
Biens Ijara	2 576	19 703	(17 127)	-86,9
Biens Khadamet	58	62	(4)	-6,5
<b>Total</b>	<b>21 896</b>	<b>36 505</b>	<b>(14 609)</b>	<b>-40,0</b>

(iii) Les comptes de régularisation sont analysés comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Variations	
			Montant	(%)
Débites à régulariser et divers (*)	20 155	28 222	(8 067)	-28,6
Fournisseurs Mourabha	107 714	76 558	31 156	40,7
Fournisseurs Ijara	7 107	6 165	942	15,3
Charges payées ou comptabilisées d'avance	4 836	3 701	1 135	30,7
Compte d'ajustement devise	88	41	47	114,6
<b>Total</b>	<b>139 900</b>	<b>114 687</b>	<b>25 213</b>	<b>22,0</b>

(\*) Ayant fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 244 KDT au 31/12/2020.

(iv) Les non valeurs, constituées des charges à répartir et des frais d'émission des titres participatifs, se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Variations	
			Montant	(%)
Charges à répartir sur plusieurs exercices	247	-	247	100,0
Frais d'émission des titres participatifs	109	165	(56)	-33,9
<b>Total</b>	<b>356</b>	<b>165</b>	<b>191</b>	<b>115,8</b>

(v) Biens récupérés destinés à la vente :

Suite à la résiliation par voie judiciaire des contrats de financement, ces biens sont désormais recouvrables par le biais d'une transaction de cession plutôt que par l'utilisation continue. Ces biens répondent, ainsi, aux conditions de leur classification en tant qu'actifs destinés à la vente prévue par la norme internationale d'information financière l'IFRS 5 (n'ayant pas de similaire en Tunisie) et sont traités conformément aux exigences de cette norme.

## 6-2. Passif

### 6-2-1. Banque centrale, CCP

Cette rubrique accuse au 31/12/2020 un solde nul contre à 41.191 KDT au 31/12/2019. Elle se détaille comme suit :

		31/12/2020	31/12/2019	Variations	
				Montant	(%)
Wakala Bil Istithmar	(i)	-	41 000	(41 000)	-100,0
Dettes rattachées sur Wakala Bil Istithmar		-	191	(191)	-100,0
<b>Total</b>		<b>-</b>	<b>41 191</b>	<b>(41 191)</b>	<b>-100,0</b>

(i) Il s'agit d'une opération de refinancement auprès de la BCT conformément à la technique Wakala.

## 6-2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2020 à 59.157 KDT contre 17.746 KDT au 31/12/2019 enregistrant une hausse de 233,4% soit 41.411 KDT. Il se détaille comme suit :

		31/12/2020	31/12/2019	Variations	
				Montant	(%)
Dépôts et avoirs des établissements Bancaires	(i)	13 407	159	13 248	8 332,1
Dépôts des établissements Financiers	(ii)	45 750	17 587	28 163	160,1
<b>Total</b>		<b>59 157</b>	<b>17 746</b>	<b>41 411</b>	<b>233,4</b>

(i) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Variations	
			Montant	(%)
Comptes de correspondants NOSTRI	-	158	(158)	-100,0
Comptes de correspondants LORI	1	1	-	-
Moudharaba interbancaire	13 399	-	13 399	100,0
Dettes rattachées aux dépôts et avoirs des établissements bancaires	7	-	7	100,0
<b>Total</b>	<b>13 407</b>	<b>159</b>	<b>13 248</b>	<b>8 332,1</b>

(ii) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Variations	
			Montant	(%)
Dépôts des établissements Financiers	28 939	4 307	24 632	571,9
Contrats Istithmar	15 630	12 911	2 719	21,1
Dettes rattachées aux contrats Istithmar	1 181	369	812	220,1
<b>Total</b>	<b>45 750</b>	<b>17 587</b>	<b>28 163</b>	<b>160,1</b>

La répartition des dépôts des établissements bancaires selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	jusqu'à 3 mois	entre 3 mois et 6 mois	entre 6 mois et 1 an	entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes correspondants LORI	1	-	-	-	-	1
Moudharaba interbancaire	13 399	-	-	-	-	13 399
Dépôts des établissements Financiers	28 939	-	-	-	-	28 939
Contrats Istithmar	15 630	-	-	-	-	15 630
Dettes rattachées	1 188	-	-	-	-	1 188
<b>Total</b>	<b>59 157</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>59 157</b>

### 6-2-3. Dépôts de la clientèle

Le solde de la rubrique Dépôts de la clientèle s'élève au 31/12/2020 à 3.976.065 KDT contre 3.368.247 KDT au 31/12/2019 enregistrant une hausse de 18,0% soit 607.818 KDT. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2020	31/12/2019	Variations	
				Montant	(%)
Comptes à vue	(i)	1 167 820	924 988	242 832	26,3
Comptes d'épargne	(ii)	2 097 147	1 667 286	429 861	25,8
Autres produits financiers	(iii)	365 097	476 022	(110 925)	-23,3
Comptes dépôts participatifs	(iv)	188 189	181 920	6 269	3,4
Autres sommes dues à la clientèle	(v)	146 502	101 196	45 306	44,8
Dettes rattachées aux dépôts de la clientèle		11 310	16 835	(5 525)	-32,8
<b>Total</b>		<b>3 976 065</b>	<b>3 368 247</b>	<b>607 818</b>	<b>18,0</b>

La répartition des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	jusqu'à 3 mois	entre 3 mois et 6 mois	entre 6 mois et 1 an	entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes à vue(*)	175 173	347 426	419 393	225 827	-	1 167 820
Comptes d'épargne(*)	-	209 715	377 486	1 098 905	411 041	2 097 147
Autres produits financiers	275 988	37 122	32 966	16 204	2 817	365 097
Comptes de dépôts participatifs(*)	37 638	60 220	63 231	27 100	-	188 189
Autres sommes dues à la clientèle(*)	43 951	60 066	31 351	11 134	-	146 502
Dettes rattachées	9 560	1 125	625	-	-	11 310
<b>Total</b>	<b>542 310</b>	<b>715 675</b>	<b>925 052</b>	<b>1 379 170</b>	<b>413 858</b>	<b>3 976 065</b>

(i) Les comptes à vue représentent les comptes en dinars et les comptes réglementés non rémunérés. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Variations	
			Montant	(%)
Comptes chèques entreprises	380 904	258 426	122 478	47,4
Comptes chèques particuliers	481 454	386 760	94 694	24,5
Comptes réglementés en devises	296 615	276 240	20 375	7,4
Comptes réglementés en dinars	8 847	3 562	5 285	148,4
<b>Total</b>	<b>1 167 820</b>	<b>924 988</b>	<b>242 832</b>	<b>26,3</b>

La composition des dépôts à vue selon le secteur d'activité de la clientèle, s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Variations	
			Montant	(%)
Compagnies d'assurances	979	454	525	115,6
Entreprises publiques	9 409	174	9 235	5 307,5
Autres clientèles commerciales	370 516	257 871	112 645	43,7
Non-résidents	305 466	279 801	25 665	9,2
Clients particuliers	481 450	386 688	94 762	24,5
<b>Total</b>	<b>1 167 820</b>	<b>924 988</b>	<b>242 832</b>	<b>26,3</b>

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019	Variations	
			Montant	(%)
Hissab Tawfir	2 097 090	1 667 251	429 839	25,8
Comptes Tawfir Poste	57	35	22	62,9
<b>Total</b>	<b>2 097 147</b>	<b>1 667 286</b>	<b>429 861</b>	<b>25,8</b>

(iii) Le solde des autres produits financiers s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Variations	
			Montant	(%)
Contrats Wakala Bel Istithmar	271 722	399 362	(127 640)	-32,0
Contrats Istithmar	93 375	76 660	16 715	21,8
<b>Total</b>	<b>365 097</b>	<b>476 022</b>	<b>(110 925)</b>	<b>-23,3</b>

(iv) Les dépôts participatifs représentent les comptes participatifs entreprises et les comptes réglementés (les comptes en devises et les comptes en dinars convertibles) rémunérés :

	31/12/2020	31/12/2019	Variations	
			Montant	(%)
Comptes participatifs entreprises	92 584	112 154	(19 570)	-17,4
Comptes en dinars convertibles	18 153	10 198	7 955	78,0
Comptes en devise	77 452	59 568	17 884	30,0
<b>Total</b>	<b>188 189</b>	<b>181 920</b>	<b>6 269</b>	<b>3,4</b>

(v) Le solde des sommes dues à la clientèle se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Variations	
			Montant	(%)
Comptes indisponibles (*)	25 404	11 874	13 530	113,9
Autres comptes (*)	31 494	14 307	17 187	120,1
Réserve d'Equilibre de Profit (PER)	129	19 806	(19 677)	-99,3
Réserve pour Risque d'Investissement (IRR)	100	100	-	0,0
Gage de sérieux (Hamech El Jedeya) (**)	12 513	5 906	6 607	111,9
Autres provisions constituées par la clientèle	76 862	49 203	27 659	56,2
<b>Total</b>	<b>146 502</b>	<b>101 196</b>	<b>45 306</b>	<b>44,8</b>

(\*) Données retraitées à des fins comparatives.

(\*\*) Le gage de sérieux est le montant payé par le client à la demande de la Banque, afin de vérifier s'il est sérieux dans sa demande pour acheter ou louer le bien objet de financement et afin de s'assurer qu'il peut indemniser le dommage réel en cas de non aboutissement.

#### 6-2-4. Dettes de financements et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2020 à 1.088 KDT contre 1.953 KDT au 31/12/2019 enregistrant une baisse de 44,3% soit 865 KDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Variations	
			Montant	(%)
Dettes de financements	1 082	1 942	(860)	-44,3
Dettes rattachées	6	11	(5)	-45,5
<b>Total</b>	<b>1 088</b>	<b>1 953</b>	<b>(865)</b>	<b>-44,3</b>

#### 6-2-5. Autres passifs

Les autres passifs s'élèvent au 31/12/2020 à 187.164 KDT contre 168.450 KDT au 31/12/2019 enregistrant une hausse de 11,1% soit 18.714 KDT. Ils s'analysent comme suit :

		31/12/2020	31/12/2019	Variations	
				Montant	(%)
Comptes de régularisation	(i)	87 071	74 448	12 623	17,0
Créditeurs divers	(ii)	79 281	81 236	(1 955)	-2,4
Comptes exigibles après encaissement	(iii)	8 232	6 415	1 817	28,3
Provisions pour risques et charges	(iv)	11 690	6 349	5 341	84,1
Provisions sur engagements Hors Bilan douteux		890	2	888	44 400,0
<b>Total</b>		<b>187 164</b>	<b>168 450</b>	<b>18 714</b>	<b>11,1</b>

(i) Les comptes de régularisation se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Variations	
			Montant	(%)
Charges à payer	18 395	11 052	7 343	66,4
Charges à payer sur titres participatifs	16	1 051	(1 035)	-98,5
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	106	99	7	7,1
Crédits à régulariser et divers	37 844	24 903	12 941	52,0
Compensation à régler	30 710	37 343	(6 633)	-17,8
<b>Total</b>	<b>87 071</b>	<b>74 448</b>	<b>12 623</b>	<b>17,0</b>

(ii) Les créiteurs divers se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Variations	
			Montant	(%)
Fournisseurs Murabaha	29 231	27 050	2 181	8,1
Fournisseurs Ijara	5 381	24 617	(19 236)	-78,1
Fournisseurs Khadamet	60	57	3	5,3
Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB)	-	1 553	(1 553)	-100,0
Autres Fournisseurs	8 752	6 046	2 706	44,8
Organismes de prévoyance sociale	5 410	5 238	172	3,3
Etat impôts et taxes	26 589	12 642	13 947	110,3
Autres Créiteurs divers	3 858	4 033	(175)	-4,3
<b>Total</b>	<b>79 281</b>	<b>81 236</b>	<b>(1 955)</b>	<b>-2,4</b>

(iii) Les comptes exigibles après encaissement se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Variations	
			Montant	(%)
Comptes exigibles après encaissement	299 512	560 694	(261 182)	-46,6
Portefeuille encaissement	(291 280)	(554 279)	262 999	-47,4
<b>Total</b>	<b>8 232</b>	<b>6 415</b>	<b>1 817</b>	<b>28,3</b>

(iv) Les provisions pour risques et charges sont analysées comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Variations	
			Montant	(%)
Provision pour affaires litigieuses	1 352	729	623	85,5
Provision pour risque fiscal (*)	8 086	5 457	2 629	48,2
Autres provisions pour passifs et charges	2 252	163	2 089	1 281,6
<b>Total</b>	<b>11 690</b>	<b>6 349</b>	<b>5 341</b>	<b>84,1</b>

(\*) Au cours de l'exercice 2019, la Banque a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre des impôts sur les sociétés, des acomptes provisionnels, de la TVA, de la retenue à la source, de la TFP, du FOPROLOS, de la TCL et du droit d'enregistrement, et ce pour la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2018.

La notification initiale des résultats de la vérification, parvenue à la Banque le 22/12/2019, fait état d'un redressement de 16.188 KDT pénalités de retard incluses

La Banque s'est opposée aux principaux chefs de redressement évoqués par les services de contrôle fiscal dans sa réponse aux résultats de la vérification fiscale du 31/01/2020.

L'administration fiscale a formulé, en date du 19/11/2020, sa réponse aux différents points évoqués par la Banque dans son opposition susvisée en acceptant certaines observations, mais en rejetant la majorité des points exposés et défendus par la Banque. Le redressement initial a été, ainsi, porté à la somme de 15.382 KDT pénalités de retard incluses.

Contestant la totalité des points non retenus par l'administration fiscale, la Banque s'est opposée de nouveau, dans une 2<sup>ème</sup> réponse en date du 02/12/2020, aux résultats révisés du contrôle fiscal en formulant, à la même date, une demande de transfert de son dossier devant la commission de conciliation pour statuer sur les résultats de la vérification fiscale qu'elle conteste.

Le 11/02/2021, la Banque et l'administration fiscale ont signé un PV de conciliation totale ayant donné lieu, d'une part, au paiement de la somme de 8.467 KDT pénalités de retard et amendes fiscales administratives incluses, et d'autre part, à la révision à la hausse du crédit de TVA à reporter au 31/12/2018 pour 381 KDT.

Pour tenir compte du dénouement définitif de cette affaire en 2021, la provision pour risques constituée a été réajustée, au 31/12/2020, pour la somme de 8.086 KDT.

## 6-3. Capitaux propres

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat, s'élève au 31/12/2020 à 486.588 KDT contre 345.544 KDT au 31/12/2019.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour Réinvestissements exonérés	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31/12/2018</b>	120 000	28 500	1 406	20 000	75 000	5 313	15 634	265 853
Affectations décidées par l'AGO du 30 Avril 2019			1 048	15 000		(414)	(15 634)	-
Augmentation de capital décidées par l'AGO du 30 Avril 2019	55 367							55 367
<b>Résultat net de l'exercice 2019</b>							24 324	24 324
<b>Solde au 31/12/2019</b>	175 367	28 500	2 454	35 000	75 000	4 899	24 324	345 544
Affectations décidées par l'AGO du 29 Avril 2020			1 461	23 000		(137)	(24 324)	-
Augmentation de capital décidées par l'AGO du 7 février 2020	89 633			0				89 633
<b>Résultat net de l'exercice 2020</b>				0			51 411	51 411
<b>Solde au 31/12/2020</b>	265 000	28 500	3 915	58 000	75 000	4 762	51 411	486 588

## 6-4. Répartition des actifs et des passifs selon leur durée résiduelle

	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	entre 6 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Actif</b>						
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	290 719	-	-	-	-	290 719
Créances sur les établissements bancaires et financiers	272 727	988	11 852	9 885	-	295 452
Créances sur la clientèle	699 000	506 119	439 324	1 470 184	649 372	3 763 999
Portefeuille Titre Commercial	-	-	-	-	-	-
Portefeuille Titre d'investissement	1 000	68	1 500	14 500	66 062	83 130
Valeurs Immobilisées	2 962	2 892	5 612	34 292	49 430	95 188
Autres actifs	181 478	14	28	54	-	181 574
<b>Total Actif</b>	<b>1 447 886</b>	<b>510 081</b>	<b>458 316</b>	<b>1 528 915</b>	<b>764 864</b>	<b>4 710 062</b>
<b>Passif</b>						
Banque Centrale et CCP	-	-	-	-	-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	59 157	-	-	-	-	59 157
Dépôts et avoirs de la clientèle	542 310	715 675	925 052	1 379 170	413 858	3 976 065
Dettes de financements et ressources spéciales	230	229	469	160	-	1 088
Autres Passifs	187 147	17	-	-	-	187 164
Titres participatifs	-	-	-	-	75 000	75 000
Capitaux Propres (hors titres participatifs)	-	-	-	-	411 588	411 588
<b>Total Passif</b>	<b>788 844</b>	<b>715 921</b>	<b>925 521</b>	<b>1 379 330</b>	<b>900 446</b>	<b>4 710 062</b>
<b>Position Nette</b>	<b>659 042</b>	<b>(205 840)</b>	<b>(467 205)</b>	<b>149 585</b>	<b>(135 582)</b>	<b>-</b>

## Note 7. Notes relatives aux engagements hors bilan :

### 7-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31/12/2020, à 81.161 KDT contre 55.731 KDT au 31/12/2019. Il se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Variations	
			Montant	(%)
<b>En faveur de la clientèle</b>				
Garanties émises	3 470	1 660	1 810	109,0
Cautions pour marchés	49 736	37 343	12 393	33,2
Cautions diverses	27 955	16 728	11 227	67,1
<b>Total</b>	<b>81 161</b>	<b>55 731</b>	<b>25 430</b>	<b>45,6</b>

### 7-2. Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2020, à 112.129 KDT contre 71.334 KDT au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Variations	
			Montant	(%)
Ouverture de crédits documentaires	98 132	12 534	85 598	682,9
Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	13 997	58 800	(44 803)	-76,2
<b>Total</b>	<b>112 129</b>	<b>71 334</b>	<b>40 795</b>	<b>57,2</b>

### 7-3. Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement que la Banque s'est engagée à mettre à la disposition de ses clients. Ils s'élèvent, au 31/12/2020 à 720.374 KDT contre 602.332 KDT au 31/12/2019.

### 7-4. Garanties reçues

Les garanties reçues s'élèvent, au 31/12/2020, à 1.01.541 KDT contre 824.505 KDT au 31/12/2019. Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Variations	
			Montant	(%)
Garanties reçues des banques	-	-	-	0,0
Garanties reçues de l'ETAT	170 488	124 901	45 587	36,5
Garanties reçues de la clientèle	831 053	699 604	131 449	18,8
<b>Total</b>	<b>1 001 541</b>	<b>824 505</b>	<b>177 036</b>	<b>21,5</b>

## 7-5. Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan représentent les opérations d'achat et de vente de devises au comptant et sont défalquées au 31/12/2020 et au 31/12/2019 comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Variations	
			Montant	(%)
Achat au comptant	15 630	2 347	13 283	566,0
Vente au comptant	21 467	6 830	14 637	214,3
<b>Total</b>	<b>37 097</b>	<b>9 177</b>	<b>27 920</b>	<b>304,2</b>

## Note 8. Notes relatives à l'état de résultat :

### 8-1. Profits et revenus assimilés

Les profits et revenus assimilés s'élèvent, en 2020, à 321.966 KDT contre 256.387 KDT, en 2019, enregistrant une augmentation de 25,6%, soit 65.579 KDT. Le détail se présente comme suit :

		31/12/2020	31/12/2019	Variations	
				Montant	(%)
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	30 615	24 179	6 436	26,6
Produits sur opérations de financement	(ii)	287 463	229 008	58 455	25,5
Revenus assimilés	(iii)	3 888	3 200	688	21,5
<b>Total</b>		<b>321 966</b>	<b>256 387</b>	<b>65 579</b>	<b>25,6</b>

(i) Les produits sur opérations interbancaires se détaillent comme suit :

	2020	2019	Variations	
			Montant	(%)
Produits sur opérations de Moudharaba interbancaire	18 146	6 470	11 676	180,5
Produits sur certificats de leasing	11 462	16 445	(4 983)	-30,3
Produits sur financement Mourabha	1 007	1 264	(257)	-20,3
<b>Total</b>	<b>30 615</b>	<b>24 179</b>	<b>6 436</b>	<b>26,6</b>

(ii) Les produits sur opérations de financement se présentent comme suit :

	2020	2019	Variations	
			Montant	(%)
Produits sur opérations de Mourabha	216 574	181 412	35 162	19,4
Produits sur financement Ijara	61 230	45 965	15 265	33,2
Produits sur opérations de vente Khadamet	194	256	(62)	-24,2
Produits sur opérations de fin Wakala Bel Istithmar	9 465	1 375	8 090	588,4
<b>Total</b>	<b>287 463</b>	<b>229 008</b>	<b>58 455</b>	<b>25,5</b>

(iii) Les revenus assimilés sont constitués des commissions sur avals, cautions et acceptations bancaires.

## 8-2. Commissions

Les commissions s'élèvent, en 2020, à 51.313 KDT contre 42.465 KDT, en 2019, enregistrant une augmentation de 20,8%, soit 8.848 KDT. Le détail se présente comme suit :

	2020	2019	Variations	
			Montant	(%)
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	12 451	11 288	1 163	10,3
Commissions de bancassurance	2 243	2 082	161	7,7
Commissions sur opérations sur titres	15	43	(28)	-65,1
Commissions de tenue de comptes	8 891	7 939	952	12,0
Commissions sur activités de commerce international	3 133	2 877	256	8,9
Commissions sur activités monétiques	6 476	5 718	758	13,3
Commissions sur les opérations téléinformatiques	1 359	832	527	63,3
Commissions sur les financements	16 745	11 686	5 059	43,3
<b>Total</b>	<b>51 313</b>	<b>42 465</b>	<b>8 848</b>	<b>20,8</b>

## 8-3. Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Cette rubrique s'élève, en 2020, à 16.076 KDT contre 16.262 KDT, en 2019, et s'analyse comme suit :

	2020	2019	Variations	
			Montant	(%)
Gains de change	22 972	26 078	(3 106)	-11,9
Pertes de change	(6 896)	(9 816)	2 920	-29,7
<b>Total</b>	<b>16 076</b>	<b>16 262</b>	<b>(186)</b>	<b>-1,1</b>

## 8-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Cette rubrique s'élève, en 2020, à 607 KDT contre 268 KDT, en 2019, et s'analyse comme suit :

	2020	2019	Variations	
			Montant	(%)
Produits sur titres participatifs acquis	170	170	-	0,0
Dividendes reçus sur titres de participations	437	98	339	345,9
<b>Total</b>	<b>607</b>	<b>268</b>	<b>339</b>	<b>126,5</b>

## 8-5. Charges encourues et assimilées

Les charges encourues et assimilées s'élèvent, en 2020, à 134.131 KDT contre 141.983 KDT, en 2019, enregistrant une baisse de 5,5% soit 7.852 KDT. Le détail se présente comme suit :

		2020	2019	Variations	
				Montant	(%)
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire		3 557	2 298	1 259	54,8
Charges sur opérations avec la BCT		2 175	1 890	285	15,1
Charges sur les dépôts de la clientèle	(i)	123 767	132 128	(8 361)	-6,3
Charges sur titres participatifs émis		4 577	5 612	(1 035)	-18,4
Résorptions des frais d'émission des T.P		55	55	-	0,0
<b>Total</b>		<b>134 131</b>	<b>141 983</b>	<b>(7 852)</b>	<b>-5,5</b>

(i) Les charges sur les dépôts de la clientèle se détaillent comme suit :

		2020	2019	Variations	
				Montant	(%)
Charges sur dépôts participatifs	(1)	7 346	6 904	442	6,4
Charges sur comptes Tawfir	(2)	79 733	88 021	(8 288)	-9,4
Charges sur comptes Istithmar	(3)	4 503	4 482	21	0,5
Charges sur comptes Istithmar Mouajah		32 185	32 721	(536)	-1,6
<b>Total</b>		<b>123 767</b>	<b>132 128</b>	<b>(8 361)</b>	<b>-6,3</b>

(1) Les dépôts participatifs sont constitués des dépôts participatifs des entreprises, des comptes participatifs réglementés en devises et en dinars convertibles.

(2) Les comptes Tawfir sont les comptes spéciaux d'épargne rémunérés selon le principe de partage de pertes et profits.

(3) Les comptes Istithmar sont les placements de la clientèle pour une durée supérieure à 3 mois rémunérés selon le principe de partage des pertes et profits.

Les indicateurs des profits servis aux comptes Istithmar, comptes Tawfir et comptes dépôts participatifs, issus de la répartition des profits générés des financements et des investissements effectués par la Banque, se présentent comme suit :

Nature de dépôt	Taux de profit
Comptes participatifs entreprises	2,00%
Comptes spéciaux en dinar convertible	5,20%
Comptes étrangers en dinar convertible	4,94%
Comptes PPR en dinar convertible	4,98%
Comptes Tawfir	5,00%
Contrats Istithmar : 3 mois < Maturité < 6 mois	5,87%
Contrats Istithmar : 6 mois < Maturité < 12 mois	6,56%
Contrats Istithmar : 12 mois < Maturité < 24 mois	7,05%
Contrats Istithmar : Maturité ≥ 24 mois	7,56%

## 8-6. Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Le coût du risque relatif aux créances ainsi qu'autres éléments d'actifs et de passifs s'élève, en 2020, à 38.844 KDT contre 12.191 KDT, en 2019, enregistrant ainsi une hausse de 218,6% soit 26.653 KDT par rapport à 2019. Le détail se présente comme suit :

	2020	2019	Variations	
			Montant	(%)
Dotations aux provisions à base individuelle	12 166	10 044	2 122	21,1
Dotations aux provisions additionnelles	5 099	3 084	2 015	65,3
Dotations aux provisions collectives	19 565	1 341	18 224	1 359,0
<b>Total dotations aux provisions sur créances</b>	<b>36 830</b>	<b>14 469</b>	<b>22 361</b>	<b>154,5</b>
Reprises de provisions à base individuelle	(4 235)	(4 244)	9	-0,2
Reprises de provisions additionnelles	(199)	(1 982)	1 783	-90,0
Reprises de provisions collectives	-	-	-	0,0
<b>Total reprises de provisions sur créances</b>	<b>(4 434)</b>	<b>(6 226)</b>	<b>1 792</b>	<b>-28,8</b>
Abandon de créances	112	157	(45)	-28,7
Dotations aux provisions sur éléments hors bilan	888	-	888	100,0
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actif	109	555	(446)	-80,4
Reprise de provisions sur autres éléments d'actif	(2)	-	(2)	-100,0
Dotations aux provisions pour risques et charges	5 391	3 862	2 399	62,1
Reprise sur provisions pour risques et charges	(50)	(626)	(294)	47,0
<b>Total</b>	<b>38 844</b>	<b>12 191</b>	<b>26 653</b>	<b>218,6</b>

## 8-7. Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur le portefeuille investissement

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2020	2019	Variations	
			Montant	(%)
Dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement	4 001	1 000	3 001	300,1
<b>Total</b>	<b>4 001</b>	<b>1 000</b>	<b>3 001</b>	<b>300,1</b>

## 8-8. Frais de personnel

Les frais de personnel s'élèvent, en 2020, à 89.083 KDT contre 78.196 KDT, en 2019, enregistrant une augmentation de 13,9% soit 10.887 KDT. Le détail se présente comme suit :

	2020	2019	Variations	
			Montant	(%)
Salaires	72 949	65 783	7 166	10,9
Charges sociales	15 431	14 335	1 096	7,6
Dotations aux provisions pour congés payés	(630)	(3 038)	2 408	-79,3
Indemnité de départ à la retraite	439	279	160	57,3
Prime Takaful Mourafek complément de retraite	894	837	57	6,8
<b>Total</b>	<b>89 083</b>	<b>78 196</b>	<b>10 887</b>	<b>13,9</b>

## 8-9. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation s'élèvent, en 2020, à 43.140 KDT contre 38.738 KDT, en 2019, enregistrant une augmentation de 11,4% soit 4.402 KDT. Le détail se présente comme suit :

	2020	2019	Variations	
			Montant	(%)
Frais divers de gestion	17 198	15 380	1 818	11,8
Impôts et taxes	2 840	2 499	341	13,6
Missions, voyages et déplacement (*)	374	447	(73)	-16,3
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	3 104	3 644	(540)	-14,8
Travaux, fournitures et services extérieurs	12 159	11 081	1 078	9,7
Frais Marketing et événementiel	3 340	2 441	899	36,8
Autres charges d'exploitation	180	137	43	31,4
Cotisations au FGDB	3 945	3 109	836	26,9
<b>Total</b>	<b>43 140</b>	<b>38 738</b>	<b>4 402</b>	<b>11,4</b>

(\*) Données retraitées à des fins comparatives.

## 8-10. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2020	2019	Variations	
			Montant	(%)
+ Dotations aux amortissements sur immobilisations	11 707	10 530	1 177	11,2
+ Dotations aux provisions sur immobilisations	337	37	300	810,8
- Reprises de provisions sur immobilisations	(14)	-	(14)	-100,0
+ Dotations aux résorptions des charges reportées	-	37	(37)	-100,0
<b>Total</b>	<b>12 030</b>	<b>10 604</b>	<b>1 426</b>	<b>13,4</b>

## 8-11. Impôt sur les bénéfices

La charge courante d'impôt sur les bénéfices englobe, outre l'impôt sur les sociétés (IS) exigible au titre de du résultat de l'exercice, la contribution sociale de solidarité (CSS) ainsi que la taxe conjoncturelle instituée par l'article 10 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant mesures visant à soutenir les fondements de la solidarité nationale et les personnes et entreprises lésées par la propagation du Coronavirus "Covid-19" (TC) au titre des exercices 2019 et 2020.

Le détail de cette rubrique se présente comparativement, en 2020 et en 2019, comme suit :

		2020	2019	Variations	
				Montant	(%)
Impôt sur les sociétés (IS 2020)	(i)	6 875	3 961	2 914	73,6
Contribution Sociale de Solidarité (CSS 2020)	(i)	581	340	241	70,9
Taxe conjoncturelle (TC 2020)	(i)	388	-	388	100,0
Taxe conjoncturelle (TC 2019)	(ii)	264	-	264	100,0
Impôts liés à une modification comptable	(iii)	5 882	-	5 882	100,0
<b>Total</b>		<b>13 990</b>	<b>4 301</b>	<b>9 689</b>	<b>225,3</b>

(i) Le détail de calcul de la charge courante de l'impôt au titre de l'exercice clos le 31/12/2020 se présente comme suit :

<b>Résultat Comptable avant impôt (a)</b>	<b>65 402</b>
± Réintégrations nettes des déductions (hors Nafaa Elaam) (b)	(3 695)
- Réinvestissement en FCPR sans minimum d'impôt (c)	(27 330)
- Réinvestissement en FCPR avec minimum d'impôt (d)	(15 000)
<b>= Résultat fiscal (1) = [(a)+(b)+(c)+(d)]</b>	<b>19 377</b>
Impôt sur les sociétés (IS) dû au 31/12/2020 selon le minimum = [(1) - (d)] x 20%	6 875
Contribution Sociale de Solidarité (CSS) due au 31/12/2020 = (1) x 3%	581
Taxe conjoncturelle (TC) due au 31/12/2020 = (1) x 2%	388

(ii) La taxe conjoncturelle au profit du budget de l'Etat instaurée par l'article 10 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 susvisé est un impôt sur le résultat au sens du paragraphe 2 de la norme internationale d'information financière IAS 12 (norme de référence, en l'absence d'un similaire au niveau du système comptable des entreprises).

Le passif correspondant a pris naissance à la date de promulgation du décret-loi susvisé, même si la taxe était assise sur le bénéfice imposable de l'exercice clos le 31/12/2019. En conséquence, la contrepartie de ce passif ayant pris naissance suite à un changement de lois fiscales, a été inscrite en charges de l'exercice clos le 31/12/2020 pour 264 KDT.

(iii) Comme indiqué dans la note 6-2-5 (iv) ci-dessus, le dénouement, en date du 11/02/2020, de la vérification fiscale couvrant la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2018 a donné lieu à la levée de l'incertitude concernant la réintégration dans le bénéfice imposable des sommes dotées en constitution de la réserve d'équilibre du profit (PER) l'année de leur constitution et leur déduction de la même assiette l'année de leur utilisation. En conséquence, une déclaration rectificative d'impôt sur les sociétés de l'exercice clos le 31/12/2019 a été déposée le 19/02/2021 et a donné lieu

à un supplément de charge d'impôt sur les bénéfices au titre du même exercice pour un montant de 5.882 KDT. Ce supplément de charges d'impôt a été traité en tant que changement d'estimations comptables et se détaille comme suit :

Supplément de charges IS 2019	5 336
Supplément de charges CSS 2019	328
Supplément de charges TC 2019	218
<b>Total</b>	<b>5 882</b>

## 8-12. Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servies à sa détermination sont arrêtés sur la base de la période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020. Ainsi, le résultat par action se présente comme suit :

	2020	2019
Résultat net attribuable aux actionnaires (en KDT)	51 411	24 324
Nombre d'actions ordinaires	265 000 000	175 367 232
<b>Résultat de base par action (en DT)</b>	<b>0,194</b>	<b>0,139</b>

Le résultat de base par action est calculé conformément aux modalités décrites au niveau de la note 4-15 supra.

## Note 9. Calcul de la Zakat :

La Banque procède au calcul du montant de la Zakat due par les actionnaires ainsi que par les titulaires des comptes d'investissement Mutlak et par les titulaires des titres participatifs. Le calcul, au titre de l'exercice clos le 31/12/2020, se détaille comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2020
Total Actif soumis à la Zakat	4 383 511
Total Passif soumis à la Zakat	1 272 993
Base de la Zakat	3 110 518
<b>Montant de la Zakat due</b>	<b>80 174</b>
Zakat due par les titulaires des comptes d'investissement Mutlak	68 970
Zakat due par les actionnaires	9 273
Zakat due par les titulaires des titres participatifs	1 931
<b>Zakat par action (en DT)</b>	<b>0,035</b>
<b>Taux de la Zakat relative aux comptes d'investissement Mutlak</b>	<b>2,575%</b>

## Note 10. Notes relatives à l'état des flux de trésorerie :

### 10-1. Composantes des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31/12/2020, un solde de 317.057 KDT contre 288.872 KDT au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Caisse	41 332	45 987
Banque Centrale (Compte Ordinaire)	249 342	220 203
Chèques Postaux	45	45
Banque résidentes (Compte Ordinaire)	124	173
Banques non-résidentes (Compte Ordinaire)	26 214	22 464
<b>Total</b>	<b>317 057</b>	<b>288 872</b>

## Note 11. Transactions avec les parties liées

### 11-1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous, présente, en dinars (DT), la rémunération brute inscrite en charges de l'exercice 2020 ainsi que les jetons de présence servis et à servir au titre du même exercice :

Nature de la rémunération	Directeur Général (*)		Directeur Général (*)	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Avantages à court terme	1 324 502	721 081	1 455 000	1 010 000
Avantages postérieurs à l'emploi	30 050	-	-	-
<b>Total 2020</b>	<b>1 354 551</b>	<b>721 081</b>	<b>1 455 000</b>	<b>1 010 000</b>

(\*) Compte tenu de la prime d'intéressement relative à l'exercice 2020 et compte non tenu du montant des jetons de présence rétrocédés par la Banque et qui lui sont servis directement.

### 11-2. Transactions avec les autres parties liées :

#### 11-2-1. Nature des relations avec les parties liées :

Les autres parties liées à la Banque sont celles visées, particulièrement, par l'article 43 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. La liste des autres parties liées à la Banque se présente comme suit :

Identité des parties liées		1 <sup>er</sup> Tiret Article 43 loi n° 2016-48	2 <sup>ème</sup> Tiret Article 43 loi n° 2016-48	3 <sup>ème</sup> Tiret Article 43 loi n° 2016-48	4 <sup>ème</sup> Tiret Article 43 loi n° 2016-48	5 <sup>ème</sup> Tiret Article 43 loi n° 2016-48
Personnes Morales	Société Majda Tunisia S.A	◆				
	Zitouna Takaful			◆		
	FCPR Zitouna Moucharaka I			◆		
	FCPR mourafik			◆		
	Zitouna Capital			◆		
	Zitouna Finance					◆
	Zitouna Tamkeen					◆
	Hôtel la Cigale Tabarka					◆
	Hôtel la Cigale Gammarth					◆
	Société Golf de Tabarka					◆
	Personnes Physiques	Victor Nazeem Ridha Agha				◆
Nabil El Madani					◆	
Adel Alaya					◆	
Hamdi Ben Rejeb					◆	
Hafedh Maamouri					◆	
Samira Ghribi					◆	
Nabila Ben Yedder					◆	

◆ Actionnaire dont la participation excède, directement ou indirectement, 5% du capital de la Banque ;

◆ Entreprise dans laquelle la Banque détient une participation au capital dont la proportion est telle qu'elle conduit à la contrôler ou à influencer de manière déterminante sur son activité ;

◆ Président du Conseil d'Administration de la Banque, Directeur Général ou Membres du Conseil d'Administration ;

◆ Entreprise dont l'une des personnes susvisées est propriétaire ou associée ou mandataire délégué ou dans laquelle elle est directeur ou membre de son conseil d'administration ou de son directoire ou de son conseil de surveillance.

## 11-2-2. Flux de transactions avec les parties liées :

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2020, certaines transactions ont été conclues par la Banque avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant (montants exprimés en DT) :

Opérations de l'exercice	Zitouna Takaful	Zitouna Capital	Zitouna Finance	FCP Zitouna Moucharaka 1	FCPR Zitouna Mourafik	Zitouna Tamkeen	Société Majda Tunisie	Hôtel la Cigale Tabarka	Hôtel la Cigale Gammarth	Société Golf de Tabarka	Nabil El Madani	Hafedh Maamouri	Victor Nazeem Ridha Agha	Hamdi Ben Rejeb	Adel Alaya	Samira Ghribi	Nabila Ben Yedder
Profits sur opérations de financement																	
◆ Financements Wakala Bel Istithmar, Ijara et Mourabaha						446 274					1 021	17 387			29 986		
Commissions sur opérations d'assurance Takaful																	
◆ Commissions au titre des contrats Ijara	1 748 825																
◆ Commissions au titre des contrats "Takaful financement"	483 127																
◆ Commission au titre des contrats "Takaful Incendie"	16 298																
◆ Commission au titre de l'assurance sur cartes	181 430																
Primes sur opérations d'assurance Takaful																	
◆ Primes d'assurance IDR	(439 094)																
◆ Primes d'assurance groupe	(2 872 949)																
◆ Primes d'assurance vie Mourafek	(893 922)																
◆ Diverses autres primes d'assurance	(495 530)																
Indemnités reçues suite à des sinistres	97 501																
Rémunération des titres participatifs	(640 000)																
Rémunération des comptes (dépôts participatifs, tawfir,...)	(108 496)	(2 386)		(122 140)		(54 063)	(2 590 351)	(34 390)	(6 391)	(153)		(1 025)	(23 337)			(267)	(1 427)
Rémunération des contrats Istithmar	(8 145 282)	(52 541)	(118 907)	(2 800 799)		(48 616)	(1 204 010)	(81 801)				(9 349)				(4 677)	
Mise à disposition de personnel		12 233															
Mise à disposition de locaux	8 825					33 303											
Transfert de charges liées à des lignes GSM		3 733															
Jetons de présence encaissés						3 750											
Dividendes perçus				421 877													
Mission de dépositaire de titres et des fonds				15 487													
Hébergement à l'hôtel								(6 935)									
Prise de participation			(1 000 000)	(23 000 000)	(23 000 000)												

## 11-2-3. Encours bilantiel des opérations réalisées avec les parties liées :

L'encours bilantiel des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31/12/2020 comme suit (montants exprimés en DT) :

Soldes à la fin de l'exercice	Zitouna Takaful	Zitouna Capital	Zitouna Finance	FCP Zitouna Moucharaka 1	FCPR Zitouna Mourafik	Zitouna Tamkeen	Société Majda Tunisie	Hôtel la Cigale Tabarka	Hôtel la Cigale Gammarth	Société Golf de Tabarka	Nabil El Madani	Hafedh Maamouri	Victor Nazeem Ridha Agha	Hamdi Ben Rejeb	Adel Alaya	Samira Ghribi	Nabila Ben Yedder
Créances au titre d'opérations de financement																	
◆ Financements Wakala Bel Istithmar, Ijara et Mourabaha						2 800 931					23 633	199 850			359 101		
◆ Prêts et avances au personnel											5 250						
Créances au titre des commissions sur opérations d'assurance Takaful																	
◆ Commissions à recevoir au titre des contrats Ijara	193 315																
◆ Commissions à recevoir au titre des contrats "Takaful financement"	504 000																
Dettes au titre des primes sur opérations d'assurance Takaful																	
◆ Primes Takaful Ijara à payer	(2 226 365)																
◆ Assurance cartes à reverser	(120 351)																
◆ Primes d'assurance groupe à payer	-																
◆ Primes d'assurance vie Mourafek à payer	(16)																
◆ Diverses autres primes d'assurance à payer	(4 592)																
Titres participatifs	(8 000 000)																
Comptes (dépôts participatifs, tawfir,...)	(19 290 359)	(87 268)	(4 413 064)	(5 254 409)		(2 693 012)	(15 706 257)	(927 175)	(30 188)	(41 616)	(45 601)	(154 038)	(652 376)	(8 281)	(11 141)	(110 335)	(111 002)
Contrats istithmar	(80 834 700)	(550 000)		(15 000 000)													
Créances au titre de la mise à disposition de personnel		11 901															
Créance au titre de la mise à disposition de locaux						40 931											
Créance au titre du transfert de charges liées à des lignes GSM		2 813															
Créance au titre de la Commission de dépositaire de titres et des fonds				18 430													

**11-2-4. Engagements hors bilan envers les parties liées :**

Les engagements hors bilan envers les parties liées se présentent au 31/12/2020 comme suit (montants exprimés en DT) :

Engagements hors bilan	Zitouna Takaful	Zitouna Capital	Zitouna Finance	FCP Zitouna Moucharaka 1	FCPR Zitouna Mourafik	Zitouna Tamkeen	Société Majda Tunisie	Hôtel la Cigale Tabarka	Hôtel la Cigale Gammarth	Société Golf de Tabarka	Nabil El Madani	Hafedh Maamouri	Victor Nazeem Ridha Agha	Hamdi Ben Rejeb	Adel Alaya	Samira Ghribi	Nabila Ben Yedder
Engagements sur opérations de financement																	
◆ Cautions données	87 380																

**Note 12. Evénements postérieurs à la clôture :**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 13 mars 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.



مصرف الزيتونة  
BANQUE ZITOUNA

✉ [contact@banquezitouna.com](mailto:contact@banquezitouna.com)

☎ (+216) 81 10 55 55 📠 (+216) 71 16 50 00

[www.banquezitouna.com](http://www.banquezitouna.com)